Alternatives Economiques

Biodiversité : comment éviter la 6e extinction

EDF démantelé au profit du privé ?

Les sages-femmes en colère

MAI 2021 | N° 412 | 5,90 €

LA RÉVOLUTION BIDEN

Il dépense 5 000 milliards
Il augmente les impôts
Il s'attaque aux paradis fiscaux

Belux/Italie/Grèce/Portugal (cont.) 6,90 € ■ Allemagne 7,40 € ■ Suisse 10,20 CHF ■ Autriche 7,80 € ■ Canada 12 $ CAD ■ Tunisie 13,20 TND / CAL/A 940 XPF / POLA : 980 XPF

L 19241 - 412 S - F: 5,90 € - RD
France métropolitaine

ISSN 0247-3739

+ 16 PAGES **ESCLAVAGE :** À QUI PROFITE LE CRIME CONTRE L'HUMANITÉ ?

Naomi Klein

avec **Rebecca Stefoff**

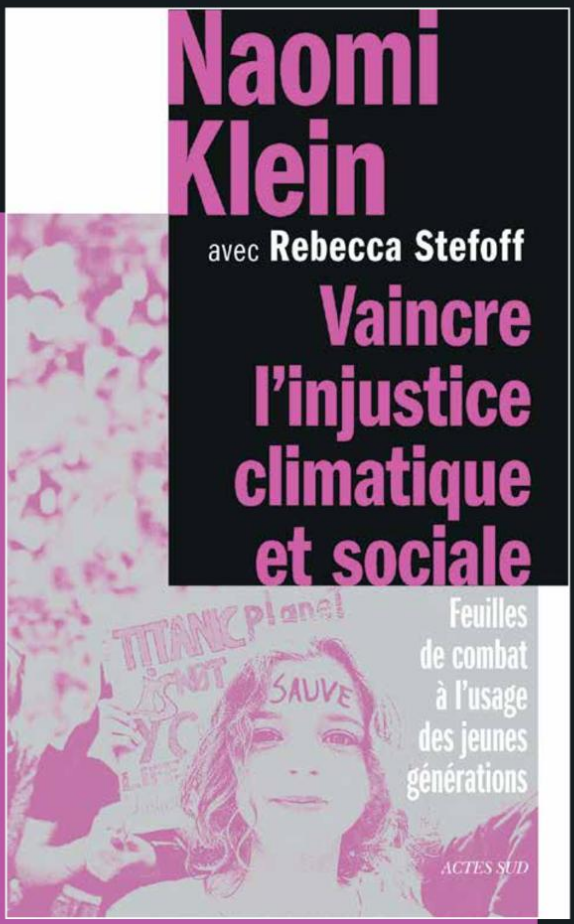

Le changement climatique s'est aggravé à tel point que les nouvelles générations grandissent en sachant que la Terre ne sera plus habitable dans quelques décennies. Du moins, plus pour tous. À cette dégradation de la planète, une partie de la jeunesse répond par l'engagement et la lutte : un vaste mouvement mondial, qui refuse l'héritage catastrophique que les générations précédentes lui ont légué, vise à freiner le dérèglement climatique et à changer radicalement la donne politique. Son credo ? Un avenir équitable et une planète vivable pour tous.

Naomi Klein suit avec ferveur l'évolution de ce mouvement et partage ses outils politiques, stratégiques : comment en sommes-nous arrivés là ? Comment déjouer les pièges tendus par les principaux pollueurs/destructeurs de la planète et leurs complices ? Et comment tracer le chemin d'un futur désirable ?
Un ouvrage écrit pour les jeunes et en hommage à leur extraordinaire capacité à se mobiliser, à résister et à inventer.

Feuilles de combat à l'usage des jeunes générations

ACTES SUD

Alternatives Economiques

Fondateur : Denis Clerc
Président d'honneur : Philippe Frémeaux (1949-2020)
Directeur des publications, président du conseil d'administration : Christian Chavagneux
Directeur général : Jérémy Dousson
RÉDACTION : 28 rue du Sentier 75002 Paris
Pour joindre directement votre correspondant, composez le 01 44 88 suivi des quatre chiffres entre parenthèses.
Directeur de la rédaction : Laurent Jeanneau (95 38)
Rédacteur en chef : Marc Chevallier (27 39)
Editorialiste : Christian Chavagneux (27 38)
Rédacteur en chef international : Yann Mens (95 94)
Rédactrice en chef numérique : Sandrine Foulon (95 91)
Rédacteurs en chef adjoints : Catherine André (98 75), Xavier Molénat (98 76), Antoine de Ravignan (95 92)
Secrétaire générale de la rédaction : Charlotte Chartan (28 98)
Economie : Christian Chavagneux (27 38), Vincent Grimault (58 82), Aude Martin (27 32), Sandra Moatti (95 36)
Entreprise : Marc Chevallier (27 39), Justin Delépine (28 95)
Société : Xavier Molénat (98 76), Céline Mouzon, Nairi Nahapétian (23 85)
Travail, social : Sandrine Foulon (95 91)
Environnement : Antoine de Ravignan (95 92)
International : Yann Mens (95 94)
Grands entretiens : Catherine André (98 75)
Agir : Céline Mouzon (98 74)
Agenda : Justin Delépine (28 95)
Histoire : Gérard Vindt
Livres : Christian Chavagneux (27 38), Igor Martinache
Culture, opinions : Nairi Nahapétian (23 85)
Ont également participé à ce numéro : Francesca Barca, Bérangère Cagnat, Céline Flory, Barbara Gomes, Laurent Hutinet, Matthieu Jublin, Nadine Levratto, Aurore Moraine, Eva Mignot, Philippe Minard, Caroline Oudin-Bastide, Alexandre Reichart, Romane Sauvage, Blanche Segrestin, Robert Skidelsky, Philippe Steiner, Cédric Vallet
Premières secrétaires de rédaction, iconographes : Martine Dortée (27 37), Nathalie Zemour-Khorsi (28 96)
Editeur Web : Jean-Christophe Catalon (23 86)
Community manageuse : Marie-Laure Gardaz
Directeur marketing : Frédéric Desiles (27 34)
Directrice diffusion : Hélène Reithler (27 33)
Chargée de promotion diffusion, relations extérieures : Véronique Orlandi (95 90)
Chargée de diversification : Marianne Thibaut (58 81)
Chef de projets numériques : Arnaud Julieno (58 84)
Association des lecteurs : Marianne Thibaut (58 81)
PUBLICITÉ : L'autre régie, 28 rue du Sentier, 75002 Paris, www.lautre-regie.fr
Directrice de régie : Anne Boulain (58 85)
Cheffe de publicité : Véronique Génot (28 93)
RELATIONS CLIENTS, FABRICATION, SIÈGE SOCIAL :
12, rue du Cap-Vert, CS 40010, 21801 Quetigny Cedex
Tél. 03 80 48 10 25 - Fax 03 80 48 10 34
Relations clients : Stéphanie Claudel (cheffe de service), Delphine Dorey (cheffe de projet technique), Marilyn Fleutot, Philippe Glommeau, Isabelle Ménétrier, Claude Pettinaroli, Yolande Puchaux, Laure Trillo, Sonia Varichon
Courriel : abonnements@alternatives-economiques.fr
Directeur administratif et financier : François Colas
Comptabilité : Zineb Hemairia, Odile Villard
Direction artistique : Marie-July Berthelier, Christophe Durand (28 91)
Maquette, infographies : Marie-July Berthelier, Odile Chesnot, Christophe Durand
Couverture : Illustration : Edel Rodriguez // **Cahier spécial :** Jean-Manuel Duvivier
Inspection des ventes (dépositaires et diffuseurs) :
Destination média, tél. : 01 56 82 12 06
Diffusion : En kiosque : MLP
En librairie : Interforum, 3 allée de la Seine, 94854 Ivry-sur-Seine Cedex ; tél. 01 49 59 58 80
Audience mesurée par AUDIPRESSE
Mensuel édité par la Scop-SA Alternatives Economiques à capital variable, partagé entre les salariés (67 %), la Société civile des lecteurs d'Alternatives Economiques (18 %), l'Association des lecteurs (0,5 %), des anciens salariés (7 %) et des associés extérieurs compagnons de route (7,5 %).
RC B 4 B 221 Dijon, Siret 330 394 479 00043
Ce numéro a été tiré à 83 000 exemplaires
CPPAP : 0324 D 84446
ISSN : 0247-3739 - ISBN : 2-35240-283-1
Dépôt légal : avril 2021
Tarif d'abonnement 1 an (11 n°) : 48 €
Imprimé en France/printed in France par Maury (45300 Manchecourt), sur papier fabriqué en Allemagne, **taux de fibres recyclées : 100 %**, eutrophisation : Ptot : 0,008 kg/tonne de papier
© Alternatives Economiques. Toute reproduction, même partielle, des textes, infographies et documents parus dans le présent numéro est soumise à l'autorisation préalable de l'éditeur, quel que soit le support de la reproduction. Toute copie destinée à un usage collectif doit avoir l'accord du Centre français du droit de copie (CFC) : 20 rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, tél. : 01 44 07 47 70, fax : 01 46 34 67 19.
Alternatives Economiques est membre du collectif 1 % for the Planet.

Relations abonnés : 03 80 48 10 25 (8h-12h30 et 13h30-17h)
12 rue du Cap-Vert, CS40010, 21801 Quetigny Cedex
abonnements@alternatives-economiques.fr

> « La France a pris 20 points de PIB de dette publique et ça lui coûte de moins en moins cher »

© JÉRÉMIE WACH-CHASTEL

Editorial

par Christian Chavagneux

DES RAISONS D'ÊTRE OPTIMISTE

Les vaccins n'arrivent pas ou provoquent des thromboses, l'Europe est à la traîne, des restos ferment définitivement, etc. Vue comme cela, la situation n'a pas de quoi nous réjouir. Et pourtant, des points positifs émergent de ce que nous vivons.

Depuis des années, on nous parle d'individualisme croissant, de repli sur soi, de délitement du lien social. Pourtant, privés de contacts, nous sommes en manque. Au point d'organiser des apéros discrets, chez soi ou au boulot ! D'ailleurs, vous vous rappelez ces lundis difficiles où il fallait retourner au bureau ? Eh bien, c'est désormais criant, le travail est un lieu de socialisation important. Cette pandémie démontre aussi le caractère essentiel de certains métiers pour notre vie collective, même s'ils restent encore trop peu valorisés.

Vous en avez marre des courriels qui polluent nos boîtes, des réseaux sociaux idiots ou agressifs, des Gafam qui ne paient pas d'impôts ? D'accord, mais en même temps, Internet a permis de conserver des liens avec ses proches et aux entreprises de survivre et de continuer à fonctionner. Autre révélation : les Françaises et les Français aiment lire. La baisse d'activité des libraires est ainsi restée très limitée en 2020.

Sur un plan plus structurel, on sait maintenant que ce que les scientifiques annonçaient peut se produire : les pandémies sont possibles ! Il y en aura d'autres, et les dirigeants politiques et de labos pharmaceutiques qui ne les auront pas anticipées seront encore plus responsables demain qu'hier. La souveraineté sanitaire est cruciale. Disposer d'une force de recherche et de complexes industriels pour produire les vaccins sur son territoire apparaît désormais comme une obligation. Et il faut accélérer la transition écologique. D'autant que, malgré l'impact à la baisse de la fermeture des économies en 2020 sur les émissions de CO_2 mondiales, ces dernières étaient de nouveau de 2 % plus élevées en décembre dernier par rapport à décembre 2019.

Enfin, deux points clés. De l'argent public, il y en a. La France a pris 20 points de PIB de dette publique en plus sans broncher et ça lui coûte de moins en moins cher. Les Etats peuvent infléchir le capitalisme et s'appuyer sur les banques centrales et les politiques budgétaires pour mener une action publique résolue. Retiendra-t-on toutes ces leçons ? Laissez-moi rêver un peu...

FONDATION POUR LA MÉMOIRE DE L'ESCLAVAGE

20 ANS
LOI TAUBIRA

#CESTNOTREHISTOIRE

LE MOIS DES MÉMOIRES

du 27 avril au 10 juin 2021

Suivez nous :

www.memoire-esclavage.org

SOMMAIRE

8

DOSSIER
Biodiversité, comment éviter la 6e extinction ?

Aujourd'hui des espèces, animales ou végétales, disparaissent à une allure inédite sous l'action néfaste de l'homme. Et cette extinction massive nous fait courir un risque vital. Si nous persistons à jouer aux apprentis sorciers, nous risquons au bout du compte de connaître le même sort que les dinosaures.

22

38

+ Cahier SPÉCIAL 16 PAGES

ESCLAVAGE : À QUI PROFITE LE CRIME CONTRE L'HUMANITÉ ?

A l'occasion des 20 ans de la loi Taubira, retour sur les racines économiques d'un mal qui a laissé des plaies non refermées.

3_ ÉDITORIAL de Christian Chavagneux

6_ Courrier

À CHAUD

8_ **La révolution Biden**

14_ Hors-cadre • La Question du lecteur Bonne nouvelle • L'Objet • Et ailleurs… • Le Graph

20_ Y'A DU BOULOT ! de Sandrine Foulon

ENJEUX

38_ **Sages-femmes : les raisons de la colère**

42_ Bientôt toutes et tous cadres ?

44_ ZOOM Cluster sur le Gange

46_ **Le Royaume-Uni ressent les symptômes du Brexit**

50_ Erdogan voudrait mener la Turquie en bas taux

51_ La Chine prête sous strictes conditions

52_ CARTE Les yeux tournés vers l'Asie

54_ **EDF démantelé au profit du privé ?**

58_ La concentration exacerbe la pénurie de puces

60_ DATA Rien n'arrête les SUV

62_ **Rouvrir des mines en France, une idée en or ?**

66_ OBLIK Aux portes du pouvoir

IDÉES

68_ ENTRETIEN avec Stephanie Kelton **« Les déficits ne sont pas intrinsèquement dangereux »**

73_ Opinions • En théorie • Lectures • Culture

88_ HISTOIRE Le sakoku japonais, une politique isolationniste radicale

92_ PARLEZ-VOUS L'ÉCO ? La courbe d'indifférence

AGIR

94_ **Tambouille solidaire en temps de crise**

97_ Agenda

98_ PERTES & PROFITS par Enzo

DE BAS EN HAUT : © ILLUSTRATION : JEAN-MANUEL BIVIANER / © LIVIA SAAVEDRA - RÉA / © ILLUSTRATION : LUCILLE CLERC / © ALEX WONG - GETTY IMAGES/AFP

CLASSE MOYENNE

« Dans votre numéro de mars, vous auriez pu aller plus loin dans la réflexion sur le sujet « Fait-on partie de la classe moyenne si on gagne 4 000 € par mois ? ». Par exemple, en questionnant le caractère unidimensionnel de la notion de « classe moyenne » et en vous demandant si sa limite supérieure ne serait pas mieux appréhendée en matière de patrimoine que de revenus. Il me semble en effet qu'on pourrait définir la classe « supérieure » comme tous ceux qui peuvent vivre des revenus de leur patrimoine. Et cette catégorie me semble plus importante qu'on ne pourrait le croire à première vue, si on réalise que le propriétaire-bailleur d'un appartement de 80 m² à Paris peut (s'il habite lui-même dans une zone où les loyers sont très inférieurs aux loyers parisiens !) vivre décemment de ses seuls revenus locatifs…

THIERRY BOULASSIER

Travailler moins, mais comment ?

« L'article « Faut-il réhabiliter la RTT ? » [réduction du temps de travail, NDLR] est peu surprenant dans *Alter Eco*, qui défend de longue date cette idée, à laquelle j'adhère également. De récentes lectures sur des luttes en entreprises ou dans les services publics en lien avec des cadences accélérées ou une taylorisation accrue des tâches m'ont néanmoins interrogé sur les liens entre RTT et productivité. Le raisonnement global pro-RTT est le suivant : si la productivité augmente, on a besoin de moins de travail pour produire une même quantité de richesse. Du coup, pour maintenir une égalité devant l'emploi, il faut réduire le temps de travail. Mais ne pourrait-on pas déjà désintensifier le travail, accepter de prendre plus de temps pour produire une même richesse ? Dit simplement, travailler 32 h toujours à fond est-il vraiment mieux que 35 h avec plus de respirations : des pauses, une façon de travailler qui laisse plus de place à la gestion des imprévus. La RTT n'est sans doute pas la cause première de ces « rationalisations » de l'organisation du travail, mais je suis frappé qu'on ne pose le débat qu'en des termes quantitatifs : travailler moins a-t-il du sens, si c'est pour travailler comme un forcené ?

BENJAMIN RAVIER-MAZZOCCO

VASES COMMUNICANTS

« Dans un court article sur les dédoublements de classe en primaire paru dans le numéro de mars (page 12), vous citez les chiffres concernant la baisse des effectifs en grande section de maternelle, CP et CE1 des écoles en REP ou REP+. En revanche, l'article n'évoque jamais le fait que cette baisse a été obtenue au détriment du secondaire (collèges et lycées), où 1 800 postes seront supprimés à la rentrée 2021.

BRANKO TIMARAC

La réponse de la rédaction : *c'est vrai, le secondaire a perdu des postes, alors que Jean-Michel Blanquer assume une politique de priorité au primaire qui a conduit à renforcer les effectifs d'enseignants dans les classes de ce niveau. Le ministère conteste cependant tout lien de cause à effet. Un article sera prochainement publié sur notre site afin de faire le point sur cette polémique.*

« **Merci d'avoir abordé le sujet des entreprises à mission et leurs difficultés. Les modèles de gestion d'entreprises se transforment…** DELPHINE DURANT

Alternatives Economiques, courrier des lecteurs,
28 rue du Sentier, 75002 Paris
courrier@alternatives-economiques.fr

Ça fait combien de siècles déjà que les femmes réclament de ne plus être prises pour des potiches et des boniches ?

Combien de décennies qu'elles rongent leur frein pour obtenir les mêmes droits que les hommes ?

Depuis #MeToo, une nouvelle génération de féministes a surgi qui rue dans les brancards avec des slogans qui claquent, parfois crus.

Plus le temps d'attendre.

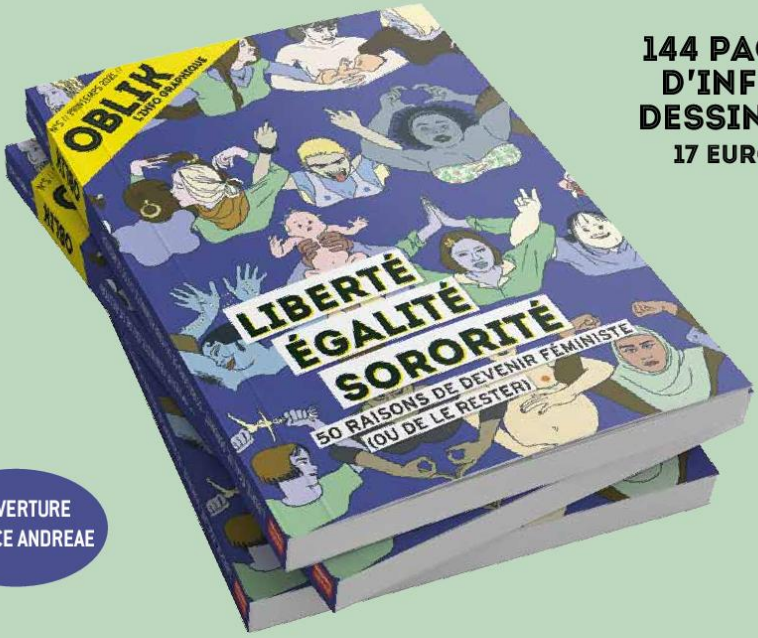

144 PAGES D'INFOS DESSINÉES
17 EUROS

COUVERTURE LUCRÈCE ANDREAE

LA REVUE ILLUSTRÉE D'
Alternatives Economiques

OBLIK N°5 EST EN VENTE !

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX
ET DANS TOUTES LES BONNES LIBRAIRIES
Et sur commande : alternatives-economiques.fr/oblik5

Plus de dette, plus d'impôts, plus de dépenses, telle est la trilogie de l'action du nouveau président américain.

LA RÉVOLUTION

Il aura fallu moins de 100 jours à Joe Biden pour complètement révolutionner le débat de politique économique mondial. Le président américain a posé d'emblée trois objectifs : relancer rapidement l'économie après la pandémie avec un énorme plan de soutien, quitte à provoquer la surchauffe ; accroître le potentiel de croissance de long terme avec des investissements publics massifs ; réduire les inégalités sociales en taxant les riches, particuliers et entreprises, tout en menant une lutte sévère contre les paradis fiscaux.

Un triptyque plus de dépenses, plus de dette, plus d'impôts auquel on n'était pas habitué, surtout en Europe. L'effet de souffle Biden va-t-il tout emporter sur son passage ? Pour le savoir, il faut décrypter dans le détail ce que les Etats-Unis sont en train de mettre en place.

DES DÉPENSES PUBLIQUES MASSIVES

Début mars, le Congrès américain a voté la première mesure phare de la présidence Biden : l'American Rescue Plan, un plan de relance de l'économie de 1 900 milliards de dollars, l'équivalent de 9 % du produit intérieur brut (PIB). Trois jours après, les premiers ménages américains recevaient leur chèque de soutien de 1 400 dollars par personne et l'essentiel va dans les poches des plus fragiles. Quand on y ajoute les aides supplémentaires destinées à soutenir l'éducation des enfants, qui profitent aux familles monoparentales, et l'augmentation des allocations chômage, *« les personnes gagnant moins de 20 000 dollars par an vont voir leur revenu augmenter de 27 %. Pour les plus démunis, la hausse de revenu pourra atteindre de l'ordre de 60 % cette année »*, calcule l'économiste de Candriam, Florence Pisani. Impressionnant.

De quoi améliorer la vie des Américains les plus pauvres

BIDEN

Washington, le 5 avril 2021. Les trois quarts des 2 300 milliards de l'American Jobs Plan viennent remettre à niveau les infrastructures délitées. © ALEX WONG - GETTY IMAGES/AFP

et provoquer un boom de la consommation intérieure. Les entreprises pourraient suivre en décidant d'investir. Car, dans le même temps, elles vont voir s'ouvrir pour la décennie qui vient un vaste marché de la commande publique. Fin mars, le Président a présenté la première partie d'un plan de soutien de long terme à l'économie américaine de 2 300 milliards de dollars, qui sera suivi plus tard d'un autre plan aux objectifs directement sociaux (éducation, santé) de 1 000 milliards visant notamment à pérenniser les aides du plan de relance destinées aux plus démunis.

Au total, ce sont donc plus de 5 000 milliards de dollars de dépenses publiques mis dans le circuit économique par Joe Biden, l'équivalent d'environ un quart du PIB des Etats-Unis ! Avec, pour partie, un soutien au pouvoir d'achat de court terme mais également un gigantesque effort d'investissements publics afin de renforcer le potentiel de croissance à long terme de l'économie.

5 000 Mds$

C'est le montant de dépenses publiques injecté dans le circuit économique par Joe Biden. L'équivalent d'environ un quart du PIB des Etats-Unis !

On peut découper les 2 300 milliards de l'American Jobs Plan en deux grandes parties : les trois quarts viennent remettre à niveau des infrastructures délitées (écoles, bâtiments publics, transport, eau…), le quart restant ciblant l'innovation et l'emploi industriels.

Il était plus que temps pour les Etats-Unis d'investir dans leurs infrastructures publiques. Depuis la fin des années 1960, la population étasunienne a progressé de plus de 60 %. Pendant la même période, les investissements publics totaux sont passés de 6 % du PIB à 2,5 % aujourd'hui. Et encore, les statistiques américaines incluent les dépenses d'infrastructures de défense dans le total. Si on les enlève, les budgets sont orientés à la baisse depuis le milieu des années 1980. Sans surprise, le capital public vieillit : les équipements de transport ont en moyenne 20 ans, contre 13 ans en 1970, le réseau d'électricité 27 ans (10 ans de plus qu'en 1970), les routes quasiment 30 ans (16 ans de plus), etc. C'est le constat que fait l'ASCE, l'American Society of Civil Engineers, qui établit régulièrement un état des lieux en la matière. Dans son tout dernier rapport de 2021, sa conclusion est claire : *« Notre retard de financement des infrastructures est loin d'être soldé. »*

Comme à l'école, les ingénieurs américains donnent des notes aux différentes infrastructures allant de A (très bonne qualité) à F (inutilisables). L'ensemble du système américain obtient la note C–, autant dire qu'il est un mauvais élève. Le tour d'horizon des grands secteurs étudiés s'avère même assez dramatique pour certains d'entre eux. Par exemple, 7,5 % des ponts sont considérés comme portant des risques d'accidents graves, on y recense pourtant 178 millions de passages par jour. Ou bien l'eau potable : la vétusté des réseaux provoque des fuites équivalentes au contenu de 9 000 piscines par jour !

UNE DIMENSION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE ASSUMÉE

Le plan Biden arrive donc à point nommé. Il en manquera pour arriver jusqu'aux 2 600 milliards réclamés par les ingénieurs de l'ASCE afin de remettre d'équerre les infrastructures publiques du pays. D'autant plus que son champ d'intervention est plus vaste que les seules infrastructures physiques. Car le plan du Président poursuit en fait plusieurs objectifs à la fois qui s'inscrivent dans une dimension écologique et sociale assumée.

En effet, à partir d'une lecture plus stratégique du plan, on constate que 56 % des dépenses sont destinées à relever le défi du changement climatique et un quart à favoriser la relocalisation de chaînes de valeur stratégiques (semi-conducteurs, médicaments), l'essentiel du reste allant aux infrastructures de base (écoles, bâtiments publics…) et à une politique de soin en faveur des personnes âgées.

Côté climat, Biden parie sur un soutien aux transports publics, sur le développement de la voiture électrique pour faire des Etats-Unis un leader mondial dans le domaine et sur la remise à niveau du réseau électrique pour favoriser la circulation sur le territoire de l'énergie produite par les renouvelables. Côté numérique, il est prévu une couverture nationale pour le haut débit et la baisse des prix de l'accès à Internet.

DES RÉSEAUX DÉLABRÉS

Classement des infrastructures des Etats-Unis, de A à F

Source : ASCE

Transports publics	D–	45 % des Américains n'ont pas accès à des transports publics et le réseau, en majorité, est ancien
Routes	D	Plus de 40 % sont dans un état pauvre à médiocre. Les accidents font plus de 36 000 morts par an
Eaux pluviales	D	Les réseaux sont âgés alors que les inondations dues à l'étalement urbain augmentent
Déchets dangereux	D+	60 % des sites non fédéraux sont localisés dans des lieux susceptibles d'être victimes d'inondations, de feux, de montée des eaux
Ecoles	D+	53 % des écoles publiques sont en manque d'investissement
Eau potable	C–	3,5 millions de kilomètres de tuyaux enterrés. La vétusté des réseaux entraîne des fuites quotidiennes équivalant au contenu de 9 000 piscines
Electricité	C–	Les à-coups météorologiques provoquent des dysfonctionnements croissants
Ponts	C	Sur plus de 617 000 ponts, 42 % ont plus de 50 ans
Ports	B–	Plus de 300 ports, avec des accès parfois mal entretenus et qui sont souvent congestionnés
Rail	B	Le réseau de fret est bien entretenu. Le réseau passager est en manque d'investissement et enregistre un retard sur les réparations

A : très bonne, B : bonne, C : médiocre, D : risquée, F : inutilisable

À L'ATTAQUE DES PARADIS FISCAUX

Les pratiques d'optimisation fiscale agressive des multinationales n'ont pas échappé à l'équipe Biden, qui compte bien leur porter un grand coup. Les Etats-Unis ont rendu public mi-avril un plan visant à relancer les négociations en cours sur le sujet entre les 137 pays du Cadre inclusif, dont le secrétariat est assuré par l'OCDE. Un plan qui pose trois principes importants.

Premier point : le « pilier 1 » des négociations vise à réaffecter, par un calcul savant assez complexe, une partie des profits enregistrés dans les paradis fiscaux aux pays où le *business* a vraiment eu lieu. Le tout centré sur les activités numériques des entreprises de plus de 750 millions d'euros de chiffre d'affaires, soit environ 2 300 firmes. Les Etats-Unis proposent de dépasser le seul numérique pour toucher toutes les activités mais en se concentrant sur un nombre restreint d'entreprises, les plus importantes et les plus profitables, moins d'une centaine. Ils assurent que les plus gros profits, et leur dissimulation, sont concentrés sur un nombre restreint d'entités et que cela reviendra au même en matière de montants récupérés mais avec une procédure simplifiée : moins d'entreprises à couvrir et fini les problèmes de frontière entre ce qui est numérique et ce qui ne l'est pas. Pas faux. Les tableurs Excel sont en train de tourner pour vérifier si les montants d'impôts récupérés sont équivalents. De quoi en tout cas réjouir Bruno Le Maire : la proposition américaine rapporterait a priori plus que sa taxe Gafa à la française.

Deuxième point : le « pilier 2 » des négociations vise à établir un seuil minimal mondial d'imposition que le consensus des pays fixait autour de 12-13 %. Si une firme arrivait à négocier des accords fiscaux lui permettant d'atteindre un taux d'imposition de 3 %, son pays d'origine pouvait taxer ses profits de la différence entre ces 13 % et les 3 %. Biden a changé la donne : il propose un taux minimum d'imposition des profits à l'étranger de 21 % !

Pour ce parlementaire européen qui suit les sujets fiscaux, « *ça chamboule vraiment absolument tout dans l'Union* » ! D'autant plus, et c'est le troisième point, que les Etats-Unis veulent appliquer ce taux pays par pays et non plus en moyenne pour les profits logés à l'étranger. Ce qui aurait permis aux entreprises de se faire taxer un peu en France ou aux Etats-Unis et peu dans les paradis fiscaux pour afficher une moyenne vers 12-13 %. Cela ne sera plus possible. De quoi donner des sueurs froides aux îles Caïmans et surtout aux gros paradis fiscaux européens comme les Pays-Bas ou l'Irlande. Par exemple, avec son taux officiel d'imposition

LES DÉPENSES D'INFRASTRUCTURES À LA BAISSE DEPUIS 1980

Dépenses d'infrastructures américaines, en % du PIB

Source : CBO

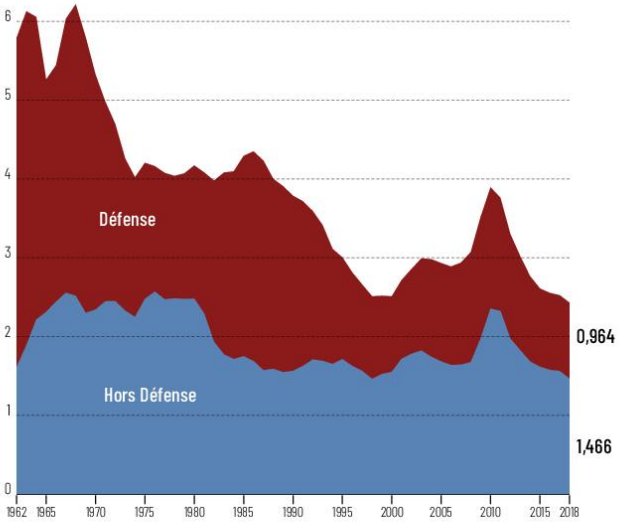

56 % des dépenses sont destinées à relever le défi du changement climatique

Toutes ces évolutions comportent une dimension sociale forte. Plusieurs études ont montré que les personnes de couleur étaient les premières victimes de transports publics inexistants ou vétustes, les plus démunis ont un mauvais accès à l'eau et sont majoritairement victimes des inondations, ouragans, etc., liés au changement climatique. Les salariés plus qualifiés n'ont pas été oubliés : Biden a libéré du budget à la fois pour indemniser les perdants de la mondialisation et pour renforcer la formation de la main-d'œuvre [1].

[1] Sur tous ces points, « The American Jobs Plan gets Serious about Infrastructure and Climate Change », Center for Strategic & International Studies, 2 avril 2021.

Estimation des recettes fiscales récupérées suite à l'application d'un taux minimum d'imposition de 21 %, en milliards de dollars

Source : Tax Justice Network

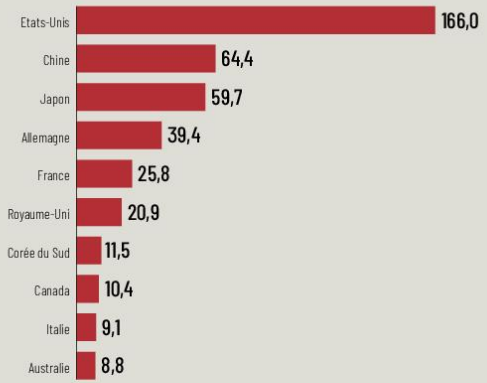

des profits de 12,5 %, ce dernier pays pouvait accepter un taux minimal de 12-13 %, mais si les firmes qui s'y enregistrent doivent finalement payer 8,5 % d'imposition supplémentaire pour aller jusqu'à 21 %, il perd toute attractivité !

Pour ce spécialiste impliqué dans les négociations, *« cette mesure pays par pays paraît un détail technique mais c'est sûrement la plus politique »*. Pour autant, poursuit-il, le sujet est loin d'être réglé : *« Il n'y a pas d'accord aux Etats-Unis pour un taux aussi élevé qui risquerait d'être remis en cause par une future majorité. Il n'y a pas non plus d'accord au sein du cadre inclusif. Biden va devoir en rabattre. Si on arrive à un taux effectif, c'est-à-dire effectivement payé, entre 13 et 20 %, ce sera déjà pas mal. »* Et comme le président américain devra sûrement négocier jusqu'à l'été, il n'y aura pas d'accord mondial au mieux avant cet automne et non pas en juillet comme prévu initialement. Pas de quoi remettre en cause le sourire de Pascal Saint-Amans, le négociateur en chef de l'OCDE : *« Le plan américain apporte une dynamique positive, ce sont des propositions sérieuses. Elles ne sortent pas du chapeau, c'est l'aboutissement de dix ans de travaux au niveau mondial ! »*

Joe Biden sait qu'il sera confronté à plusieurs mois de batailles tendues. Mais la Maison Blanche, la diplomatie américaine, le ministère des Finances et celui du Commerce sont alignés sur la même longueur d'onde sur ce dossier. Il faudra être puissant pour résister à la pression américaine. Et le dossier donnera une information clé : en dépit de leur opposition, Etats-Unis et Chine sont-ils capables de s'entendre sur des dossiers d'intérêt généraux comme la fiscalité mondiale ?

Autre point important, le plan de la Maison blanche est clair sur le fait que les commandes publiques seront réservées aux entreprises américaines, le reste du monde ne pourra être, au mieux, qu'en position de sous-traitant. Si les méthodes ont changé, le mot d'ordre reste le même : America First !

LE RETOUR DES IMPÔTS

En face de ses 2 300 milliards de dépenses sur huit ans, Joe Biden a annoncé 2 000 milliards de recettes supplémentaires sur quinze ans. Un décalage qui va creuser le déficit budgétaire et la dette publique ? Et alors ? Le président américain est bien décidé à utiliser les marges de manœuvre historiques qu'offrent des taux d'intérêt à long terme faibles et qui devraient le rester encore pendant un moment, pour faire grimper la dette à laquelle il ne voit aucune limite a priori.

Une nouvelle fiscalité des entreprises veut mettre fin *« à trente ans de course au moins-disant fiscal »*

Que nous sommes loin de nos débats européens !

Pour autant, tout l'effort ne porte pas sur la dette, loin de là. Non content de dépenser à des niveaux historiquement élevés, Joe Biden entend aussi financer ses priorités par quelque chose que l'on n'avait plus vu depuis quarante ans : une hausse massive de la fiscalité. En attendant le prochain plan de 1 000 milliards qui s'accompagnera d'une augmentation des impôts et des prélèvements obligatoires sur les plus riches, la fiscalité des entreprises est d'ores et déjà mise à contribution avec des changements radicaux visant, selon les mots de Janet Yellen, la ministre des Finances, à mettre fin *« à trente ans de course au moins-disant fiscal sur le taux d'imposition des entreprises »*.

Il est prévu une hausse du taux d'imposition des bénéfices de 21 % à 28 %. Car le constat est sans ambiguïté : les recettes d'impôts sur les bénéfices représentaient 16 % des recettes fiscales américaines au milieu des années 1960 et seulement 3,9 % en 2019. C'est le niveau le plus bas de tous les grands pays. Ensuite, pour faire face aux stratégies d'optimisation fiscale suivies par les entreprises, les profits réalisés aux Etats-Unis seront taxés à un taux minimum de 15 %. Le président américain entend aussi s'attaquer aux paradis fiscaux et à leur utilisation par les multinationales. Remettant en cause les orientations des décennies passées, le fisc américain verra son budget augmenter dans cette optique. Enfin, le plan veut mettre fin aux subventions dont bénéficient les industries fossiles et faire payer les pollueurs. Que de transformations !

Le « centriste » Joe Biden n'en finit pas de révolutionner les règles économiques. Ses objectifs sont clairs et annoncés dans le préambule du plan de moyen terme : redonner confiance aux Américains dans leur économie, créer des emplois de qualité aux Etats-Unis, gagner en compétitivité et en potentiel de croissance à long terme. Et tout cela, avance Joe Biden, pour sauver la démocratie : dans son pays, en aidant les plus pauvres et la classe moyenne ; dans le monde, en s'imposant comme la première économie mondiale face à la Chine. Le Président va devoir batailler ferme dans les mois qui viennent pour faire voter son plan et il devra sûrement en rabattre sur certains aspects. Mais la dynamique est lancée.

Christian Chavagneux

UN NOUVEAU ROOSEVELT ?

Lorsqu'il arrive au pouvoir en mars 1933, le Président démocrate Franklin Delano Roosevelt est considéré comme un centriste. Il n'est pas fan des déficits budgétaires et la régulation de la finance ne l'intéresse pas, il a à peine abordé le sujet durant sa campagne. Les questions sociales, il les laisse à sa ministre du Travail, Frances Perkins. Roosevelt est pourtant resté dans l'histoire comme le dirigeant politique le plus progressiste des Etats-Unis. Il a bâti l'Etat-providence américain, lutté contre les inégalités et organisé une régulation de la finance assurant plusieurs années de stabilité. Joe Biden est-il le nouveau Roosevelt ? Si, pour un économiste très à gauche comme Bruno Amable, le Président ne fait que corriger les excès du libéralisme en faveur d'un capitalisme moins prédateur, le professeur d'économie reconnaît que *« c'est au moins une remise en cause partielle des dogmes qui corsètent la politique économique depuis plusieurs décennies »* [1]. C'est déjà ça ! Pour l'historien économiste Pierre-Cyril Hautcœur, la réussite de Roosevelt a tenu à *« sa capacité à proposer une orientation progressiste dynamique, pragmatique plus que doctrinalement cohérente, et à donner confiance à la société américaine que personne ne serait laissé au bord de la route ni ne bénéficierait de privilèges excessifs »* [2]. De ce point de vue, Biden s'inscrit complètement dans cet héritage, on y retrouve tous les axes de sa politique. Avec, en plus, la lutte contre le changement climatique, qui ne se posait pas dans les années 1930. Rendez-vous dans huit ans pour le bilan puisque Joe Biden a déjà indiqué qu'il se présenterait à un second mandat !

[1] « Bidenomics : un changement bienvenu mais pas une révolution », *Libération*, 6 avril 2021.

[2] « Malgré des erreurs, le New Deal a dû donner confiance à la société américaine », *Le Monde*, 7 avril 2021.

Les prévisions de croissance mettent l'Union européenne loin derrière la Chine et les Etats-Unis. Et l'écart devrait se creuser tant son plan est insuffisant.

Un tournant pour l'Europe

En 2020, selon les données du Fonds monétaire international (FMI), la zone euro a connu une récession de 6,6 %, aux Etats-Unis, elle a été moitié moindre (– 3,3 %), pendant que la Chine restait l'un des rares pays avec une croissance positive (+ 2,3 %). La zone euro devrait croître de 4,4 % cette année, contre 8,4 % pour la Chine (+ 18,3 % au premier trimestre) et 6,4 % pour les Etats-Unis. Et encore, pour ce dernier pays, c'est sans tenir compte des 2 300 milliards de dépenses à long terme mises sur la table par le Président Biden et en attendant les 1 000 milliards de plus annoncés. Bref, la pandémie aura renforcé une tendance à l'œuvre la dernière décennie : l'Europe est en train de décrocher de ses principaux rivaux.

RÉSIGNATION

« En France, en Europe, on acte que cette crise va diminuer la croissance potentielle et on s'y résigne. Les Etats-Unis sont plus volontaristes », commente ainsi Eric Heyer, le directeur du département analyse et prévision de l'OFCE. Même inquiétude du côté du FMI, dont le directeur du département Europe, Alfred Kammer, réclame un plus grand effort budgétaire et de *« réorienter les mesures de soutien budgétaire pour accélérer la transformation de l'économie, notamment en investissant dans les infrastructures, et en particulier dans les technologies numériques et respectueuses de l'environnement »*, bref de s'inspirer un peu plus de la philosophie économique américaine.

Signature de la « Facilité de relance et de résilience », élément clé du plan de relance européen, à Bruxelles le 12 février. Un plan toujours pas ratifié et encore moins mis en œuvre.
© OLIVIER MATTHYS - POOL/AFP

Y a-t-il une chance que cela se produise ? La réponse reste aujourd'hui malheureusement un non franc et massif. Côté français, le ministre des Finances, Bruno Le Maire, déclare mi-avril que *« réduire la dette publique est protecteur de nos intérêts nationaux »*… Côté européen, le plan de soutien à l'économie de 750 milliards d'euros décidé à l'été 2020 n'est toujours pas ratifié et encore moins mis en œuvre.

LES RÈGLES SUSPENDUES

Heureusement, avec la pandémie, la zone euro a suspendu ses règles budgétaires jusqu'à la fin 2022, elle a mis entre parenthèses sa contrainte des 3 % de déficit public et de 60 % de dette publique sur PIB. Tous les dirigeants européens en sont convaincus, on ne pourra pas revenir à ces règles, elles forceraient l'Europe à s'engager dans une austérité délétère après l'explosion des dettes publiques liée à la pandémie. Encore heureux !

Le débat s'ouvre déjà sur ce que devraient être les nouvelles règles, à l'image d'une note récente du Conseil d'analyse économique [1], qui prône de laisser plus de choix à chaque pays – on sait déjà ce que serait celui de la France, moins d'impôts, moins de dette, moins de dépenses ! – et de surveiller les capacités de remboursement de la dette publique à cinq ans, dans l'idée qu'il faut toujours se prémunir contre des excès possibles de dette publique. Pendant que les Etats-Unis choisissent de profiter du soleil des taux d'intérêt à zéro et n'hésitent pas à monter les impôts, les Européens cherchent en permanence leur parapluie. **Ch. Ch.**

Le choix de la France : moins d'impôts, moins de dette, moins de dépenses ! Tout le contraire des Etats-Unis

[1] « Pour une refonte du cadre budgétaire européen », par Philippe Martin, Jean Pisani-Ferry et Xavier Ragot, 12 avril 2021, cutt.ly/UvjLSYO

BON ET MAUVAIS LAÏC

La France a besoin d'une instance *« de type haut conseil à la laïcité »*, a expliqué Marlène Schiappa. Mais pas n'importe quelle laïcité. Car la ministre chargée de la Citoyenneté a dans le même temps enterré l'Observatoire de la laïcité, jugé trop indépendant et trop préoccupé par la lutte contre la stigmatisation des musulmans. Une administration de la laïcité sera aussi créée. *« La situation et les préoccupations ont évolué »*, a expliqué Marlène Schiappa. Surtout les préoccupations, d'ailleurs.

MONDE D'APRÈS

Les bénéfices du logiciel de visioconférence Zoom ont explosé en 2020 : + 4 000 %. Et sur ces 660 millions de dollars, l'entreprise américaine n'en a pas payé un seul d'impôts ! Versements massifs de stock-options, déduction de frais de recherche et développement…, la société a utilisé les vieilles ficelles des géants de la tech pour échapper à l'impôt.

STAGE ULTIME

Etudiant, tu as du mal à dégoter un stage ? Pas de panique : une circulaire du ministère de l'Enseignement supérieur (15 février) autorise *« l'auto-stage »* ou *« accueil par lui-même d'un étudiant entrepreneur »*. Autrement dit : tu crées ton (auto) entreprise, tu te recrutes et tu t'évalues. Et si à la fin tu es tellement content de toi que ton auto-stage débouche sur un auto-emploi, la *« start-up nation »* t'en sera reconnaissante !

HORS-CADRE

© OLIVIER CORSAN - LE PARISIEN/MAXPPP

Nuit noire. Les agriculteurs français risquent de se souvenir longtemps de la nuit du 7 au 8 avril. A l'image d'Isabelle Signolle et de son mari, qui ont tout tenté pour protéger les vergers qu'ils cultivent en Seine-et-Marne. Ici, on brûle des chaufferettes pour regagner quelques degrés. Plus loin, on arrose pour créer une bulle de gel autour des bourgeons et les protéger du froid mordant. Comme un peu partout en France, le thermomètre a plongé, gelant abricots, pêches, raisins, mais aussi colza ou betteraves. *« C'est probablement la plus grande catastrophe agronomique de ce début de XXIe siècle »*, a déclaré Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture, promettant des aides exceptionnelles, au-delà du régime de calamité agricole classique. Les épisodes de gel tardif n'ont rien de nouveau. Le problème, probablement lié au changement climatique, vient des épisodes de douceur qui les précèdent de plus en plus souvent, comme en cette fin mars 2021. Nous risquons, hélas, de vivre d'autres nuits noires. **Vincent Grimault**

EN CHIFFRES

300 110. C'est, en dollars, le montant du chèque qu'a touché le Polonais Hubert Hurkacz après avoir remporté le tournoi de tennis de Miami. Une jolie somme dans l'absolu, mais bien éloignée de celle encaissée l'année dernière (1,35 million de dollars, soit 78 % de plus) par le précédent vainqueur, Roger Federer. Cette chute des *« prize money »*, liée au Covid, pourrait modifier le visage du tennis, les meilleurs joueurs ayant tendance à faire l'impasse sur les tournois peu dotés financièrement. Il va falloir changer la devise : en sport, l'important, c'est de participer… aux bons tournois !

67 000. Voilà le solde naturel enregistré par la France l'année dernière. Cela signifie qu'il y a eu 67 000 naissances de plus que de décès en 2020. Ce solde n'avait jamais été aussi bas depuis que l'Insee a commencé à le publier en 1957. Il s'érode régulièrement depuis 2010, date à laquelle il s'élevait encore à 281 600 personnes, et l'année 2020 a fortement accéléré la tendance. D'une part, parce que les naissances ont poursuivi leur baisse (736 000, soit – 2,3 % par rapport à 2019). D'autre part, parce que la mortalité a augmenté (669 000, soit + 9,1 %), notamment en raison du Covid-19.

– 79 %. Les marchands de journaux parisiens, qui étaient encore 557 en 2000, ne sont désormais plus que 116. Les kiosques, eux, ont mieux résisté (364 en 2020, soit 36 de moins qu'en 2000). Pour l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur), qui publie ces chiffres sur les commerces de la capitale, leur résistance s'explique par une offre de plus en plus diversifiée : boissons, souvenirs et, récemment, masques et gel. L'Apur zoome aussi sur la période 2017-2020. Et observe que les magasins bio sont les grands gagnants, avec 200 nouveaux magasins en trois ans (+ 67 %). Rappel à nos ex-futurs lecteurs parisiens : rien n'interdit de lire *Alter Eco* pendant que le chou romanesco est en train de cuire !

La Question

Mathieu, Arles (13)

“ Le barème Macron est-il enterré par la justice ? ”

C’est la fronde comme seuls les juges judiciaires savent la mener. Le fameux barème Macron, né des ordonnances éponymes du 22 septembre 2017 et qui fixe des plafonds d’indemnités prud’homales, vacille sous la triple pression de salariés injustement licenciés, de leurs avocats militants, ainsi que de conseils de prud’hommes et de cours d’appel attentifs à une juste réparation des préjudices subis suite à un licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Le 16 mars 2021, c’est la cour d’appel de Paris qui a dégainé. Dans cette affaire, la salariée, âgée de 53 ans, dont le licenciement a été jugé sans cause réelle et sérieuse, comptabilisait moins de quatre ans d’ancienneté. Les juges parisiens lui ont accordé une indemnisation de 32 000 euros, soit le double des montants fixés par le barème Macron. En lieu et place d’une application mécanique du barème, la cour d’appel de Paris évalue le préjudice réellement subi par l’intéressée à l’aune des critères suivants : les circonstances de la rupture, l’âge, l’ancienneté, la capacité à trouver un nouvel emploi eu égard à sa formation et son expérience et, enfin, les conséquences du licenciement à son égard.

Un mois avant l’arrêt parisien, c’est un jugement du conseil de prud’hommes de Nantes qui a retenu l’attention. Au bout d’un an et six mois d’ancienneté, un cuisinier de 23 ans est abusivement licencié. Selon le barème, son indemnité devait s’élever à maximum deux mois de salaire, soit moins de 5 000 euros. Là encore, les juges prud’homaux se penchent sur sa situation concrète : le barème est écarté et l’indemnisation grimpe à 7 500 euros.

Paris, Lyon, Boulogne-Billancourt, Saint-Germain-en-Laye, Bayonne, Amiens, Troyes, Grenoble, Bordeaux, Créteil, Reims, Caen, Le Havre, Limoges, Martigues, Nevers, Pau… les prud’hommes sont de plus en plus nombreux à refuser le dictat du barème Macron. Les cours d’appel de Reims, Paris, Grenoble, Limoges, Versailles, Bourges leur ont emboîté le pas. La faiblesse des montants du barème, particulièrement pour les petites anciennetés, conjuguée à la crise liée au Covid-19, a heurté la conscience des juges.

Ce mouvement est également porté par les avocats du Syndicat des avocats de France (SAF), qui a préparé un argumentaire pour convaincre les juges d’écarter le barème. En ligne de mire : la compatibilité du barème avec les normes supranationales et l’aide précieuse de deux décisions du Comité européen des droits sociaux (CEDS), organe du Conseil de l’Europe, qui ont déclaré en 2016 le barème finlandais, puis en 2020 le barème italien non conformes à la Charte sociale européenne. Le barème français, dont les montants sont inférieurs à ses homologues finlandais et italien, pourrait suivre le même sort. Les syndicats CGT et FO ont saisi le CEDS, dont on ne connaît toujours pas la position. Mais en toute hypothèse, la décision ne liera pas les juges.

La bataille fait rage, mais elle n’est pas encore gagnée : la Cour de cassation, qui vient d’être saisie, devrait bientôt fixer le cap, probablement d’ici à la fin de l’année.

Aurore Moraine

Adressez-nous vos questions

@altereco_

https://www.facebook.com/AlternativesEconomiques

DANS LES DENTS

« Investigations fructueuses des policiers, qui ont jugulé un atelier de conditionnement de produits stupéfiants (MDMA, ecstasy) », s'est félicitée sur Twitter la préfecture de police de Paris, le 17 mars dernier, photos à l'appui. Problème : les analyses menées sur la poudre rose saisie ont révélé deux jours plus tard qu'il s'agissait en fait… de fraises Tagada concassées ! Une nouvelle preuve qu'avec les bonbons, on se casse souvent les dents.

JUSTICE INVALIDE

Seize militants en situation de handicap étaient convoqués par la justice de Toulouse pour avoir bloqué, en 2018-2019, des trains et des avions afin de protester contre le manque d'accessibilité des logements et des équipements publics. Arrivés au pied du tribunal, le 23 mars dernier, ces prévenus n'ont pu que constater que ce dernier… ne leur était pas accessible, faute de monte-charge adapté à leur situation. Escaliers partout, justice nulle part !

C'EST PAS MA FAUTE

Oh ! regardez, une cyberattaque étrangère ! Et là, l'incendie de l'opérateur OVH ! Et là-bas, des infrastructures numériques qui ne tiennent pas le coup ! Mais qu'ont fait les collectivités, qui doivent s'en occuper ? Face aux bugs des plates-formes de l'Education nationale dédiées à l'école à distance, Jean-Michel Blanquer a allumé tous les contre-feux possibles. De quoi éviter d'avoir à jouer le pompier de service.

B-O-NNE NOUVELLE !

Enfin ! Au terme de cinq ans de poursuites judiciaires, le militant Cédric Herrou, connu pour aider les exilés dans la vallée de la Roya, à la frontière italienne, a été définitivement relaxé par la Cour de cassation le 31 mars dernier. Poursuivi pour avoir convoyé des migrants venus d'Italie et organisé un camp d'accueil en 2016 dans les Alpes-Maritimes, Cédric Herrou était accusé d'« aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier » d'étrangers en France. *« Après onze gardes à vue, cinq perquisitions, cinq procès et cinq ans de lutte, la solidarité ne sera plus un délit »*, a tweeté le militant qui n'a cessé de dénoncer le refoulement illégal d'exilés des Alpes-Maritimes vers l'Italie. Par sa décision, la Cour de cassation rejette le pourvoi du parquet général de Lyon et confirme le verdict rendu par la cour d'appel de Lyon en mai 2020. La Ligue des droits de l'homme s'est félicitée de cette issue tout en rappelant que l'acharnement judiciaire n'aurait jamais dû avoir lieu. En 2018, le Conseil constitutionnel avait posé un jalon important dans cette procédure en consacrant le principe de fraternité, sans que cela ne mette fin au délit de solidarité, notamment pour l'aide à l'entrée.

Céline Mouzon

PRÈS DE CHEZ VOUS

DOUBS (25)

Ski. Il n'y aura plus de ski alpin à Métabief à l'horizon 2030-2035 à cause du manque de neige. C'est ce qu'a acté le Syndicat mixte du Mont d'Or, après avoir commandé une étude sur l'avenir climatique de cette station située entre 900 et 1 400 mètres d'altitude. En actant dès maintenant l'arrêt du ski alpin, la station veut préparer sa reconversion vers d'autres sports de pleine nature et la valorisation du patrimoine naturel et culturel.

BOUCHES-DU-RHÔNE (13)

Raffinerie. Le tribunal administratif de Marseille a prononcé le 1er avril une annulation partielle de l'autorisation de la « bioraffinerie » de La Mède, exploitée par Total. Le tribunal donne ainsi raison aux associations qui dénonçaient l'utilisation massive d'huile de palme à La Mède, alors que la culture intensive du palmier à huile nuit au climat. Total va donc devoir revoir sa copie pour que le site puisse rester ouvert.

CÔTES-D'ARMOR (22)

Menaces. La journaliste Morgan Large, salariée de la radio associative Kreiz Breizh (RKB), a été victime d'un sabotage particulièrement inquiétant : deux boulons d'une de ses roues de voiture ont été retirés. Connue pour son travail sur les dérives de l'agro-industrie bretonne, la journaliste est régulièrement l'objet de menaces. En son soutien, 850 personnes se sont réunies le 6 avril dans la petite ville de Rostrenen.

RHÔNE (69)

Culture. Villeurbanne, commune limitrophe de Lyon dont la moitié des habitants a moins de 30 ans, deviendra en 2022 la première Capitale française de la culture grâce à son projet « Place aux jeunes ! ». Ce nouveau label, qui offre une dotation d'un million d'euros au lauréat, est réservé aux villes de 20 000 à 200 000 habitants. Le ministère de la Culture veut ainsi mettre en valeur les politiques culturelles des villes moyennes.

L'Objet

Grandes manœuvres dans l'édition

L'éviction du PDG de Hachette Livre, Arnaud Nourry, le 29 mars, a fait l'effet d'une petite bombe dans le secteur du livre. Le renvoi de celui qui a toujours laissé beaucoup d'autonomie aux maisons d'édition de la filiale du groupe Lagardère (telles Fayard ou Grasset) et s'opposait à tout rachat par Vivendi laisse en effet le champ libre à Vincent Bolloré. Et inquiète à ce titre toute la chaîne du livre, aussi soucieuse de la concentration toujours plus forte du secteur que de la mauvaise réputation du magnat des médias.

Eva Mignot

1. VENTES Malgré trois mois de fermeture des librairies, les effets de la crise sanitaire sur le secteur du livre, dont les ventes s'élèvent à plus de 400 millions d'exemplaires chaque année, se sont avérés limités. Selon l'Observatoire de la librairie, l'activité de la profession n'a reculé que de 3 % entre 2019 et 2020.

2. LOI LANG La loi sur le prix unique du livre adoptée en août 1981 fête cette année son 40e anniversaire. C'est en grande partie grâce à elle que le réseau des librairies indépendantes français est l'un des plus denses dans le monde et que de petites maisons d'édition peuvent tirer leur épingle du jeu.

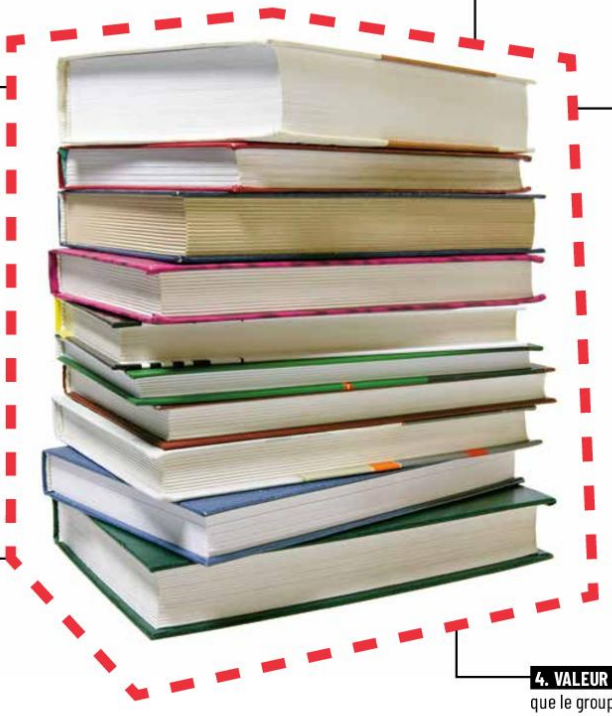

3. OLIGOPOLE Cinq grands groupes d'édition se partagent l'essentiel du gâteau. Hachette Livre, filiale du groupe Lagardère, avec un chiffre d'affaires en 2019 de près de 2,4 milliards d'euros, occupe une position dominante. Editis, propriété de Vivendi, est son principal concurrent (733 millions d'euros). Viennent ensuite Madrigall (571 millions), Média-Participations (555 millions) et le groupe Lefebvre Sarrut (524 millions).

4. VALEUR SÛRE C'est bien grâce au livre que le groupe Lagardère a pu garder la tête hors de l'eau en 2020, sa filiale principale consacrée au commerce de détail dans les gares et aéroports ayant été fortement touchée par la crise. Le résultat opérationnel de Hachette Livre a augmenté de 11,4 % en 2020. De quoi susciter quelques convoitises dans le secteur.

5. RACHAT Vincent Bolloré, via sa filiale Vivendi, est devenu actionnaire principal de Hachette en juillet 2020. Le magnat des médias pourrait donc tenter une opération, mais les autorités de la concurrence s'opposeront probablement à une absorption totale du numéro deux par le numéro un. Bolloré lorgne particulièrement la branche internationale de Hachette qui représente 70 % de son chiffre d'affaires.

© GETTY IMAGES

AMITIÉ OU VACCIN

Le Paraguay est le dernier pays latino-américain à entretenir des relations diplomatiques avec Taiwan. Problème : l'île revendiquée par Pékin soutient de nombreux projets sociaux dans le pays, mais elle ne produit pas… de vaccin ! Voici le marché proposé implicitement par Pékin à Asunción : coupez les liens avec votre vieil allié, et nous vous enverrons des vaccins. Voilà des diplomates qui ne reculent devant aucun coup fourré.

POISSON NUCLÉAIRE

« Il est frais mon poisson ! », s'égosille Ordralfabétix dans *Astérix et Obélix*. Les pêcheurs autour de Fukushima ne pourront plus l'imiter. Depuis 2011, l'eau qui sert à refroidir les réacteurs de la centrale est stockée sur site. Sauf qu'à raison de 140 tonnes par jour, la place manquera bientôt. Le gouvernement japonais a tranché : l'eau sera dépolluée (dans la mesure du possible), puis… rejetée à la mer !

AVERTISSEMENT

Dans un discours prononcé le 8 avril, le dictateur nord-coréen Kim Jong-un a mis ses compatriotes en garde contre les difficultés que pourrait connaître le pays dans les mois à venir. Il a pour cela fait référence à un événement traumatisant pour le pays : la famine qui a fait plusieurs centaines de milliers de morts de 1994 à 1998. Si la tragédie se produit, le tyran pourra ainsi dire qu'il a prévenu et tenter de faire porter le chapeau à ses subordonnés.

ET AILLEURS…

GROENLAND

Mine. Sur fond de controverse autour d'un projet d'extraction d'uranium et de terres rares dans le sud de l'île, le parti de la gauche écologiste, Inuit Ataqatigiit (IA), est arrivé en tête des élections législatives anticipées qui se sont tenues au Groenland début avril, avec 36,6 % des votes. Déchus, les sociaux-démocrates au pouvoir depuis 1979, et qui soutenaient le projet minier, comptabilisent 29,4 % des suffrages. En formant une coalition, les écologistes pourront probablement stopper ce projet qu'ils considèrent trop dangereux pour l'environnement.

CHINE

Alibaba. Le groupe de vente en ligne Alibaba s'est vu notifier le 10 avril une amende de 2,8 milliards d'euros par les régulateurs chinois pour pratiques anticoncurrentielles. Cette sanction est limitée (4 % de son chiffre d'affaires) mais s'inscrit dans une importante remise en cause de la firme par le pouvoir politique. A peine quelques jours plus tard, la branche financière du groupe a dû transférer ses activités dans une nouvelle entité sujette à une stricte régulation bancaire. La Chine veut désormais contrôler ses géants du Net.

MOZAMBIQUE

Jihadistes. Le 5 avril dernier, l'armée mozambicaine a déclaré avoir repris la ville de Palma, au nord du pays. Des jihadistes du groupe Al-Shabab avaient conquis et contrôlé pendant une dizaine de jours cette cité de 75 000 habitants, située à proximité d'un grand projet gazier de Total. Ce n'est pas la première fois que ces combattants ultraviolents, affiliés à l'Etat islamique depuis 2018, attaquent une ville dans la province de Cabo Delgado et s'en emparent brièvement. Outre des Mozambicains, Al-Shabab compterait dans ses rangs des combattants venus de la Tanzanie voisine, où il a aussi mené des incursions.

PALESTINE

Aide. L'administration Biden va rétablir une partie de l'aide aux Palestiniens (éducation, santé…) stoppée par Donald Trump en 2018. Les deux tiers de ces 235 millions de dollars iront à l'UNRWA, l'agence des Nations unies en charge de l'aide aux 5,7 millions de réfugiés palestiniens en Cisjordanie, à Gaza, en Jordanie, au Liban et en Syrie. Joe Biden n'a en revanche pas l'intention de revenir sur le transfert de l'ambassade des Etats-Unis de Tel-Aviv à Jérusalem.

RWANDA

France. Un rapport commandé par Emmanuel Macron à une commission d'historiens dirigée par Vincent Duclert a établi des *« responsabilités accablantes »* pour la France dans le génocide des Tutsis commis au Rwanda en 1994. Des responsabilités politiques, intellectuelles, éthiques, cognitives et morales. Les historiens ont en revanche considéré que la France n'était pas complice du génocide, car la complicité suppose l'intentionnalité. Ils n'ont pas trouvé non plus, dans les archives, de traces de livraisons d'armes aux factions génocidaires qui auraient été à l'initiative des autorités françaises pendant les massacres.

Le Graph

LES INÉGALITÉS SALARIALES REPARTENT À LA HAUSSE

Rapport interdécile (D9/D1) du salaire annuel net en équivalents temps plein

Source : Insee

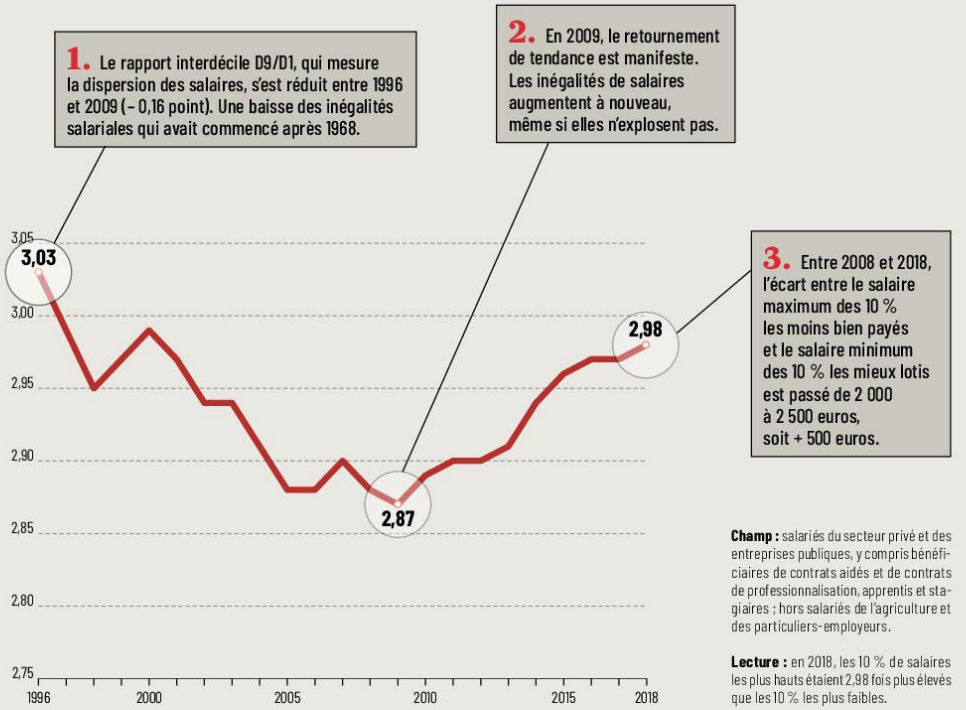

Champ : salariés du secteur privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation, apprentis et stagiaires ; hors salariés de l'agriculture et des particuliers-employeurs.

Lecture : en 2018, les 10 % de salaires les plus hauts étaient 2,98 fois plus élevés que les 10 % les plus faibles.

Alors qu'elles diminuaient depuis la fin des années 1990, les inégalités de salaires sont reparties à la hausse à partir de 2009. En bas de l'échelle des salaires, les 10 % les moins bien payés touchent moins de 1 280 euros net par mois. En haut de la distribution, les 10 % les mieux lotis émargent au minimum à 3 780 euros par mois. Trois fois plus. Ces inégalités salariales se sont creusées par le haut. Depuis 2006, le rapport entre le premier décile (les 10 % les moins bien payés) et la médiane (le 5e décile) est relativement stable. En revanche, les 10 % les mieux payés n'ont cessé de s'éloigner de cette médiane depuis 2009. Dit autrement, ce sont les salaires les plus élevés qui ont le plus augmenté. Non seulement le top 1 % des salariés les mieux payés gagne plus de 9 172 euros net par mois, soit près de huit fois le Smic, mais leur salaire a augmenté de 1,2 % entre 2017 et 2018. A comparer à la hausse nettement plus modeste (+ 0,2 %) dont ont bénéficié les 70 % des salariés les moins bien payés. Et plus on grimpe dans cette échelle des revenus, plus les rémunérations s'envolent. En 2017, le top 0,1 % a perçu plus de 22 860 euros par mois, les 1 000 salariés les mieux rémunérés plus de 89 530 euros, et les 100 plus de 280 580 euros.

Laurent Jeanneau

© JÉRÉMIE WACH-CHASTEL

> « Influenceurs, réunions obligatoires, tracts… Amazon n'a pas lésiné sur les moyens pour contrer l'implantation d'un syndicat »

Y'a du boulot !

par Sandrine Foulon

AMAZON, UN ANTISYNDICALISME TROP VOYANT

Il y a des votes syndicaux plus attendus que d'autres. Et qui font fi de la règle d'or de la proximité géographique. Les élections professionnelles dans les boulangeries et autres entreprises du bâtiment bien de chez nous n'ont guère passionné les foules. Peu importe que les très petites entreprises (TPE) représentent 95 % des entreprises du pays et qu'elles emploient 5 millions de salariés, le taux de participation à 5 %, après les 10 % observés en 2012 et les 7 % de 2017, est le triste miroir d'un désintérêt partagé. Au même moment pourtant, à des milliers de kilomètres des centrales de Belleville ou de Montreuil, à Bessemer, Alabama, les résultats du vote des salariés d'Amazon étaient couverts en Mondovision. Ces derniers devaient se prononcer sur la création d'un syndicat. L'événement promettait d'être « historique » au sein du géant de l'e-commerce, 800 000 employés dans le monde, viscéralement antisyndical. Mais début avril, les partisans de David contre Goliath ont été déçus. Une majorité de salariés a voté contre l'implantation du syndicat RWDSU (Retail, Wholesale and Department Store Union).

Stratégie anti-intrusion

Il faut dire que l'entreprise n'a pas lésiné sur les moyens pour éviter cette intrusion. Des influenceurs et des comptes de salariés amazonophiles ont inondé les réseaux sociaux de témoignages sur les bienfaits de l'entreprise, les salariés ont été convoqués par la direction à des réunions obligatoires, des tracts antisyndicaux ont été placardés sur tous les murs… Le positionnement du syndicat RWDSU, proche du mouvement Black Lives Matter, a pu dissuader des salariés de voter pour lui et la peur de perdre son job en temps de pandémie a sans doute fait le reste. Faut-il en conclure qu'Amazon continuera son « *big business as usual* » ? On peut certes voir dans cet échec la palette à moitié vide. Assis sur la première fortune mondiale, Jeff Bezos n'a sûrement cure des tombereaux de critiques sur les cadences infernales dans ses entrepôts. Les messages de salariés obligés d'uriner dans des bouteilles faute de pouvoir prendre des pauses n'ont pas enrayé la grosse machine Amazon. Qui a vu en outre son activité exploser grâce au Covid.

Bridés par la loi

Motif supplémentaire de pessimisme, cette défaite vient s'ajouter aux innombrables tentatives avortées des syndicats américains pour s'implanter en entreprise. La faute à une législation qui n'a eu de cesse de les brider. L'Alabama, où Airbus a inauguré une usine sans syndicat en 2015, fait partie des 23 Etats à avoir adopté une loi « *Right to Work* ». Grâce à cette loi, l'employeur n'est plus obligé de prélever les cotisations syndicales et les salariés ne sont plus tenus de verser une cotisation aux organisations qui les représentent. De quoi accélérer le déclin du syndicalisme américain. Le pays ne compte plus que 10 % de syndiqués, alors qu'il y en avait le double dans les années 1980. Mais on peut voir aussi la palette à moitié pleine. En Europe, où les syndicats sont plus présents, Amazon a subi des secousses. Grèves en Italie et en Allemagne… En France, il y a un an, la justice, saisie par la CGT, ordonnait à l'entreprise qui ne respectait pas les gestes barrières de ne livrer que les produits essentiels… Aux Etats-Unis, le revers de Bessemer pourrait aussi laisser des traces. Joe Biden a pris le parti des salariés d'Amazon. Le nouveau locataire de la Maison Blanche partage au moins un point commun avec Donald Trump : une détestation des pouvoirs illimités du géant du commerce en ligne. Plus que des syndicats, la victoire viendra sans doute d'un encadrement plus serré des Gafa.

EN VENTE ACTUELLEMENT

Commande et abonnement sur
www.sante-et-travail.fr
ou par téléphone
au 03 80 48 95 42

Santé & travail Le magazine de la prévention des risques professionnels

BIODIVERSITÉ
COMMENT ÉVIT
LA 6E EXTINCTI

ER ON ?

Elles sont parfois microscopiques, parfois énormes. Elles portent des noms latins compliqués et se comptent en millions. Pour l'instant, en tout cas. Car aujourd'hui des espèces, animales ou végétales, disparaissent à une allure inédite sous l'action néfaste de l'homme. Et cette extinction massive nous fait courir un risque vital, tant les interactions entre les multiples composantes de la nature, dans les chaînes alimentaires par exemple, sont complexes et demeurent mal connues, en dépit des avancées de la science. Si nous persistons à jouer aux apprentis sorciers, si notre agriculture, nos modes de production, nos constructions continuent d'araser la biodiversité, nous risquons au bout du compte de connaître le même sort que les dinosaures et de n'être plus après-demain qu'un lointain souvenir. ■

Dossier illustré par Lucille Clerc

ALERTE, EFFONDREMENT !

La biodiversité figure en bonne place sur l'agenda des gouvernements. Heureusement, car il y a urgence : un quart des espèces animales et végétales connues sont menacées de disparition.

Protéger la biodiversité pour préserver notre santé », titre une note de La fabrique écologique parue au printemps [1]. « *La crise du Covid-19 a mis en exergue un cas particulier d'interaction entre biodiversité et santé, celui de la transmission d'un agent pathogène issu de la faune sauvage à l'homme* », rappelle son auteur, Julien Fosse, inspecteur en chef de santé publique vétérinaire. Quand bien même le sujet les préoccuperait, l'urgence sanitaire et les impacts économiques et sociaux de sa gestion n'ont pas permis jusqu'ici aux gouvernements de consacrer beaucoup d'attention à ces interactions entre l'homme et la nature, à l'origine d'une pandémie qui a déjà fait près de 3 millions de morts, sans compter les décès indirects.

Cette situation pourrait évoluer en 2021, du moins le moment est-il favorable. En effet, la crise sanitaire n'a pas fait que reporter à cette année deux grands rendez-vous internationaux consacrés à la biodiversité et prévus de longue date (voir ci-contre). Elle en a aussi démontré l'importance et l'actualité, et pourrait amener citoyens et décideurs à s'y intéresser davantage.

À QUOI SERVENT LES RHINOCÉROS ?

Mais au fond, pourquoi tant se soucier de biodiversité ? Si la mort du dernier rhinocéros blanc est triste, que dire de la pauvreté des pays dans lesquels prospère le braconnage ? Et depuis que la vie est apparue sur Terre, les espèces apparaissent, disparaissent, évoluent. Avons-nous vraiment besoin de 650 espèces de conifères, de plus de 12 000 espèces de fourmis, de plus de 20 000 espèces d'abeilles ?

C'est mal poser la question. D'une part, la biodiversité ne se réduit pas à la plus ou moins grande abondance des espèces. D'autre part, sa complexité,

* **Zoonoses :** maladies transmises à l'homme par l'animal.

dans sa nature et ses fonctions, rend assez vains les raisonnements utilitaristes, qui permettraient par exemple de décréter quels sont les éléments qu'il conviendrait de conserver et ceux qu'il serait possible de détruire.

La biodiversité est le tissu vivant de notre planète [2]. Cela recouvre l'ensemble des formes de vie (plantes, animaux, bactéries…), soit la diversité spécifique de chacune, mais aussi la diversité génétique à l'intérieur de chaque espèce. Cela recouvre aussi l'ensemble des milieux de vie, à toutes les échelles, de la mare à l'océan, de l'arbre au paysage. Et cela recouvre, à l'intérieur des écosystèmes que composent les milieux et leurs habitants, toutes les relations des espèces entre elles (prédation, symbiose…) et avec leur milieu. Nous avons donc affaire à des chaînes de relations extraordinairement complexes, souvent mal connues encore. Et dont le niveau de perturbation du fait des activités humaines est en train de frapper durement l'homme en retour.

– 34 %

La population d'oiseaux des champs a diminué de 34 % en Europe depuis 1990. Pour les papillons, considérés comme représentatifs des populations d'insectes, la chute est de 39 %.

La multiplication depuis une cinquantaine d'années des zoonoses*, hier le sida, aujourd'hui le Covid-19, pour ne parler que des plus épidémiques, est liée à des phénomènes tels que l'extension des fronts pionniers agricoles en zone tropicale ou l'intensification, sous la pression démographique notamment, de la chasse à la viande de brousse, qui accroît les contacts entre l'homme et des micro-organismes pathogènes véhiculés par la faune sauvage [3]. Inversement, la nature et sa diversité jouent un rôle essentiel dans l'approvisionnement des humains en ressources de tous types : pharmacopée traditionnelle et industrielle, alimentation, eau douce… Plus de 75 % des cultures alimentaires reposent sur la pollinisation animale et la disparition de populations entières d'insectes fragilise cette fonction. Des systèmes agricoles fondés sur la diversité génétique et paysagère sont également des moyens de défense face aux aléas climatiques ou aux insectes ravageurs des cultures. La qualité et la quantité des réserves d'eau douce sont liées au maintien du couvert végétal et à la maîtrise des épandages agricoles.

On ne saurait cependant réduire la biodiversité à ses contributions matérielles, immenses et dont les mécanismes ne sont pas toujours bien identifiés. Ce sont aussi des contributions culturelles, esthétiques, affectives, spirituelles, dont l'importance qui plus est n'est pas la même parmi les hommes. Et, au-delà des mille et un bonheurs de la biodiversité (quel ennui de trouver toujours les mêmes variétés de pommes où que l'on aille), on peut reconnaître à la vie sous toutes ses formes une valeur en soi, ce qui implique de respecter la nature pour elle-même, et donc de limiter pour cette raison aussi les pressions que l'on exerce inévitablement sur elle.

LE RYTHME DES DISPARITIONS S'ACCÉLÈRE

Après la cinquième extinction massive, survenue il y a environ 65 millions d'années et dont on estime qu'elle a entraîné la disparition des trois quarts des espèces, c'est un nouvel effondrement qui est en cours. Selon le rapport mondial des Nations unies sur la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes paru en juin 2019 [4], le quart des espèces animales et végétales évaluées est menacé de disparition, et l'on ne parle que de moyenne. Si l'on intègre d'autres grandes catégories de formes vivantes (champignons, bactéries, protozoaires…), près d'un million d'espèces (sur un nombre total estimé autour de 10 à 15 millions) risquent de s'éteindre, dont beaucoup au cours des prochaines décennies. Le rythme des disparitions s'accélère et il est des dizaines, voire des centaines de fois plus élevé que sur les dix derniers millions d'années.

[1] cutt.ly/YcVL7N3
[2] cutt.ly/mcVZi6D
[3] cutt.ly/ucVLQ50
[4] cutt.ly/5cVLF86

2021, ANNÉE DE LA BIODIVERSITÉ

Initialement prévue en octobre 2020 à Kunming (Chine), la 15e Conférence des parties à la Convention des Nations unies sur la biodiversité (COP 15) est un peu à la biodiversité ce que l'accord de Paris de 2015 est au climat. Il s'agit d'adopter un nouveau cadre mondial d'action dans lequel les Etats s'engageraient à mettre en œuvre pour de bon leurs plans nationaux et à coopérer davantage.
Une première fois reportée à mai 2021, cette réunion a de nouveau été repoussée. Elle est annoncée du 11 au 24 octobre.
Dans cette perspective, la France, qui a déjà publié en janvier une nouvelle stratégie sur les aires protégées, est en train d'élaborer sa 3e stratégie nationale pour la biodiversité, portant sur la période 2021-2030. Après une consultation des acteurs territoriaux en février dernier, une consultation citoyenne nationale est ouverte en mai. Il est prévu que ce document soit finalisé à la fin de l'année et il devrait faire l'objet d'une présentation lors du Congrès mondial de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Accueilli à Marseille, le Congrès devait initialement se tenir en juin 2020 et a été reporté du 3 au 11 septembre. Un événement important sur l'état des connaissances et des politiques en matière de protection de la biodiversité, en amont de Kunming. D'ici à la réunion chinoise, d'autres événements sont à l'agenda. Au niveau européen, la Commission doit présenter quatre plans d'action détaillant les éléments du Pacte vert touchant à la biodiversité (gestion des forêts, production bio, lutte contre la pollution, restauration des écosystèmes). Le G7 accueilli par le Royaume-Uni du 11 au 13 juin sera axé sur la reconstruction du monde de l'après-virus, « *plus juste, plus vert, plus prospère* » selon les vœux de Boris Johnson, dont le pays héberge aussi la COP 26 de la Conférence des Nations unies sur le climat, à Glasgow début novembre. La nécessité d'articuler lutte pour la préservation de la biodiversité et contre le réchauffement devrait être soulignée à ces deux occasions, une question qui devrait aussi être au menu de l'assemblée générale de l'ONU en septembre.

En septembre 2020, le dernier « Rapport Planète vivante » du WWF [5] présentait des chiffres effrayants : les populations de 21 000 espèces suivies par cette organisation (mammifères, oiseaux, poissons…) avaient décliné de 68 % en moyenne depuis 1970, avec des taux encore plus élevés pour nombre d'entre elles (gorilles en République démocratique du Congo, perroquets gris au Ghana). En Europe, la population d'oiseaux des champs présents dans les zones rurales a diminué de 34 % depuis 1990. La chute est de 39 % pour les papillons, considérés comme un indicateur représentatif des populations d'insectes.

A l'effondrement des espèces s'ajoute l'érosion de la diversité génétique et de celle des milieux. Sur les 6 190 races de mammifères domestiquées par l'homme au cours de l'histoire, 559 sont éteintes et plus d'un millier sont en voie d'extinction. Cette biodiversité génétique est pourtant indispensable à la sécurité alimentaire, surtout lorsqu'il s'agit de sélectionner des caractères permettant d'obtenir des variétés végétales et animales plus résistantes aux changements climatiques. Il en va de même de la diversité des milieux et des paysages, notamment les zones humides. Par exemple, la forêt de mangrove joue un rôle protecteur dans les zones côtières tropicales, notamment face à des raz-de-marée, mais elle a perdu les trois quarts de sa surface d'origine.

> Les pressions sur la biodiversité sont pour l'essentiel liées à la demande alimentaire et aux systèmes agricoles qui la satisfont

REGARDER DANS LES ASSIETTES

Les facteurs de disparition de la biodiversité sont multiples, mais n'ont pas le même poids. La cause principale concernant la biodiversité terrestre est le changement d'usage des sols, donc la destruction et la fragmentation des lieux de vie. En cause, l'extension des surfaces agricoles et/ou l'intensification de la production, liée à la croissance démographique et à des régimes alimentaires de plus en plus carnés. La consommation de viande et autres protéines animales mobilise aujourd'hui les trois quarts de la surface agricole mondiale (terres cultivées et pâturages). Vient ensuite l'exploitation forestière et, enfin, l'urbanisation. Alors que les forêts tropicales abritent les plus hauts niveaux de biodiversité de la planète, 100 millions d'hectares (près de deux fois la France) ont été détruits entre 1980 et 2000, en raison de l'élevage de bétail et des plantations de soja en Amérique latine ou des plantations de palmiers à huile en Asie du Sud-Est. Même si le rythme de la déforestation a ralenti depuis les années 1990, il reste très élevé : l'équivalent d'un terrain de football toutes les deux secondes, selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) [6]. Pour ce qui est de la biodiversité marine, la pêche est la première cause de la disparition des espèces.

Ces pressions, pour l'essentiel liées à la demande alimentaire et aux systèmes agricoles qui la satisfont, sont suivies, dans la hiérarchie des causes, par d'autres facteurs que sont les pollutions (dont celles qui accompagnent les changements d'usage des sols comme l'épandage de pesticides), la dissémination, voulue ou fortuite, d'espèces exotiques envahissantes et les changements climatiques. Ces deux dernières causes de dégradation de la biodiversité, par ailleurs liées entre elles, sont en train de prendre une importance croissante.

L'analyse des facteurs de l'effondrement de la biodiversité met en évidence les limites de mesures focalisées sur la protection d'espèces et d'espaces. S'il est indispensable de renforcer ces politiques de conservation, l'extension et la meilleure administration des aires protégées par exemple, il est crucial d'agir sur les causes de l'extinction en cours, comme l'artificialisation des sols et nos régimes agricoles et alimentaires. Et donc réorienter un modèle économique qui nous emmène aujourd'hui dans un mur. **Antoine de Ravignan**

[5] cutt.ly/NvrW9yc
[6] « The State of the World's Forests 2020 », FAO.

N'OUBLIONS PAS LES PLUS PETITS

Les microbes sont présents partout et la vie des grands organismes est mêlée à la leur. Notre santé dépend donc de nos bonnes relations avec les formes les plus discrètes de la biodiversité.

Même si les éléphants, les arbres et les humains disparaissent de la surface de la planète, eux seront toujours là. Les bactéries, virus, champignons et algues sont présents sur Terre depuis 3,8 milliards d'années et se trouvent partout, jusque dans nos intestins et sur notre peau. Nous les craignons souvent. Pourtant, la recherche montre qu'animaux et végétaux ne peuvent vivre qu'en lien étroit avec les micro-organismes. Digestion, immunité, contrôle de substances toxiques…, les symbioses avec les microbes sont cruciales pour les « grands » êtres vivants. C'est si vrai que deux phénomènes essentiels à la vie sont issus de ces micro-organismes : la photosynthèse et la respiration sont toutes deux possibles uniquement grâce à la symbiose lointaine des cellules végétales et animales avec des bactéries. Exemple, les chloroplastes, qui transforment le CO_2 en sucres, sont au départ des bactéries qui se sont fondues avec des cellules végétales.

DES INTERACTIONS BÉNÉFIQUES

Les relations avec les microbes sont ainsi généralement bénéfiques. Bonne nouvelle, ils ne sont pas en danger. Ils mutent très vite, s'adaptent sans cesse, et l'enjeu est en fait de garantir de bonnes relations avec eux.

Si la crise du Covid-19 rappelle cruellement que tous les êtres minuscules ne sont pas inoffensifs, elle dit aussi que le contrôle des risques infectieux dépend beaucoup du respect de l'intégrité des écosystèmes qui régulent spontanément l'émergence de maladies lorsqu'ils fonctionnent bien. Ainsi, la déforestation brutale, parce qu'elle bouleverse les sols forestiers, est susceptible de libérer des micro-organismes pathogènes jusqu'alors inconnus. Il en va de même lorsqu'une zone humide est dévastée à des fins d'aménagement urbain ou lorsque les méthodes intensives simplifient à outrance les écosystèmes agricoles.

> Il est crucial de laisser nos corps s'exposer aux micro-organismes qui stimulent et renforcent nos systèmes immunitaires

Le changement climatique n'arrange rien : l'augmentation des températures, associée aux échanges à longue distance, favorise le déplacement de vecteurs d'agents infectieux. Le moustique tigre est ainsi désormais présent dans le sud de la France et est potentiellement porteur des virus du chikungunya, de la dengue et du zika.

VERS UNE ÉCOLOGIE SANITAIRE

Défendre la biodiversité pour nourrir de bonnes relations avec les microbes, c'est aussi réduire l'usage de pesticides et d'antibiotiques qui débouchent sur l'apparition de souches bactériennes résistantes. Inversement, la préservation d'écosystèmes variés est la garantie de maintenir la richesse des micro-organismes parmi lesquels figure, comme chez les plantes, l'essentiel de l'origine des médicaments de demain.

L'écologie va ainsi de pair avec la prévention sanitaire. Du reste, les organismes dits « supérieurs » apparaissent désormais comme de véritables écosystèmes associant des myriades d'espèces microbiennes, et il est courant de soigner les maux intestinaux en utilisant des souches bactériennes sélectionnées dites probiotiques, que l'on trouve couramment en pharmacie.

Du bon ménage à entretenir avec les organismes invisibles ressort, enfin, une nouvelle conception de l'hygiène et une nouvelle interprétation de l'œuvre de Pasteur : ainsi, adieu aux savons bactéricides si l'on veut conserver une peau en pleine santé ! Il en va de même pour le nettoyage des logements : si la vaccination contre les maladies graves est indispensable, il est aussi crucial de laisser nos corps s'exposer aux micro-organismes qui stimulent et renforcent nos systèmes immunitaires. Une saleté propre, en somme.

Laurent Hutinet

QUAND BRUXELLES VE
ENGRAIS ET PESTICIDE

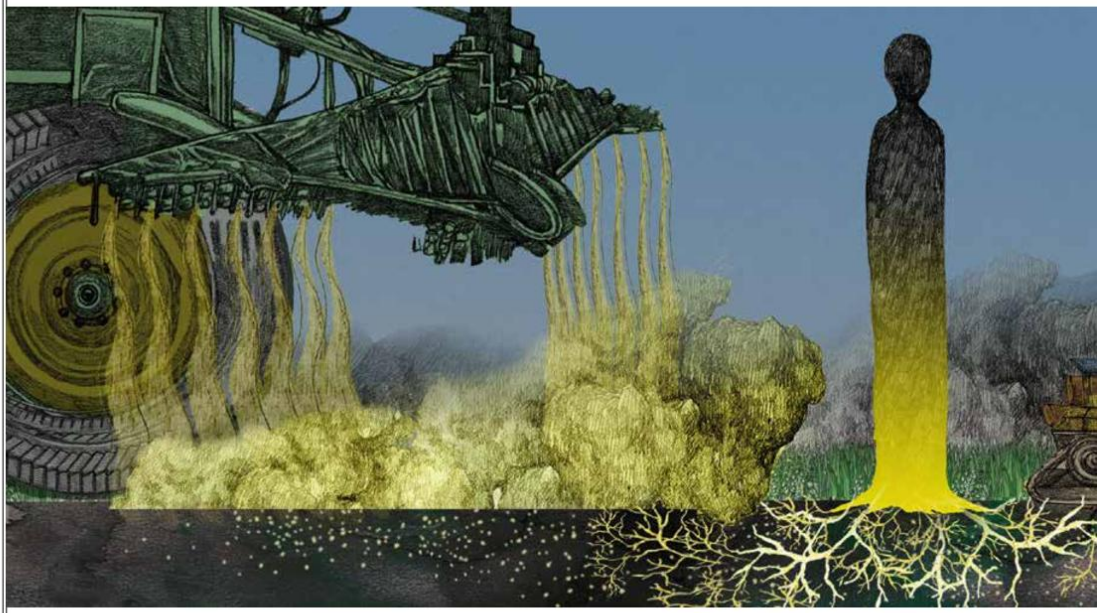

Avec sa stratégie « De la ferme à la table », la Commission européenne vise une baisse des pesticides et engrais ainsi qu'une hausse des surfaces cultivées en bio en 2030. Mais comment ?

Dans les environs de Bruxelles, Marianne Streel fait pousser des betteraves, de la chicorée, du blé, de l'escourgeon, sur ses 160 hectares, en Hesbaye, petit coin fertile de la Wallonie. Elle est agricultrice, comme l'était son père, et préside la Fédération wallonne de l'agriculture. Lorsque la Commission européenne a annoncé, le 20 mai dernier, sa volonté de voir réduire l'utilisation des pesticides de 50 % et des engrais de 20 % à l'horizon 2030, sa réaction a été, disons, plutôt mitigée : *« J'ai trouvé cette communication assez violente, comme si on ne tenait pas compte des efforts déjà fournis par les agriculteurs pour évoluer vers davantage de durabilité. »*

Ce jour de mai 2020, en annonçant ses stratégies « De la ferme à la table » et « Biodiversité », la Commission européenne a infléchi son approche des questions agricoles. *« Cette proposition d'une politique alimentaire globale, c'est quelque chose que nous portons depuis longtemps,* apprécie Geneviève Savigny, agricultrice de la Coordination européenne Via Campesina, qui milite pour une agriculture paysanne. *Mais les solutions concrètes proposées par la Commission européenne restent encore floues ; on craint qu'il ne s'agisse que de changements cosmétiques qui permettent aux grosses structures de recevoir des aides en plus. »*

LES RAVAGES DE L'INTENSIFICATION AGRICOLE

L'exécutif bruxellois met le cap au vert, avec 2030 pour horizon. Les objectifs ont marqué les esprits. Outre la diminution des pesticides, la Commission voudrait qu'en 2030, 25 % des surfaces agricoles de l'Union soient en bio. Quant aux pertes de fertilisation (une grosse part des engrais se dissout dans

UT RÉDUIRE
ES

l'air ou dans les rivières), il faudrait les réduire de 50 %. Le but : protéger la biodiversité.

Comme le rappelait en 2019 l'Agence européenne de l'environnement dans son rapport annuel, *« l'intensification de l'agriculture reste l'une des causes principales des pertes de biodiversité et de dégradation de l'environnement en Europe »*. Et parce qu'elles sont trop légères, les mesures de verdissement de la précédente politique agricole commune (PAC) négociées entre Etats membres, par exemple une obligation de diversification consistant pour les exploitations à avoir trois cultures différentes (voire deux), n'ont *« pas mis un terme à ce déclin »*, selon un rapport de la Cour des comptes européenne en date de 2020.

Au sein de la Commission, on rappelle que les grands chiffres de la stratégie « De la ferme à la table » sont surtout des objectifs politiques. Une façon de secouer le cocotier et de montrer la voie à suivre. Pour y parvenir, des initiatives communautaires seront déployées, comme la révision de la directive sur l'utilisation durable des pesticides [1], un plan d'action sur la gestion intégrée des nutriments ou un autre pour soutenir la filière bio [2], par exemple en encourageant les politiques d'achats publics de ces produits. Des projets de recherche, par exemple concernant les biopesticides, seront également financés.

Mais la pièce centrale du puzzle devrait être la PAC, dont la nouvelle mouture pour la période budgétaire 2021-2027 est aujourd'hui négociée entre le Parlement européen et les Etats membres. Au cœur de ces discussions, le principe de conditionner 20 % à 30 % du montant des paiements directs aux producteurs à l'adoption de pratiques favorables à l'environnement et allant au-delà des normes environnementales de base, appelées « éco-régimes ». La Commission a donné des exemples d'éco-régimes qui contribueraient à atteindre les objectifs de la stratégie « De la ferme à la table » : diversification et rotation des cultures, création de prairies permanentes, conversion à l'agriculture biologique ou agriculture dite « de précision ». Chacune de ces pratiques doit permettre de réduire l'utilisation des intrants.

Mais dans la nouvelle PAC, les Etats membres façonneront leurs propres plans stratégiques nationaux en fonction de leurs priorités et dresseront leur propre liste d'éco-régimes qu'ils soumettront à la Commission pour approbation. *« Les Etats vont avoir une grande flexibilité,* explique Célia Nyssens, de l'ONG Bureau environnemental européen. *Ces plans stratégiques pourront être utilisés pour des mesures ambitieuses mais aussi pour perpétuer le statu quo. On ne s'attend pas à un grand niveau d'ambition. »*

LOGICIELS ET DRONES À LA MANŒUVRE

Les chiffres lancés par la Commission sont jugés *« très ambitieux »* par Guillaume Cabot, vice-président de Jeunes agriculteurs (syndicat de jeunes exploitants, proche de la FNSEA), lui-même éleveur et exploitant en polyculture sur 160 hectares en Seine-Maritime. *« A un moment donné, il faut aussi que ces objectifs soient atteignables en des temps réalistes »*, tempère-t-il, un peu dubitatif. Sur son exploitation, il utilise les alternatives aux pesticides dès qu'il le peut. Le soufre, les produits de biocontrôle (comme la macération d'ail). *« Je suis prêt à faire des efforts, à utiliser les produits les moins toxiques, mais il ne faut pas nous empêcher d'utiliser des produits phyto dans certaines situations où l'on n'a pas d'alternative. »*

Marianne Streel dit ainsi avoir vraiment besoin des néonicotinoïdes pour les betteraves. Elle rappelle que *« les entreprises agricoles engageant de lourds investissements, les pratiques ne peuvent pas changer aussi vite qu'on le voudrait »*. Réduire les intrants, cette agricultrice le fait déjà. *« Je ne pulvérise pas les pesticides comme le faisait mon père. Je le fais en fonction, par exemple, des seuils de pucerons, en fonction du gel, du développement de la plante, de la saison. Si j'estime qu'il n'y a pas de danger, je ne passe pas le pulvérisateur. »* Sa crainte, c'est que de nouvelles réductions aient un impact négatif sur les rendements, donc sur les revenus, déjà faibles, des agriculteurs.

> « Je suis prêt à faire des efforts mais il ne faut pas nous empêcher d'utiliser des produits phyto dans certaines situations »
>
> **GUILLAUME CABOT**, vice-président du syndicat des Jeunes agriculteurs

Les deux agriculteurs utilisent des applications, des logiciels d'aide à la décision, *« qui calculent par exemple la pression fongique sur les céréales, ou les besoins en engrais de telle ou telle plante à tel endroit, permettant d'éviter les pertes »*, détaille Guillaume Cabot, qui estime que *« la technologie et la recherche sont nécessaires »* pour se passer des substances chimiques.

La précision, l'utilisation des données, des images satellites, des drones, pour réduire l'utilisation des intrants font partie des solutions préconisées par la fédération de syndicats agricoles et de coopératives européenne Copa-Cogeca. *« Une arnaque »*, selon Geneviève Savigny, qui craint que ces solutions technologiques, *« même si elles sont parfois utiles, bénéficient essentiellement aux grandes fermes car elles sont très coûteuses »*. L'agricultrice juge qu'il

[1] cutt.ly/wcZtDKg
[2] cutt.ly/2cXd3lx

faut privilégier les *« approches agroécologiques »*, soit la rotation des cultures, l'élevage à l'herbe, les prairies, l'utilisation de fumier, l'érection de haies, le maintien des éléments naturels du paysage, *« les traitements chimiques doivent devenir l'exception »*.

Les agriculteurs sont divisés. Mais les jalons sont posés pour sortir de *« l'approche standard, celle où l'on utilise les intrants chimiques de manière indiscriminée, parfois préventive,* conclut Célia Nyssens. *La pollution des sols, des eaux, les pertes de biodiversité sont un énorme problème qu'il faut affronter. Au moins, ces objectifs chiffrés, parfois insuffisants, montrent la direction dans laquelle nous devons aller »*.

Cédric Vallet

DÉFORESTATION IMPORTÉE : AGIR DE LA VOITURE À L'ASSIETTE

L'Union européenne a sa part de responsabilité dans la déforestation tropicale via ses importations de produits agricoles en provenance d'Amérique latine, d'Afrique ou d'Asie du Sud-Est. Selon une étude de la Commission européenne de 2013 [1], les consommateurs européens sont ainsi à l'origine de 10 % de la déforestation mondiale et de 39 % de la « déforestation importée », c'est-à-dire imputable aux échanges internationaux.

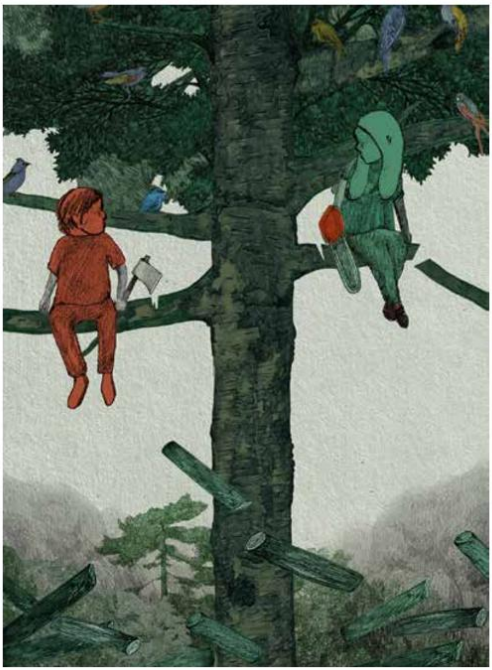

SOJA, HUILE DE PALME…

Les produits en cause sont, pour les trois quarts, du soja, de l'huile de palme et du cacao, selon le rapport de la Commission. Au niveau français, ils représentent les deux tiers de la déforestation importée, estime un rapport du WWF de 2018 [2]. L'ONG désigne les pays producteurs où il existe un « risque élevé de déforestation » : Brésil, Argentine ou Uruguay pour le soja ; Indonésie ou Malaisie pour l'huile de palme et le caoutchouc ; Côte d'Ivoire, Cameroun ou Nigeria pour le cacao ; Chine pour le cuir, la viande de bœuf et le bois ; Russie pour le bois.

Comment agir ? Concernant le cacao, par exemple, le WWF conseille d'arrêter de consommer des produits industriels à base de chocolat transformé. Le soja représente pour sa part près de la moitié de la déforestation importée française et sert majoritairement à l'alimentation animale. Réduire ces importations implique donc de manger moins de produits issus d'animaux, note le WWF. Mais la lutte contre la déforestation ne se déroule pas que dans les assiettes des consommateurs. Ainsi, plus de deux tiers des importations d'huile de palme se retrouvent dans les agrocarburants. C'est pourquoi de nombreuses ONG demandent l'interdiction des biocarburants de « première génération » composés de matières alimentaires.

PAS DE MESURES CONTRAIGNANTES.

Du côté des pouvoirs publics, la stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée (SNDI), lancée en 2018, affichait des objectifs ambitieux salués par le WWF, France nature environnement et Greenpeace, mais n'a pas porté ses fruits faute de mesures contraignantes. L'approche reste essentiellement volontaire : le gouvernement a ainsi annoncé fin 2020 des outils en ligne qui permettront aux entreprises et aux consommateurs d'être mieux informés sur les importations à risque. Plus concrètement, un « plan protéines végétales » doté de 100 millions d'euros a été décidé fin 2020 dans le cadre du plan de relance pour réduire la dépendance au soja étranger. Un investissement qu'il faudra poursuivre au-delà de 2022 et accompagner d'une stratégie d'ensemble pour réduire les importations.

LOGOS. En attendant, les consommateurs peuvent miser sur quelques certifications environnementales et sociales permettant d'encourager la production de certains produits sur un mode soutenable : logo FSC pour les produits à base de bois et de papier ; RSPO pour l'huile de palme ; Rainforest Alliance-UTZ ou Fairtrade pour le chocolat.

Matthieu Jublin

[1] « Analyse complète de l'impact de la consommation européenne de produits alimentaires et non alimentaires importés et de biens de consommation sur la déforestation », Commission européenne, 2013, accessible sur cutt.ly/WwyBf4O

[2] « Déforestation importée : arrêtons de scier la branche ! », WWF, 2018, accessible sur cutt.ly/1cLXEgo

LES AIRES PROTÉGÉES EN MANQUE D'ESPÈCES

Les parcs naturels permettent à la biodiversité de se reconstituer, surtout quand ils assurent une très forte protection. Il est important d'étendre leurs surfaces et de les doter de plus de moyens.

Le flamant rose, espèce menacée il y a dix ans, se multiplie désormais en Camargue. Le vautour, qui en avait disparu, revient dans le Verdon. Et le castor, qui avait déserté le nord de la France, y fait son retour. Quant au bouquetin, il se porte bien dans le Parc de la Vanoise. Les aires protégées permettent à la biodiversité de se reconstituer, que ce soit au niveau de la faune ou de la flore.

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) [1] distingue six niveaux de protection allant de la réserve naturelle intégrale (niveau Ia, où il n'y a aucune intervention humaine hormis à des fins scientifiques ou de protection) aux aires protégées (niveau VI, qui permet l'exploitation durable des ressources naturelles). Ainsi les réserves intégrales (par exemple, en France, l'île de Bagaud au sein du Parc national de Port-Cros) et les zones de nature sauvage (catégorie Ib, comme le parc américain de Yosemite) assurent une très forte protection. Les parcs nationaux français (catégorie II), quant à eux, accueillent seulement quelques activités en lien avec la nature comme le pastoralisme.

150

C'est, en millions d'euros, la somme qu'il faudrait consacrer chaque année aux espaces naturels protégés, selon le WWF.

UNE NOUVELLE STRATÉGIE NATIONALE

Dans la foulée du One Planet Summit du 11 janvier dernier, la France a présenté une nouvelle stratégie nationale pour les aires protégées pour la décennie [2]. Le gouvernement s'est engagé à protéger 30 % de ses espaces terrestres et maritimes dès 2022. Or, les espaces naturels protégés français couvrent déjà environ 21 % des terres et 23,5 % des eaux françaises. Plus intéressant, 10 % bénéficieraient d'une protection forte dès 2022, contre seulement 1,8 % aujourd'hui, principalement situés dans l'espace maritime et les terres australes et antarctiques françaises. Ces espaces protégés seraient ainsi mieux répartis, et on en trouverait davantage sur les façades méditerranéenne et atlantique.

Des organisations comme le WWF ou France nature environnement (FNE) réclament également qu'il y ait une continuité entre les aires protégées pour que les espèces puissent circuler d'une zone à l'autre. Jean-David Abel, vice-président de FNE, cite en exemple les parcs naturels régionaux de la Chartreuse et du Vercors qui ont vu les oiseaux qu'ils abritent migrer, échanger et se renforcer mutuellement.

Mais surtout, cette stratégie nationale demande à être dotée de moyens. Or, seulement 10 millions d'euros sont consacrés à ces espaces dans la loi de finances pour 2021 et 60 millions dans le plan de relance. Il faudrait y consacrer 150 millions d'euros par an, estime le WWF. *« Il faut des postes pour le suivi, l'inventaire, le contrôle, l'accompagnement agricole, l'expérimentation »*, précise Jean-David Abel. Afin de les financer, FNE propose de développer de nouveaux impôts sur, par exemple, les engrais azotés ou l'artificialisation des sols.

Il faut dire que toutes les nouvelles réserves naturelles créées depuis ces dernières années l'ont été à moyens constants. Ainsi, Arnaud Gauffier, directeur des programmes du WWF, cite le nouveau Parc national de forêts de Champagne créé en 2019 sur le plateau de Langres : *« Il a fallu supprimer des postes dans le Parc de la Vanoise pour le doter en personnel. »* Le manque de moyens est criant. Arnaud Gauffier cite encore le Parc naturel de la mer de Corail en Nouvelle-Calédonie *« où sont employés trois équivalents temps plein sur une surface qui fait le triple de la France métropolitaine »* !

Au niveau international, la conférence de Kunming pourrait adopter l'objectif de protéger 30 % de la surface du globe d'ici à 2030, au lieu de 17 % aujourd'hui. Mais, là aussi, si l'intendance ne suit pas, ce ne seront que des mots.

Naïri Nahapétian

[1] www.iucn.org/fr
[2] www.ecologie.gouv.fr/aires-protegees-en-france

COMMENT EN FINIR AV

Face à une artificialisation des sols toujours rapide en France, les pouvoirs publics se mobilisent. Mais casser une telle dynamique est une tâche titanesque.

Au pied des tranquilles monts du Cantal, l'agitation a régné ces derniers mois. Un ballet de tractopelles et de camions a bravé l'hiver auvergnat pour que tout soit prêt à temps. Le 18 mai, 25 000 mètres carrés de nouvelles surfaces commerciales accueilleront les habitants d'Aurillac dans le centre commercial de La Sablière, en périphérie de l'agglomération. Et tant pis si sa population stagne, et si une boutique sur cinq du centre-ville est vide.

L'histoire de La Sablière raconte celle d'un pays qui n'en a pas fini avec le béton. La France a plus de sols artificialisés* que ses voisins, avec 47 km² pour 100 000 habitants, contre 41 en Allemagne, 30 au Royaume-Uni et en Espagne, ou 26 en Italie. Depuis 1981, les surfaces artificialisées ont augmenté de 70 %, bien davantage que le nombre d'habitants (+ 19 %), selon France Stratégie [1]. Cette frénésie laisse sur son chemin des cadavres : la France compte 3 millions de logements vacants et le taux de vacance commerciale est élevé – il est notamment de 12,5 % dans les centres-ville.

L'HABITAT EN CAUSE

Comment freiner l'artificialisation, qui mange les meilleures terres agricoles, détruit la biodiversité et génère des déplacements polluants ? D'abord, en cernant les causes : 70 % de l'artificialisation est liée à l'habitat, a calculé le Cerema [2], et principalement à l'habitat pavillonnaire, très gourmand en surfaces. « Seuls » 24 % des espaces artificialisés concernent l'activité économique. C'est peu, en valeur absolue, mais beaucoup, dans la mesure où les routes et les zones d'activité économique périphériques entretiennent un système d'étalement urbain organisé autour de la voiture. Au-delà du pétrole, le carburant de l'artificialisation réside dans le coût du foncier. La France est un pays peu dense où la terre ne coûte pas cher : le prix d'un hectare de terres agricoles est d'environ 6 000 euros, contre 10 000 à 20 000 euros chez nos voisins, et même 50 000 euros aux Pays-Bas. Construire coûtant moins cher que rénover, les promoteurs s'en donnent à cœur joie.

Faut-il donc se résoudre à voir se réduire inexorablement les champs qui entourent les villes ? Pas nécessairement. D'abord, parce que la France protège déjà certaines zones particulières. Loi Littoral, loi Montagne, Conservatoire du littoral, parcs nationaux…, l'Hexagone a su sacraliser ses espaces les plus fragiles. La France dispose aussi de zones agricoles protégées, même si elles ne concernent encore que 0,5 % de la surface agricole métropolitaine. Les outils existent, reste à savoir si on veut les utiliser.

Bonne nouvelle, une impulsion politique a été donnée en 2018 avec le Plan biodiversité, qui fixe l'objectif de « zéro artificialisation nette » (sans toutefois préciser d'échéance), en suivant le principe « éviter-réduire-compenser » (ERC). Il s'agit d'éviter l'artificialisation en renonçant aux constructions inutiles, de la réduire en densifiant le bâti indispensable et de la compenser en renaturalisant des espaces artificiels. Mais cette dernière opération coûte cher et les projets réalisés jusque-là ont été très rares. L'enjeu consiste donc surtout à freiner l'artificialisation à la source. Le Premier ministre, Jean Castex, a publié cet été deux circulaires demandant aux préfets d'être beaucoup plus sévères sur l'artificialisation des sols, notamment en matière commerciale. *« Sur le coup, personne n'a cru que ça aurait un impact, mais six mois après, il est très net : le nombre de dossiers autorisés est en chute libre »*, se réjouit Franck Gintrand, délégué de l'Institut des territoires. A cela s'ajoute le projet de loi Climat et résilience, qui fixe comme objectif de diviser par deux le rythme d'artificialisation sur la décennie à venir. Actuellement discuté au Parlement, il devrait interdire toute nouvelle surface commerciale supérieure à 10 000 m², même si ce seuil reste élevé, et que la Convention citoyenne pour le climat préconisait une interdiction stricte. Le gouvernement souhaite aussi mieux réhabiliter les friches : 300 millions d'euros y seront consacrés dans le cadre du

* **Sols artificialisés :** surfaces qui ne sont ni des espaces naturels, ni des terres agricoles, ni des forêts.

EC LA BÉTONISATION

plan de relance. Enfin, le dispositif Denormandie (2019) incite fiscalement à rénover des logements existants, plutôt qu'à construire du neuf [3].

UN MODÈLE ÉCONOMIQUE INADAPTÉ

L'autre enjeu réside dans l'articulation entre les différents échelons administratifs. Aujourd'hui, les communes (et communautés de communes) ont le pouvoir d'urbanisme, via le vote des plans locaux d'urbanisme (PLU). Avec la tentation d'accorder des permis de construire pour attirer les habitants et les entreprises des voisins… Pour éviter cette guerre des territoires, les élus locaux peuvent mettre en place des schémas de cohérence territoriale (Scot), documents dans lesquels plusieurs intercommunalités planifient un urbanisme raisonné, dans le domaine de l'habitat notamment. Plus haut, les régions élaborent désormais un schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet). Tous ces documents doivent être conformes dans leurs objectifs. Bonne nouvelle, la lutte contre l'artificialisation devient de plus en plus consensuelle. « *La dynamique autour des Scot et de la sobriété foncière est désormais incontestable*, estime Stella Gass, directrice de la Fédération nationale des Scot. *La preuve, le rythme de l'artificialisation a ralenti depuis le début des années 2010.* » Au-delà des chiffres, les signaux faibles se multiplient, à l'image du plan local d'urbanisme intercommunal de Toulouse Métropole qui vient d'être annulé par la justice car trop favorable à l'étalement urbain.

> Au-delà du pétrole, le carburant de l'artificialisation réside dans le coût du foncier

Derrière ces bonnes nouvelles, la tâche reste immense, notamment sur le plan fiscal. Actuellement, une commune qui grossit (nouvelles activités, nouveaux habitants) augmente ses recettes. Par ailleurs, le foncier non bâti (terres agricoles, forêts…) est trop peu rentable, dénonce Guillaume Sainteny, professeur à AgroParisTech. Cela s'explique notamment par la faiblesse des fermages que perçoivent les propriétaires louant leurs terres agricoles. Résultat, nombreux sont ceux qui espèrent que leur terrain devienne constructible pour pouvoir le vendre – nettement plus cher – aux promoteurs immobiliers. Ce d'autant plus que le foncier non bâti est très taxé. « *La loi Climat et résilience ne prévoit rien qui puisse changer le modèle économique du foncier. La clé, c'est pourtant de rendre la rénovation plus intéressante que la construction* », regrette également Alice Colsaet, chercheuse à l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri).

Dans un pays où la population augmente, où les familles sont plus dispersées et plus éclatées, et où le mal-logement touche 4 millions de personnes, la France continuera à construire. Et sera confrontée à des dilemmes, explique Eric Hamelin, sociologue de l'urbanisme : « *On doit densifier, mais aussi prendre garde à ce que la ville reste agréable, au risque d'encourager les urbains à quitter les villes, et à aller bétonner en périphérie. L'autre option, plus radicale, consiste à inciter les Parisiens à s'installer dans les villes qui ont des taux de vacance élevés* », conclut le chercheur, mi-amusé, mi-sérieux. Cela tombe bien, La Sablière, au pied des monts du Cantal, recherche des clients. ■ **Vincent Grimault**

[1] « Objectif "Zéro artificialisation nette" : quels leviers pour protéger les sols ? », France Stratégie, 2019.

[2] « L'artificialisation et ses déterminants d'après les fichiers fonciers. Période 2009-2018 », Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, 2020.

[3] Voir sur cutt.ly/gcXIneZ

MAIS QUE FONT LES ÉTATS ?

Sans durcissement des normes et sans moyens pour les appliquer, les plans d'action décidés dans le cadre multilatéral resteront des coquilles vides. Notamment en France.

Retardée pour cause de pandémie, la 15e réunion de la Conférence des parties (COP 15) à la Convention sur la diversité biologique (CDB) [1] est très attendue. La quasi-totalité des Etats de la planète se retrouvera a priori mi-octobre à Kunming, dans la province chinoise

méridionale du Yunnan, pour adopter un nouveau cadre international d'action pour les années à venir qui permette de dépasser les cuisants échecs des deux précédents.

Pour avancer sur le front de la biodiversité, dix ans après la signature de la CDB à Rio, la communauté internationale avait adopté une feuille de route en 2002, avec un rendez-vous de bilan en 2010 à Nagoya (COP 10), au Japon, dans la préfecture d'Aichi. Le bilan fut nul, mais ce fut aussi un moment de ressaisissement. On adopta le protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des ressources génétiques ainsi que les « objectifs d'Aichi » pour la préservation et la restauration de la biodiversité, une liste de 20 cibles à atteindre en 2020. *« Ce document a été largement salué*, explique Aleksandar Rankovic, chercheur à l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri). *Il identifiait les causes de perte de biodiversité, par exemple l'agriculture intensive ou les pollutions, et exprimait une volonté politique de s'y attaquer. »* A côté d'objectifs assez consensuels comme l'extension des aires protégées, il visait également l'élimination des subventions nocives pour l'environnement et autres sujets qui fâchent.

Mais, là encore, la panade est totale. Si les objectifs d'Aichi ont été bien posés, aucun n'a été réalisé. Selon le bilan présenté en 2020 par les Nations unies [2], les trop faibles progrès observés concernent l'amélioration des connaissances scientifiques et de l'information des citoyens, l'adoption de plans d'action nationaux, l'extension des aires protégées et un certain nombre d'autres mesures de protection. Mais ces avancées ne redorent pas un tableau d'ensemble qui reste catastrophique. *« Les indicateurs relatifs aux facteurs de perte de biodiversité et à l'état actuel de la biodiversité elle-même montrent une aggravation importante des tendances »*, indique ainsi ce même rapport.

ÉCONOMIE ET BIODIVERSITÉ : RETOUR À LA RAISON

La biodiversité reste souvent analysée par les économistes comme une source d'opportunités et de risques. Comprendre en quoi les systèmes économiques ont besoin des « services écosystémiques » rendus par la biodiversité (par exemple la pollinisation des plantes par les insectes) et connaître les coûts de la perte de biodiversité pousserait les acteurs économiques à protéger ces ressources pour ne pas scier la branche sur laquelle ils sont assis.
Ce cadre d'analyse est défaillant, critique l'économiste de l'écologie Harold Levrel. En réalité, nos systèmes économiques ont pour caractéristique de s'être rendus, avec le progrès technique, de moins en moins dépendants de la biodiversité. Rares sont finalement les situations où, à l'échelle de temps où raisonnent les acteurs économiques, le bon état de la biodiversité est un déterminant de la richesse et du bien-être. Ce n'est pas un hasard si les acteurs privés investissent très peu dans la protection de la biodiversité. D'où l'enjeu de ne pas la réduire aux services immédiats qu'elle rend mais de la considérer comme un bien public (au même titre que la sécurité, l'éducation, la santé), ce qui implique dès lors des politiques qui incitent, dissuadent, régulent l'activité afin de vivre « en harmonie avec la nature ». Aussi bien les lois ambitieuses dont la France s'est dotée que les objectifs internationaux formulés dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique s'inscrivent dans ce paradigme, qui a ainsi pris ses distances avec la vision utilitariste. Une bonne base de départ.

LES ENJEUX DE KUNMING

L'enjeu de la rencontre de Kunming sera que l'histoire ne se répète pas une troisième fois. Le brouillon du texte [3] qui sera discuté est prometteur. Il reconnaît la nécessité d'un changement systémique pour réaliser cette vision de long terme : « Vivre en 2050 en harmonie avec la nature ». Il articule protection de la planète et bien-être social. Et insiste sur le *mainstreaming*, la mise en cohérence des politiques publiques dans tous les domaines.

Au-delà de cette louable intention, il s'agit de définir des objectifs intermédiaires à atteindre en 2030, mais cette fois assortis de chiffres et de critères précis qui faisaient défaut dans le programme d'Aichi. Le brouillon est ainsi semé de [X %] et autres chiffres entre crochets qui augurent de batailles entre partisans et opposants à la détermination d'objectifs ambitieux, portant entre autres sur la baisse des engrais azotés, des pesticides ou des déchets plastiques, ou encore sur celle des subventions nocives. Sur ce dernier point, par exemple, Aleksandar Rankovic rappelle le problème : *« L'OCDE évalue à environ 500 milliards de dollars par an à l'échelle mondiale les subventions publiques qui nuisent à la biodiversité. On y trouve la plupart des aides à l'agriculture ou encore la défiscalisation des carburants des navires de pêche. En face, le monde consacre à peine 100 milliards en dépenses favorables. Pour chaque dollar que les Etats destinent à la biodiversité, ils en dépensent cinq qui la détruisent. »*

> « Pour chaque dollar que les Etats consacrent à la biodiversité, ils en dépensent cinq qui la détruisent »
>
> **ALEKSANDAR RANKOVIC,** chercheur à l'Iddri

D'autres sujets difficiles sont sur la table des négociations. Conformément au programme d'Aichi, les Etats ont adopté des stratégies nationales, mais dont la définition n'obéit à aucun cadre harmonisé. *« Chacun interprète les objectifs comme il l'entend »*, regrette Aleksandar Rankovic, ce qui complique encore plus leur suivi. La question des aides aux

[1] Voir sur www.cbd.int
[2] Voir sur cutt.ly/ycVMaI6
[3] Voir sur cutt.ly/zcVMD8e

pays en développement pour mener leurs stratégies nationales sera un sujet encore plus chaud.

AGIR À L'ÉCHELLE NATIONALE

S'il faut espérer que les Etats relèveront l'ambition à Kunming, il ne faut pas perdre de vue que les progrès dépendront surtout de ce qu'ils feront chez eux une fois rentrés de Chine. Une question souvent négligée est la manière dont les objectifs définis dans le cadre de la CDB se traduisent dans les autres institutions régionales et internationales (Organisation mondiale de la santé [OMS], Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture [FAO]…), et pas seulement dans les domaines qui font (à juste titre) couler beaucoup d'encre, comme l'accord de libre-échange UE-Mercosur en cours de négociation.

C'est cependant surtout sur le plan domestique que les choses se jouent. La France a adopté des lois très ambitieuses, dont dernièrement celle de 2016 qui introduit la notion de préjudice écologique et, pour les projets d'aménagement, le principe de zéro perte nette de biodiversité [4]. Mais, souligne une note d'Harold Levrel, chercheur au Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (Cired) et professeur à AgroParisTech, il y a loin de la loi aux actes [5].

> La France applique peu et mal sa législation, et adopte des lois sans veiller aux conditions de leur mise en œuvre

Un premier problème est qu'en pratique, la France applique peu et mal sa législation. Sur 22 000 délits annuels (moyenne 2013-2016) relatifs à la protection de l'environnement, abandons de poursuites, simple rappel à la loi et autres mesures alternatives indolores représentent plus de 90 % des affaires. Les amendes, appliquées dans 6,7 % des cas seulement, sont très peu dissuasives, des montants allant de 1 000 à 5 000 euros pour la protection des espaces, par exemple.

Le chercheur souligne également le traitement différencié selon que l'on a affaire à la biodiversité « remarquable » (faune et flore figurant sur la liste des espèces menacées, zones classées telles que les sites Natura 2000) ou à la biodiversité « ordinaire », celle qui concerne l'essentiel du territoire. Dans les zones ordinaires, les seuils qui imposent de réaliser des études d'impact en cas de projet sont peu contraignants (par exemple, plus de 10 000 m² d'emprise au sol pour une construction). La séquence « éviter-réduire-compenser »* inscrite dans la loi est ainsi interprétée de manière trop restrictive, puisqu'elle ne s'applique qu'aux grands projets et aux espaces abritant des espèces protégées, souligne de même une note du Conseil d'analyse économique (CAE) [6].

Un deuxième problème est que la France adopte des lois sans veiller aux conditions pratiques de leur mise en œuvre. La loi de 2016 a créé l'obligation réelle environnementale, qui permet à un propriétaire foncier de limiter pendant 99 ans les changements d'usage d'un terrain (par exemple y construire), limitation qui s'imposera donc aux propriétaires suivants. Mais ce mécanisme n'étant assorti d'aucune incitation financière, il n'est pas utilisé, personne n'ayant intérêt à déprécier son bien en le grevant de servitudes. Autre exemple : un décret de 2007 permet aux propriétaires de contractualiser avec les agriculteurs des baux ruraux environnementaux. Cependant, un agriculteur n'a pas intérêt à prendre en fermage des terres assorties de contraintes écologiques, sauf à ce que le propriétaire réduise le loyer. Ce que ce dernier ne fera évidemment pas en l'absence d'incitations.

UN BESOIN DE COHÉRENCE

Un troisième problème est l'incohérence réglementaire. Les dispositions favorables à la biodiversité (concentrées sur la biodiversité remarquable et les projets d'aménagement) pèsent finalement peu à côté des incitations défavorables (qui concernent l'ensemble de l'activité économique et particulièrement l'agriculture). Il faut s'attaquer aux subventions dommageables, comme la défiscalisation du carburant des tracteurs, et renforcer les critères écologiques conditionnant les aides publiques, plaide Harold Levrel. Même recommandation des auteurs de la note du CAE, Dominique Bureau, Jean-Christophe Bureau et Katheline Schubert, qui soulignent la nécessité de réorienter les budgets agricoles : les aides rémunérant spécifiquement les efforts en faveur de la biodiversité, dont celles à l'agriculture bio, ne représentent que 2 % de l'ensemble des aides publiques aux agriculteurs français.

Le plan stratégique national que l'exécutif est en train d'élaborer dans le cadre de la politique agricole commune pour les années 2021-2027 sera un test grandeur nature de la crédibilité de la 3e stratégie nationale pour la biodiversité, également en cours de réalisation. La FNSEA veut faire reconnaître le label Haute valeur environnementale (HVE) comme critère valable pour accéder à la part des aides agricoles directes qui va désormais faire l'objet de conditions écologiques renforcées. Si le syndicat majoritaire obtient gain de cause, ce sera une grave régression : comme l'a mis en évidence une note de l'Iddri [7], ce label HVE n'est rien d'autre qu'un coup de peinture verte destiné à préserver des pratiques, comme l'usage excessif des pesticides, qui sont la principale cause de l'effondrement de la biodiversité en France. Mais il n'y aura pas de changement sans accompagnement, technique entre autres, de ceux qui n'ont pas intérêt au changement. ■ A. R.

EN SAVOIR PLUS

■ **« D'une économie de la biodiversité à une économie de la conservation de la biodiversité »,** par Harold Levrel, accessible sur cutt.ly/JcVKJX0

[4] Voir sur cutt.ly/ecVM3wW [5] Voir sur cutt.ly/dcV2mNI
[6] Voir sur cutt.ly/ScV9nX7 [7] Voir sur cutt.ly/mcV9CLN

* **Séquence « éviter-réduire-compenser » (ERC) :** principe qui s'impose aux projets d'aménagement (avec de multiples dérogations). D'abord, éviter les atteintes à la biodiversité (modifier un tracé de route), à défaut réduire les impacts d'un projet (réduire son emprise au sol) et, en dernier recours, compenser les impacts résiduels (recréer ailleurs les habitats naturels détruits).

Crédit photo : Studio des 2 prairies
SODIAAL INTERNATIONAL RCS Paris 726 194 - Avril 2021

SODIAAL
Coopérative Laitière Française

Nous sommes une communauté d'hommes et de femmes **unis en coopérative** dans **73 départements français**

PLUS D'INFOS SUR **sodiaal.coop/fr**

VOUS NOUS CONNAISSEZ DÉJÀ !
PARMI NOS MARQUES :

candia · EntreMont · yoplait · Le Vrai de Rians · Saint-Flour · Monts & Terroirs · Capitoul · Nactalia

Sages-femmes : les raisons de la colère

Alors qu'elles assument toujours plus de responsabilités, les sages-femmes restent méconnues du grand public et des gouvernants. Et demandent une reconnaissance à la hauteur de leurs compétences.

Par Céline Mouzon

A Paris, le 8 mars 2021. L'une des gouttes d'eau qui a fait déborder le vase : sage-femme est une profession médicale, ce que le gouvernement a oublié lors du Ségur de la santé.
© NICOLAS MESSYASZ - HANS LUCAS

Dans la salle de repos de l'hôpital de Valence (Drôme), Marie Louvet garde un œil sur l'écran où s'affiche le rythme cardiaque des parturientes. Polaire rouge et grand sourire aux lèvres, la sage-femme de 38 ans évoque sa dernière sortie Samu, *« un accouchement en urgence au fin fond de l'Ardèche : hémorragie et le placenta qui ne sortait pas, il a fallu rentrer en hélico »*. Et d'ajouter, non sans malice, en exhibant ses baskets jaune moutarde : *« Et pas une trace de sang sur mes chaussures ! »* Si elle sait pourquoi elle fait *« ce métier de dingue »*, elle n'est pas sûre de continuer. *« On est à un tournant historique. Soit le gouvernement entend nos demandes, soit je fais autre chose. »*

La mobilisation des 23 000 maïeuticiennes a commencé à l'hiver dernier. Deux gouttes d'eau ont fait déborder le vase. Il y a un an, le gouvernement a oublié les sages-femmes libérales (35 % des effectifs) dans les distributions de masques. Puis, lors du Ségur de la santé, les sages-femmes hospitalières (60 %) ont découvert qu'elles étaient considérées comme personnel non médical. Elles ont reçu 183 euros net d'augmentation par mois, comme les paramédicaux et les personnels administratifs. *« On a l'impression de n'être jamais à la bonne place »*, résume Marie-Anne Poumaer, présidente de l'UNSSF, l'un des deux syndicats majoritaires.

« Nos revendications sont statutaires, salariales, et elles concernent plus largement la reconnaissance de notre place au sein de la société », récapitule Marie-Astrid Bernon, sage-femme orthogéniste [1] dans l'Essonne. Depuis vingt ans, les responsabilités augmentent, pas les moyens. Dans l'inconscient hexagonal, les sages-femmes sont reléguées au rôle d'infirmière spécialisée assistant le gynécologue-obstétricien. La profession est féminine à 97 %.

> « Certains praticiens disent qu'on se prend pour des gynécos, mais ce sont eux qui se prennent pour des sages-femmes »
>
> **CAROLINE COMBOT**, secrétaire générale du syndicat l'ONSSF

POUR UNE RELATION DE CONFIANCE

Tout cela, alors que les besoins des femmes évoluent. Accouchements à domicile, dénonciation des violences gynécologiques et obstétricales…, tout plaide pour une relation de confiance construite dans le temps, plutôt qu'un travail à la chaîne dans les « usines à bébés », comme on désigne parfois les centres hospitaliers universitaires. *« Plus il y a de confiance, moins la naissance est médicalisée »*, explique Elisa Etienne, sage-femme à Valence. Moins de césariennes, d'accouchements prématurés, de dépressions postnatales, etc.

« Certains praticiens disent qu'on se prend pour des gynécos, mais ce sont eux qui se prennent pour des sages-femmes, ironise Caroline Combot, secrétaire générale de l'ONSSF, l'autre syndicat majoritaire. *Les femmes dont les grossesses se passent bien ont besoin qu'on leur accorde du temps, pas d'avoir affaire à quelqu'un de surqualifié. C'est quand la grossesse est pathologique qu'on a besoin de l'expertise du gynécologue. »* Faire des maïeuticiennes *« les professionnelles de*

[1] L'orthogénie est l'ensemble des méthodes de planification et de régulation des naissances.

premier recours en cas de grossesse et pour le suivi gynécologique contraceptif et de prévention », c'est aussi ce que recommandait la Cour des comptes en 2011. Avec moins de 8 000 gynécologues, qui plus est concentrés dans les grandes villes, la démographie médicale plaide en ce sens.

De fait, de nouvelles compétences leur ont été octroyées. Depuis 2009, elles assurent le suivi gynécologique de prévention (contraception, dépistage des infections sexuellement transmissibles…). Depuis 2016, elles pratiquent les interruptions volontaires de grossesse (IVG) médicamenteuses. Tout juste adoptée, la loi Rist prévoit de leur ouvrir de manière expérimentale l'IVG par aspiration. Certaines se spécialisent dans les échographies, les parcours de procréation médicalement assistée ou assurent l'articulation ville-hôpital pour le suivi des femmes enceintes en zone rurale, en trouvant la meilleure solution en fonction des distances géographiques.

#UNEFEMMEUNESAGEFEMME

A côté de ça, les sages-femmes sont toujours en salle de naissance. Le mot d'ordre #UneFemmeUneSageFemme a été lancé sur les réseaux sociaux cet hiver. Il n'est pas à prendre au sens littéral, mais comme une demande de qualité des soins. Le ratio de sages-femmes par nombre de naissances n'a pas augmenté depuis… 1998. Or, elles sont maintenant sollicitées pour les urgences gynécologiques à l'hôpital. De nouveaux décrets devaient être publiés il y a un an, mais le Covid-19 a mis les choses à l'arrêt.

« *On suit en moyenne trois patientes en salle de naissance*, explique Marie Louvet, toujours un œil sur les rythmes cardiaques. *Lorsqu'il y a trop de femmes en même temps, le risque est de médicaliser. Certaines sages-femmes proposent une péridurale à une femme qui n'en voulait pas pour gérer une urgence ailleurs. Je n'ai pas envie de travailler ainsi.* » Le travail est morcelé. Sans compter la surcharge mentale : « *On peut jongler entre un couple où il y a un décès et une grossesse où tout va bien.* » En salle de naissance, l'âge moyen des praticiennes est de 25-30 ans. En vieillissant, elles ne sont plus prêtes à suivre ces cadences infernales. « *On n'existe pas, sauf pour des actes que personne ne veut faire, comme faire naître des bébés morts* », souligne de son côté Marie-Astrid Bernon, dans l'Essonne.

> « Tout cela en dit long sur la façon dont on considère la santé des femmes en France. L'approche reste hospitalo-centrée et genrée »
>
> **ISABELLE DERRENDINGER**, du Conseil national de l'ordre des sages-femmes

Les sages-femmes réalisent aussi des consultations de suivi de grossesse, ainsi que des entretiens pré et postnataux qui sont des temps de prévention médicaux (vaccination, tabagisme…) et psychosociaux (logement, emploi, dépression…). Le rapport des « 1 000 premiers jours », remis en septembre dernier au gouvernement, souligne la nécessité de renforcer ce rôle d'accompagnement. D'autant qu'en France, le suicide est l'une des premières causes de morts maternelles en *post-partum*, jugées à 90 % évitables.

Les sages-femmes « *tiennent ensemble le* cure *et le* care, *l'hypertechnique et le soin* », résume Maï Le Dû, sage-femme et chercheuse en sciences sociales. Depuis 2002, leur formation est de cinq ans : une première année de médecine avant une spécialisation en pédiatrie, gynécologie et obstétrique.

DES COMPÉTENCES « QUAND ÇA ARRANGE »

La reconnaissance ne suit pas. « *La boussole est financière. On découvre, du côté des instances ministérielles, qu'elles ont des compétences quand ça arrange* »,

C'EST MIEUX AILLEURS ?

Au Royaume-Uni, les sages-femmes ont été, comme en France, peu à peu marginalisées à l'âge moderne, et reléguées au rôle d'infirmières spécialistes de la naissance après-guerre. Mais dans les années 1990, un virage est amorcé. Le but est d'aller vers une approche centrée sur le patient, de sortir de la médicalisation de l'accouchement et de faire des sages-femmes une porte d'entrée du système de soins. Aux Pays-Bas, un tiers des naissances a lieu à domicile, avec l'aide des sages-femmes. Ces modèles sont-ils transposables à la France ? « *Dans l'Hexagone, la formation est de très haut niveau comparée aux autres pays européens* », souligne Maï Le Dû, sage-femme et chercheuse en sciences sociales. Au Royaume-Uni, elles n'ont par exemple pas le statut de profession médicale. Paradoxalement, la formation des sages-femmes françaises pèche en physiologie, c'est-à-dire pour accompagner les accouchements à terme et spontanés, sans complication ni intervention technique. Cela supposerait une révolution dans la conception de la grossesse : plutôt que de la considérer a priori comme à risque, il faudrait partir du principe que ce n'est pas une maladie, et qu'une grossesse se passe bien, jusqu'à preuve du contraire.

Sage-femme libérale dans le Vaucluse en 2018. En zone rurale, certaines assurent aussi l'articulation ville-hôpital pour le suivi des futures mères.
© LIVIA SAAVEDRA - RÉA

analyse la sociologue Florence Douguet.

Dernier exemple en date : la vaccination contre le Covid, que les sages-femmes sont habilitées à prescrire et faire. Bien pratique pour pallier le manque de médecins. Mais pas assez pour les mentionner en tant que telles, comme l'a montré le discours d'Emmanuel Macron fin mars. Sauf à considérer qu'elles font partie des médecins ? Mais alors, pourquoi devant le Sénat, mi-février, le ministre de la Santé Olivier Véran a-t-il mis en garde les parlementaires contre *« une profession qui commence à avoir la couleur, l'odeur et le goût du médecin »* ?

De plus, *« les compétences octroyées ces dernières années restent dépendantes des concessions faites par les gynécologues, dont les organisations professionnelles sont puissantes »*, ajoute le sociologue Alain Vilbrod. Il a fallu attendre 1995 pour que le Conseil national de l'ordre des sages-femmes ne soit plus dirigé par un gynécologue-obstétricien. *« Historiquement, les médecins ont eu tendance à monopoliser un certain nombre de gestes et à reléguer les sages-femmes dans des tâches d'exécution »*, poursuit le sociologue.

« MINI MIR »

Ironie du sort, elles sont toutefois pleinement responsables au civil et au pénal. *« On n'agit pas sous la responsabilité d'un autre professionnel de santé »*, résume Caroline Combot. Le code de santé publique leur reconnaît le statut de profession médicale depuis 1803, avant les dentistes.

C'est *« une profession médicale à compétence définie et réglementée,* relèvent les sociologues Florence Douguet et Alain Vilbrod. *La loi fixe la liste des actes qu'elles ont le droit d'accomplir et des médicaments qu'elles ont le droit de prescrire »*. Avec de nombreuses incohérences. Une sage-femme peut suivre une femme enceinte qui présente un diabète de grossesse, lui prescrire tous les examens, lui montrer comment adapter son alimentation et utiliser l'appareil glycémique… *« mais pas lui prescrire l'appareil lui-même. Pour ça, elle doit prendre rendez-vous chez son généraliste*, pointe Elisa Etienne. *On sollicite nos confrères médecins pour rien, c'est épuisant »*.

3 000

C'est le salaire net mensuel que les sages-femmes exerçant à l'hôpital peuvent espérer avoir en fin de carrière, pour des débuts à 1 600-1 800 euros.

Les conséquences de ces incohérences sont tangibles. A l'hôpital, les sages-femmes commencent à 1 600-1 800 euros net par mois, et peuvent espérer finir à 3 000 euros. Formation continue, prime de territoire pour l'exercice « hors-les-murs », etc., tout est à l'avenant : les sages-femmes touchent moins, voire rien, et sont régulièrement oubliées.

En libéral, elles ne peuvent être qu'en secteur 1. Les dépassements d'honoraires sont interdits. La consultation de base est à 25 euros. Avec *« un bon temps plein et des visites à domicile le week-end »*, Isabelle Maignien, 52 ans, exerçant en Franche-Comté, estime à 2 800 euros sa rémunération. *« Je suis "Mini Mir"* [2] *: pour un prix minimum, je fais le maximum »*, ironise-t-elle.

Récemment adoptée, la loi Rist devrait mettre fin à un certain nombre d'incohérences. Mais rien sur le statut ou la rémunération qui font l'objet d'une mission de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas). Bref, on est encore loin d'une vision ambitieuse. *« Cela en dit long sur la façon dont on considère la santé des femmes en France. L'approche reste hospitalo-centrée et genrée. Il y a un manque de courage politique »*, tranche Isabelle Derrendinger, du Conseil national de l'ordre des sages-femmes. Une nouvelle journée de mobilisation est prévue le 5 mai prochain. *« J'éprouve une certaine lassitude*, reconnaît Elisa Etienne. *C'est pour ma mère et mes filles que je me bats, pour qu'elles aient accès à un suivi gynécologique et obstétrical de qualité. »*

[2] Référence à une publicité pour un produit nettoyant des années 1980 (voir YouTube, cutt.ly/dcEwr2H).

Bientôt toutes et tous cadres ?

Pour la première fois dans l'Hexagone, le nombre de cadres a dépassé celui des ouvriers. Retour sur une catégorie complexe.

Par Sandrine Foulon

Les cadres sont désormais plus nombreux que les ouvriers en France : 20,4 % des personnes en emploi sont cadres, contre 19,2 % d'ouvriers. Les professions intermédiaires (les anciens cadres moyens et contremaîtres, les infirmières ou les instituteurs…) gagnent quant à elles du terrain depuis dix ans, tandis que les employés en cèdent. Pour l'heure, ces deux catégories occupent chacune un quart du camembert (26 %). Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise représentent de leur côté 6,8 % de la population active, quand le nombre d'agriculteurs continue de s'étioler (1,4 %).

Ces évolutions ne surprennent pas Thomas Amossé : *« Il s'agit d'un cap symbolique, mais qui traduit une tendance de fond »*, affirme ce chercheur au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam). Car, de fait, ce n'est guère un scoop, la France perd des usines et gagne des bureaux. Il y a quarante ans, les ouvriers étaient quatre fois plus nombreux. *« Nous sommes passés d'une économie de production à une économie de services. Et cela se ressent dans les métiers. On compte de moins en moins d'ouvriers de production mais davantage d'ouvriers de la distribution, qui par exemple travaillent dans des entrepôts de logistique. Les cadres sont aussi traversés par ces évolutions. Les cadres de bureau des années 1980 ont cédé la place aux professionnels du marketing, DRH ou ingénieurs informatiques… »*, poursuit le chercheur.

La féminisation du marché du travail et l'élévation des niveaux de qualification ont aussi contribué à cet essor. Laurent Mahieu, secrétaire général de la CFDT cadres et administrateur de l'Association pour l'emploi des cadres (Apec), rappelle que chaque année, 50 000 personnes basculent dans la catégorie cadres : *« Des professions intermédiaires sont requalifiées cadres par la promotion interne. C'est également vrai dans la fonction publique.*

Couple travaillant à distance pendant le confinement. Le télétravail marque une nouvelle frontière entre cadres et non-cadres.
© PIERRE GUBERT - SAIF IMAGES

Et puis cette tertiarisation de l'économie, dans les centres d'appels par exemple, fait émerger des besoins d'encadrement qui n'existaient pas avant. »

Faut-il pour autant s'attendre à basculer bientôt dans une société composée de salariés qualifiés et bien payés ? A ce rythme, les cadres devraient devenir le premier groupe social en 2050. Cette inversion de courbes va-t-elle changer la face du marché du travail ? Difficile de répondre précisément à ces questions, tant le groupe des cadres n'est pas compact. *« Il existe parfois plus de proximité entre un cadre et un agent de haute maîtrise qu'entre un cadre de proximité et un dirigeant »*, souligne Laurent Mahieu.

Pour ajouter à la confusion, certains non-cadres encadrent et certains cadres n'encadrent pas. Il y a dix ans, le titre de l'ouvrage des sociologues Charles Gadéa, Sophie Pochic et Paul Bouffartigue, *Cadres, classes moyennes : vers l'éclatement ?*, résumait déjà assez bien la situation. Sans aller jusqu'à un déclassement généralisé, accentué par le malaise de quantité de cadres intermédiaires se plaignant de ne plus avoir de marges de manœuvre, une grande majorité d'entre eux semble contribuer à la moyennisation de la société. Seule une petite partie de hauts dirigeants se détache pour atteindre le haut de l'échelle.

> « Cette crise sanitaire, c'est la revanche des managers »
>
> **LAURENT MAHIEU**, secrétaire général de la CFDT cadres et administrateur de l'Apec

LE SALAIRE FAIT-IL LE CADRE ?

Et c'est souvent la rémunération qui joue les arbitres pour départager les cadres des autres catégories et les cadres entre eux. *« A 4 000 euros mensuels en moyenne, la photographie d'ensemble reste très favorable aux cadres. C'est un niveau de salaire qui demeure inaccessible pour la majorité des ouvriers et des employés et que peu de professions intermédiaires parviendront à atteindre »*, précise Thomas Amossé.

Alors que le salaire net médian était de 1 789 euros en 2016 pour l'ensemble de la population, selon l'Insee, la rémunération médiane des cadres (fixe et variable) s'élevait à 4 160 euros en 2019, selon l'Apec. Au sein du groupe, les rémunérations ne sont néanmoins pas homogènes. *« Il faut tenir compte des débuts et des fins de carrière, et surtout des secteurs. Dans certaines conventions collectives, dans le commerce ou la distribution par exemple, les grilles de salaires cadres peuvent commencer à 25 000 euros bruts par an. Il n'y a que 10 % des cadres qui gagnent plus de 90 000 euros par an »*, détaille Laurent Mahieu.

Alors à quoi reconnaît-on un cadre, catégorie absente du code du travail ? Plutôt que le salaire, les partenaires sociaux qui ont signé l'an dernier un accord national interprofessionnel (ANI) sur l'encadrement ont préféré retenir trois piliers : responsabilité, autonomie et niveau de qualification. La capacité à organiser son travail et son emploi du temps est en effet un attribut du cadre, même si, là encore, les frontières peuvent être poreuses. La loi de 2008 qui modifie et assouplit l'accès aux forfaits annuels en jours a fait entrer dans cette catégorie toute une série de salariés plus ou moins autonomes dans leur activité. L'occasion pour certaines directions de ne plus payer des heures supplémentaires puisque les salariés au forfait ne décomptent pas leur temps en nombre d'heures mais de jours.

Enfin, davantage que des séries statistiques, c'est la pandémie qui pourrait éclairer ces catégories d'un jour nouveau. Le télétravail est en effet devenu le marqueur de ceux qui peuvent organiser leur temps et assurer, avec les « première et seconde lignes », la continuité de l'activité. Pendant le confinement du printemps 2020, 61 % des travailleurs à distance étaient en effet des cadres, alors qu'ils ne représentent que 17 % de la population active. *« Cette crise sanitaire, c'est la revanche des managers,* assure Laurent Mahieu. *Ils ont montré que le travail ne se faisait pas tout seul et que l'encadrement servait à quelque chose. »* Il reste néanmoins à en former un certain nombre aux subtilités du travail à distance. Une autre paire de manches…

UNE FRANCE QUI PERD DES USINES ET GAGNE DES BUREAUX

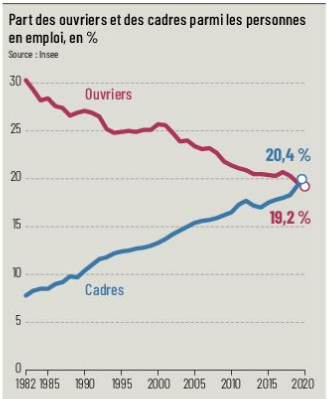

A BHAWAN

Cluster sur le Gange

Un masque pour cinq, même pour des ascètes, ce n'est pas assez. Surtout quand on participe à un rassemblement religieux qui réunit des millions de personnes. Ces *sadhus*, des hindous qui renoncent aux biens matériels pour se consacrer à leur foi, s'apprêtent à se baigner dans le Gange avec la foule des fidèles, lors du pèlerinage de la Kumbh Mela. Un bain qui doit purifier l'homme de ses péchés. Mais cette année, la célébration s'apparente à un *cluster* géant. Les autorités de l'Uttarakhand, Etat du nord de l'Inde où se déroule le rassemblement, n'ont voulu ni l'interdire ni imposer trop de contraintes aux pèlerins. Et ce, alors que l'Inde voit une explosion des cas de Covid-19 depuis début avril. Le pays croyait avoir maté la pandémie en janvier-février, où le nombre de nouveaux malades avait chuté. Ce qui a entraîné un relâchement des mesures de prévention. Et le mauvais exemple est venu d'en haut. Fin février, le gouvernement dirigé par Narendra Modi a annoncé des élections dans cinq Etats du pays et le Premier ministre lui-même a tenu des meetings géants. Mi-mars, les autorités ont permis à des dizaines de milliers de spectateurs d'assister à une compétition de cricket. Aujourd'hui, les hôpitaux, comme les morgues, débordent. L'oxygène manque pour les malades. Et l'Inde, pourtant l'un des principaux fabricants de vaccins au monde, ne parvient pas à en produire assez pour protéger son 1,3 milliard d'habitants. Les plus démunis craignent un retour à des confinements stricts comme celui décrété au niveau national l'an dernier. Et qui avait privé de gagne-pain des dizaines de millions d'Indiens, les plongeant dans une misère capable d'ébranler les fois les mieux ancrées.

Yann Mens

Haridwar (Inde), 12 avril 2021
DANISH SIDDIQUI - REUTERS

Contrôle des camions britanniques vers la France, à Folkestone. Fini la fluidité à la frontière, tous les chargements sont soumis aux contrôles douaniers, sanitaires et phytosanitaires.
© GLYN KIRK - AFP

Le Royaume-Uni ressent les symptômes du Brexit

Les impacts outre-Manche de la fermeture des frontières, concomitante à la pandémie de Covid-19, sont difficiles à évaluer. Mais quelques indices permettent de dresser un premier bilan.

Par Aude Martin

Cela fait désormais quatre mois que les frontières entre le Royaume-Uni et l'Union européenne sont rétablies. Et dans un contexte marqué par la pandémie, cela ne s'est pas fait sans heurts. Côté britannique, la crise sanitaire a accentué l'impréparation aux frontières. Et côté européen, l'avance prise par le Royaume-Uni en matière de vaccination a hérissé Bruxelles, qui, en limitant les exportations vers l'outre-Manche de doses de vaccin fabriquées dans l'Union, a enfreint le traité de coopération signé fin décembre. *« L'impréparation des Britanniques était prévisible et manifeste. Pour autant, l'Europe fait preuve en ce début d'année d'un rigorisme discutable, parce que voir le pays sortant de l'Union se débrouiller mieux qu'elle sur la vaccination envoie un signal politique désastreux »*, explique Aurélien Antoine, directeur de l'Observatoire du Brexit.

> **Un soutien public aux secteurs et aux ménages les plus fragilisés serait le bienvenu**

BARRIÈRES AU COMMERCE

Pour rappel, une sortie sans accord du Royaume-Uni a été évitée de justesse. Il n'y aura donc pas de retour des quotas ni de droits de douane systématiques sur les échanges trans-Manche. L'accord de coopération signé fin décembre 2020 instaure toutefois un certain nombre de barrières au commerce par rapport aux avantages fournis par le marché unique. Désormais, un exportateur britannique doit, entre autres, *« établir l'origine de ses biens – seuls les produits justifiant d'un contenu local suffisant bénéficient de l'exemption des droits de douane –, déclarer ses exportations aux douanes, produire des licences et certificats montrant que le produit satisfait aux règles en vigueur dans l'Union européenne, etc. »*, détaillent Vincent Vicard et Pierre Cotterlaz, économistes au Cépii, dans un article paru sur le site The Conversation [1].

« La frontière [entre le Royaume-Uni et la France, NDLR] *était à l'origine totalement fluide ; elle doit désormais accueillir de nombreux parkings et des arrêts pour les contrôles douaniers, sanitaires et phytosanitaires »*, explique Isabelle Braun-Lemaire, directrice générale des Douanes françaises, auditionnée début avril par la Commission des finances du Sénat. Les chiffres rapportés par le directeur interrégional des douanes des Hauts-de-France, Jean-Michel Thillier, font état pour le mois de mars de 17 000 contrôles sur 145 000 camions qui se sont présentés à la frontière française en provenance du Royaume-Uni, soit un taux de vérification de 15 %.

Selon les premières estimations, les exportations britanniques vers l'Europe ont chuté en valeur de 75 % en janvier 2021 par rapport à décembre

[1] « Ralentissement du commerce post-Brexit : attention aux conclusions hâtives », The Conversation, 31 mars 2021.

EN IRLANDE DU NORD, LE SPECTRE DE LA GUERRE CIVILE

Les heurts opposant unionistes, loyalistes et forces de l'ordre en Irlande du Nord début avril ont ravivé les souvenirs de la guerre civile qui a rythmé la vie du territoire pendant trois décennies entre 1969 et 1998. Pourquoi ce regain de violence ? Tandis que les loyalistes (et catholiques) défendent leur proximité avec la République d'Irlande, les unionistes (et protestants) veulent que la province reste partie intégrante du Royaume-Uni. Dans le cadre du Brexit, il était impossible de rétablir une frontière terrestre entre les deux Irlande sans violer l'accord du Vendredi saint de 1998 qui a mis fin au conflit nord-irlandais. Du coup, le protocole sur l'Irlande du Nord – qui fait partie intégrante de l'accord de retrait adopté début 2020 – a prévu l'instauration de contrôles douaniers dans les ports de la mer d'Irlande, plaçant l'Irlande du Nord à cheval entre le marché unique et l'union douanière britannique. Les unionistes estiment qu'en acceptant cette frontière maritime, où doit être notamment vérifiée la conformité aux normes européennes des produits venant d'outre-Manche, Londres les a trahis. Principal point d'achoppement pendant les négociations de ces dernières années, le statut de l'Irlande du Nord est, sans surprise, un point de conflit majeur entre Londres et Bruxelles depuis le rétablissement des frontières. « *Le 29 janvier, l'Union européenne a pris un règlement d'exécution dans lequel elle restreint les exportations du vaccin AstraZeneca vers l'ensemble du Royaume-Uni. Cela revenait à créer une frontière entre les deux Irlande, en violation totale des engagements de l'Union* », explique Aurélien Antoine, directeur de l'Observatoire du Brexit. L'Europe est revenue en arrière, mais le feuilleton ne s'arrête pas là. Début mars, ce fut au tour de Boris Johnson de franchir le Rubicon en décidant unilatéralement de retarder le plein déploiement des contrôles britanniques en mer d'Irlande

2020 pour les produits alimentaires (nourriture et boisson confondues), ou encore de 25 % dans le secteur médical. Selon le bilan global de l'Office national des statistiques britanniques, tous pays confondus, les exportations britanniques de biens ont chuté de 19 % par rapport au mois précédent, et les importations de 22 %. Mais la concomitance du Brexit et de la pandémie de Covid-19, qui a forcé le Royaume-Uni à décréter un nouveau confinement début janvier, a brouillé quelque peu les pistes et rend difficile l'isolement de l'impact du Brexit. Est-ce à dire qu'on ne connaîtra jamais l'impact du divorce entre Londres et Bruxelles ? En réalité, on peut d'ores et déjà déceler quelques indices en y regardant de plus près.

ISOLER L'IMPACT DU BREXIT

Pour isoler l'impact du Brexit, un économiste du Centre for European Reform, John Springford, a par exemple comparé les flux d'échanges vers et depuis le Royaume-Uni à ceux d'un groupe de pays développés ayant peu ou prou les mêmes caractéristiques économiques depuis dix ans. Résultat : le Brexit aurait réduit le commerce total de biens de… 22 %. En outre, alors que le premier confinement avait donné lieu à des baisses similaires des échanges britanniques avec l'Union et avec le reste du monde, les échanges avec le vaste monde que le Premier Ministre Boris Johnson aimerait reconquérir se sont relativement maintenus début 2021 (+ 1,7 % pour les exportations et – 12,7 % pour les importations en janvier par rapport à décembre 2020) comparé aux échanges avec l'Europe. « *Le Brexit est ici une explication naturelle* », conclut l'institut de recherche indépendant The UK in a Changing Europe.

Enfin, le fait que les importations en provenance de l'Union aient moins diminué (– 28,8 %) que les exportations destinées au continent (– 40,7 %) est une conséquence de l'asymétrie des contrôles qui sont entrés en vigueur de part et d'autre de la frontière. Préoccupée par la préservation du marché unique, l'Europe a instauré des contrôles douaniers dès le 1er janvier, mais pas le Royaume-Uni. Peu préparé, et souhaitant limiter les effets adverses du Brexit sur son économie déjà meurtrie, Londres a profité de la période de grâce offerte par l'accord de coopération, qui lui permettait de repousser l'instauration des contrôles jusqu'à fin

LE COMMERCE AVEC L'EUROPE CALE

Evolution des importations britanniques de biens en fonction de leur provenance, en milliards de livres sterling

Source : Office for National Statistics (ONS)

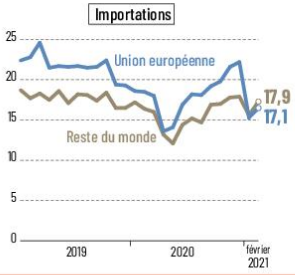

Evolution des exportations britanniques de biens en fonction de leur destination, en milliards de livres sterling

Source : Office for National Statistics (ONS)

au 1er janvier 2023. L'Union européenne a riposté en ouvrant une procédure d'infraction contre le Royaume-Uni, qui pourra donner lieu à des sanctions financières.

Belfast, le 15 mars. L'instauration d'une frontière maritime entre l'Irlande du Nord et le Royaume-Uni, introduite par le protocole post-Brexit, est rejetée par les unionistes.
© HORST FRIEDRICHS - ANZENBERGER/REA

mars, et a récemment rallongé unilatéralement cette période de six mois.

« On ne saurait attribuer au seul Brexit la totalité de la baisse du commerce avec l'Union européenne », nuancent toutefois Vincent Vicard et Pierre Cotterlaz. Selon eux, la focalisation sur le court terme conduit à surestimer l'impact du Brexit sur les échanges. Et ce pour plusieurs raisons. La première tient à l'effet de stockage intervenu fin 2020. *« L'incertitude sur l'issue des négociations et l'anticipation des conditions d'échanges plus défavorables en 2021 ont poussé de nombreux acteurs à avancer fin 2020 des échanges initialement prévus début 2021, gonflant ainsi les échanges en novembre et décembre »*, expliquent les auteurs. Du fait du Brexit, l'institut statistique britannique a par ailleurs dû changer sa méthode de collecte de données des échanges de marchandises au 1er janvier, conduisant à une surestimation ponctuelle du commerce fin 2020, et une sous-estimation début 2021. Enfin, l'apprentissage des formalités douanières a pu représenter un coût d'entrée important pour les acteurs impliqués, qui se résorbera en partie au fil du temps. C'est d'ailleurs ce que suggère le rebond des exportations à destination de l'Union européenne observé en février.

Les grandes entreprises britanniques, qui échangent déjà avec le reste du monde et sont habituées à réaliser des formalités douanières, pourront en effet probablement s'accommoder de ces coûts supplémentaires. Moins les petites, note la fédération britannique qui défend l'intérêt des PME : selon un sondage réalisé en mars, un petit exportateur sur dix aurait déjà réfléchi à abandonner le commerce avec ses clients européens. Par ailleurs, pour certains produits frais qui nécessitent un transit rapide, il sera impossible de revenir à la fluidité permise par le marché intérieur européen. L'Association écossaise des fruits de mer a par exemple noté que le transport de ses marchandises vers la France prenait désormais trois jours, au lieu d'une nuit auparavant.

– 41 %

C'est le recul des exportations britanniques vers l'UE enregistré en janvier 2021 par rapport à décembre 2020 et – 29 % pour les importations, selon l'Office national des statistiques britannique.

Si le manque de recul risque de faire aujourd'hui surestimer l'impact du Brexit, d'autres effets de long terme pour l'instant invisibles conduisent au contraire à le sous-estimer. *« C'est souvent à l'occasion du lancement de nouveaux projets, et donc à un horizon temporel plus long, que les entreprises revoient l'organisation de leurs chaînes de valeur ; dans l'industrie automobile par exemple, les choix de localisation de chaînes d'assemblage interviennent principalement lorsqu'un nouveau modèle de voiture est lancé »*, décrivent Vincent Vicard et Pierre Cotterlaz.

RECHERCHE PARTENAIRES…

Boris Johnson espère compenser la perte du marché européen en étant plus ouvert au reste du monde, comme il l'a rappelé lors de la présentation de sa vision du Royaume-Uni pour 2030. Pour l'instant, Londres a conclu des « accords de continuité » avec certains partenaires de l'Union (dont la Suisse, le Chili ou la Corée du Sud) représentant 13 % de son commerce total, un accord de libre-échange avec le Japon, qui compte pour 2 % du commerce britannique, et d'autres sont en cours de négociation avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou les Etats-Unis. Avec ces derniers, les négociations semblent toutefois au point mort, l'administration Biden étant pour l'instant plus préoccupée par le redressement de l'économie américaine et son positionnement face à la Chine.

« Est-ce que ces accords permettront de compenser la perte du marché européen ? Les preuves disponibles indiquent que non », tranchent d'emblée Ingo Borchert et Mattia Di Ubaldo, de l'Observatoire de la politique commerciale britannique. Notamment parce que les principaux déterminants du commerce sont la proximité culturelle et surtout géographique. *« Pratiquement toute la viande que nous envoyons en Europe est faite de produits frais ou réfrigérés qui s'intègrent dans une chaîne d'approvisionnement à flux tendus. Ce commerce ne peut être répliqué avec des pays qui ne sont pas sur le pas de notre porte »*, s'est inquiété Nick Allen, président de l'Association des transformateurs de viande britannique.

Des pans entiers de l'économie britannique risquent d'être durablement affectés par le Brexit. Pour éviter une transition trop brutale et repenser le modèle de développement du Royaume-Uni, un soutien public aux secteurs et aux ménages les plus fragilisés semble nécessaire, n'en déplaise à Boris Johnson, convaincu que *« des marchés ouverts sont le meilleur modèle pour permettre le développement social et économique de l'humanité »*.

Erdogan voudrait mener la Turquie en bas taux

Le président turc fait valser les gouverneurs de la banque centrale avec en ligne de mire une baisse des taux d'intérêt alors que son pays est très dépendant de financements extérieurs.

C'est la version turque des montagnes russes. Recep Tayyip Erdogan joue avec les nerfs des marchés financiers. En novembre dernier, alors que la livre turque dévissait et qu'il fallait que la Turquie retrouve la confiance des investisseurs, il leur avait donné satisfaction en nommant Naci Agbal à la tête de la banque centrale. Celui-ci s'était engagé à relever les taux d'intérêt que son prédécesseur avait maintenus bas alors que l'inflation atteignait près de 12 % en rythme annuel, sapant la confiance dans l'économie du pays. Naci Agbal a bien tenu sa promesse. Les taux ont été relevés de 10,25 % à 19 %.

Depuis que le président **Recep Tayyip Erdogan** (à droite) a nommé **Sahap Kavcioglu** (à gauche) à la tête de la banque centrale turque, les investisseurs s'affolent. ©D.R.

UNE ÉCONOMIE VULNÉRABLE

Et puis, le 20 mars dernier, patatras, Recep Tayyip Erdogan a renvoyé Naci Agbal et désigné Sahap Kavcioglu à sa place. Depuis, les investisseurs s'affolent, car ils redoutent que cette désignation se traduise, à plus ou moins court terme, par une nouvelle baisse des taux. Ces craintes ne sont pas sans fondement, car Recep Tayyip Erdogan est de longue date un ennemi déclaré des taux d'intérêt élevés. Contrairement à la majorité des économistes et des investisseurs, il ne croit pas que de tels taux refroidissent la machine économique, et réduisent donc l'inflation. Il est convaincu qu'ils étouffent le dynamisme des acteurs économiques et tuent la croissance.

Il est vrai qu'en 2020, grâce à l'expansion du crédit et aussi à des mesures de relance budgétaire notamment, la Turquie s'est mieux tirée que beaucoup d'autres de la pandémie puisqu'elle a eu une croissance positive (1,8 %) sur l'année. Pour autant, sa situation n'est pas rassurante, car ses vulnérabilités deviennent encore plus visibles qu'avant la pandémie, a souligné le Fonds monétaire international (FMI) en début d'année. Le pays se débat avec un taux d'inflation toujours élevé (16,2 % en rythme annuel en mars) qui ne pourra que s'amplifier si les investisseurs inquiets quittaient le pays, faisant dévisser la livre, ce qui renchérirait les importations. D'autant qu'en cas de nouvelle chute de la monnaie nationale, la Turquie n'aurait plus beaucoup de moyens de la défendre, car elle a déjà utilisé une grande part de ses réserves lors de chocs précédents.

Recep Tayyip Erdogan est bien conscient que l'économie de son pays – les entreprises et les banques plus que l'Etat – est largement dopée aux financements étrangers. Des financements à échéance brève qui plus est : le besoin de financement à court terme de l'économie s'élève à 20 % du produit intérieur brut (PIB). Il sait aussi que l'inflation et les glissades de la livre poussent les Turcs à convertir leurs économies en dollars. Comme lors de tensions précédentes, le président turc a d'ailleurs demandé à ses concitoyens de convertir en monnaie nationale les devises américaines qu'ils détiennent.

UN PARI RISQUÉ

Au-delà de ce genre d'expédients, Recep Tayyip Erdogan semble convaincu que la Turquie, grâce à son marché intérieur, le dynamisme de ses entreprises et sa position géographique, est quasiment incontournable pour de nombreux investisseurs. Mais comme le souligne une récente note du Crédit agricole, beaucoup d'entreprises ne peuvent *« ni ignorer ni rayer ce pays de leur stratégie, ce que peuvent faire plus facilement des investisseurs financiers, qui eux voient le risque de change (qu'ils portent) plus que la croissance du PIB »*. Et de prédire : *« Tant que le marché refinancera la dette à court terme, la crise n'arrivera pas. »* Le 15 avril dernier, la banque centrale a décidé de jouer la prudence et n'a pas touché à son taux. Mais les investisseurs redoutent que ce soit pour mieux sauter le pas plus tard dans l'année. Car pour les taux d'intérêt comme pour le reste, Recep Tayyip Erdogan a les inimitiés tenaces.

Yann Mens

Alternatives Economiques

Cahier SPÉCIAL 16 PAGES

N° 412 MAI 2021

ESCLAVAGE

À QUI PROFITE LE CRIME CONTRE L'HUMANITÉ ?

FME FONDATION POUR LA MÉMOIRE DE L'ESCLAVAGE

20 ANS LOI TAUBIRA

ÉDITORIAL

À QUI PROFITE LE CRIME ?

Par Gérard Vindt

« *La République française reconnaît que la traite négrière transatlantique ainsi que la traite dans l'océan Indien, d'une part, et l'esclavage, d'autre part* (...), *constituent un crime contre l'humanité* », déclare l'article 1 de la loi dite « Taubira » du 10 mai 2001, du nom de la députée de Guyane d'alors.

Condorcet, dans ses *Réflexions sur l'esclavage* (1781), dénonçait : « *Les Blancs se permettent de tuer les Nègres marrons* [fugitifs], *comme on tue des bêtes fauves ;* (...) *et non seulement, jamais une seule fois la tête d'un de ces monstres n'est tombée sous le fer de la loi, mais ces actions infâmes ne les déshonorent point entre eux, ils osent les avouer, ils s'en vantent, et ils reviennent tranquillement en Europe parler d'humanité, d'honneur et de vertu.* » Victor Schœlcher soulignait que les propriétaires d'esclaves sont « *dans l'incapacité de distinguer le bien du mal* ». L'historienne Caroline Oudin-Bastide y retrouve ce que la philosophe Hannah Arendt, à propos des criminels nazis, désigne comme « *la terrible, l'indicible, l'impensable banalité du mal* ».

Et cette « banalité du mal » a des racines économiques. Dès le début du XVIe siècle, les Européens déportent des milliers d'Africains réduits en esclavage dans les plantations américaines. A la veille de la Révolution de 1789, quelque 700 000 esclaves travaillent dans les exploitations françaises des Caraïbes, 13 000 en Guyane, 50 000 à La Réunion. La canne à sucre, mais aussi le café et l'indigo représentent alors environ plus du tiers des exportations françaises. Le système esclavagiste profite aux planteurs propriétaires d'esclaves mais aussi aux armateurs et négociants des ports français, Bordeaux, Nantes, La Rochelle et quelques autres, qui s'enrichissent par le trafic négrier et bien plus encore par le commerce des produits issus du travail des esclaves.

Contre ce système, des abolitionnistes avancent des arguments moraux mais aussi économiques, arguant du manque de productivité du travail servile auquel résistent de plus en plus les esclaves à la fois au quotidien et par leurs révoltes, et, à Saint-Domingue, par une révolution qui mène à l'indépendance de Haïti. Pour les autres colonies esclavagistes, l'abolition est finalement votée en France en 1848, au début de la révolution industrielle : celle-ci aura-t-elle bénéficié de l'accumulation du capital issue du travail servile ? Nous revisitons cette vieille question. Quant aux planteurs, ils n'y perdent rien : l'Etat français contraint Haïti à indemniser ceux de Saint-Domingue et indemnise lui-même les autres colons après 1848. Ni les anciens esclaves, ni les pays auxquels ils ont été arrachés ne reçoivent la moindre indemnité. Ce qui ravive aujourd'hui le débat sur les « réparations », d'autant plus que le système esclavagiste a laissé des plaies mal refermées ainsi qu'un racisme latent, modelé des économies dépendantes et structuré pour longtemps des sociétés inégalitaires qui appellent des politiques publiques redistributrices énergiques. ■

© COUVERTURE : JEAN-MANUEL DOYHENY

DU SUCRE, DES LARMES ET DU SANG

A la fin du XVIII[e] siècle, l'éclatant succès de l'économie antillaise, qui repose sur l'exploitation de centaines de milliers d'esclaves, laisse percer des faiblesses structurelles. Mais elle demeure prospère.

Au XVIII[e] siècle, l'économie de plantation est en plein essor aux Antilles. Elle s'appuie sur une traite négrière qui connaît alors son apogée : sur un total de 12 millions d'esclaves déportés d'Afrique entre 1520 et 1860, plus de la moitié l'a été au cours du siècle des Lumières, avec une accélération croissante à partir des années 1740. La France est la troisième puissance négrière après le Portugal et la Grande-Bretagne. Au cours du XVIII[e] siècle, plus de 3 300 expéditions négrières, parties de Nantes (42 % du total), La Rochelle, Le Havre, Bordeaux et Saint-Malo, déportent d'Afrique près d'un million de captifs. Au total, environ 2 millions d'esclaves seront introduits dans les colonies françaises entre 1625 et 1848 (auxquels il faut ajouter 13 % de morts pendant la traversée).

Autant de bras nécessaires pour satisfaire la demande européenne en produits tropicaux devenue exponentielle. Le sucre figure en tête, passant de 50 000 tonnes en 1720 à 225 000 tonnes en 1789, dont 43 % proviennent des îles françaises, Saint-Domingue (Haïti actuel) en tête. D'où le nom d'« isles à sucre » donné alors aux Antilles. Arrivent ensuite, loin derrière, le tabac, l'indigo et le coton. Les plaines littorales et les vallées intérieures sont ainsi livrées à une culture intensive dans le cadre de vastes plantations que les Français appellent « habitations ». Au centre, la « grand' ▶

L'espérance de vie des Noirs sur les habitations excède rarement dix ans, tant les conditions de travail sont exténuantes

▶ case » du maître et les ateliers de production animés par des moulins à eau, et, en périphérie, le village des esclaves avec ses jardins vivriers. Au-delà, les champs de canne, tabac, indigo ou coton ; puis les « savanes » où paît le troupeau, et les espaces forestiers sur les hauteurs (les « mornes »).

Le modèle de l'habitation-sucrerie s'est imposé partout où la culture de la canne était possible. Les investissements nécessaires sont assez lourds : la production du sirop et du sucre brut requiert un moulin pour broyer les cannes, et des équipements pour en filtrer le jus. Leur amortissement n'est possible qu'à partir d'une certaine étendue, autour de 150 ha en moyenne, mobilisant au moins une centaine d'esclaves, et souvent bien davantage. Aussi la culture de la canne à sucre impose-t-elle le modèle de grandes exploitations avec une forte immobilisation de capital, notamment foncier, contrairement aux autres cultures, installées sur de plus petites propriétés. Vers 1789, on dénombre ainsi à Saint-Domingue 793 sucreries et 3 117 caféteries, 3 151 indigoteries ou encore 789 cotonneries, toutes de taille beaucoup plus modeste.

TOUJOURS PLUS D'ESCLAVES

Cette agriculture spéculative devient le modèle dominant dans tout l'espace antillais. Face à la nécessité de produire davantage, les planteurs ont toujours plus besoin d'esclaves. La population servile des possessions françaises passe ainsi de 150 000 vers 1700 à plus de 400 000 vers 1770, et 650 000 vers 1789.

Le boom sucrier que connaît Saint-Domingue après la fin de la guerre de Sept ans (1763) entraîne l'arrivée de dizaines de milliers d'esclaves chaque année : les « bossales » déportés d'Afrique dépassent alors en nombre les « créoles » nés sur place. Mais l'espérance de vie des Noirs sur les habitations excède rarement dix ans, tant les conditions de travail sont exténuantes : un tiers des esclaves meurent dans les trois ans qui suivent leur arrivée. La faible fécondité des femmes esclaves, sur place, ne peut compenser un taux de mortalité aussi élevé. L'expansion de l'économie de plantation et les besoins croissants en main-d'œuvre entraînent donc une hausse des prix et,

PIC DE PRODUCTION ET DE MORTALITÉ À CUL DE SAC

L'historien américain Paul Cheney, spécialiste de l'économie du XVIIIe siècle, a étudié la plantation « Cul de Sac » à Saint Domingue [1], située dans une plaine fertile près de Port-au-Prince et fondée par un noble breton de la région nantaise, de La Ferronnays, en 1773. L'auteur la replace dans le contexte local, régional et de l'économie atlantique, à une époque où Saint-Domingue produit plus de sucre que toutes les îles anglaises des Caraïbes réunies et fournit 60 % du café consommé en Europe.

Avec 242 esclaves (dont 187 actifs) en 1789, le domaine Ferronnays se situe dans la moyenne des plantations de Saint-Domingue. La proportion d'esclaves natifs (les « créoles », 52 %) par rapport aux Africains nouvellement importés – appelés « bossales » – est un peu plus élevée que la moyenne, tandis que celle des hommes (130 %) par rapport aux femmes est dans la moyenne. La répartition des tâches est pratiquement la même dans toutes les plantations de canne à sucre des Antilles. Les privilèges et les responsabilités sont liés aux origines des esclaves. Les créoles mâles occupent le sommet de la hiérarchie des compétences.

Dans cet environnement tropical difficile, tous les investissements doivent rapidement générer des bénéfices. Les esclaves coûtent cher et il y a besoin de renouveler chaque année entre 5 % et 10 % de l'effectif à cause des décès, accidents, incapacités de travail. Pour Ferronnays, cela signifie entre dix et vingt esclaves. Néanmoins, le travail des esclaves est une source évidente de profit, et une fois les esclaves achetés, ils peuvent être employés à différentes tâches. De plus, contrairement aux bâtiments ou à l'équipement, les esclaves excédentaires peuvent être vendus et il y a un marché de location actif impliquant des esclaves de différents niveaux de compétences.

A la fin du XVIIIe, des gens comme Ferronnays apportent avec eux les idéaux utilitaristes des Lumières qui promettent

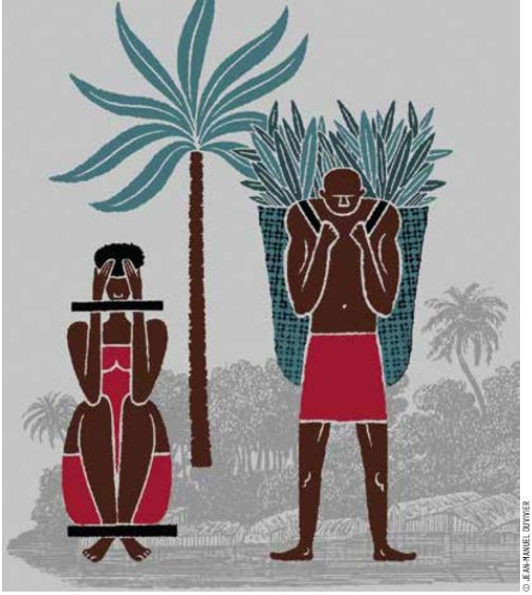
© JEAN-MANUEL ZOVIVER

Les esclaves aux Antilles

Population servile vers 1774 et 1790

Source : Silvia Marzagalli (dir.), *Comprendre la traite négrière atlantique*, CRDP Aquitaine, 2009.

Population servile	Vers 1774	Vers 1790
Saint-Domingue (Fr)	**240 000**	**465 000**
Jamaïque (GB)	**190 000**	**250 000**
Guadeloupe (Fr)	**80 000**	**90 000**
Martinique (Fr)	**71 300**	**84 000**
Barbade (GB)	**63 000**	**64 000**
Leeward Islands (GB)	**81 300**	**74 000**
Cuba (Es)	**44 300**	**86 000**

en Afrique, une accentuation des guerres tribales pourvoyeuses de « chair fraîche ». Pour autant, le système de la plantation reste profitable, dégageant un surplus annuel de l'ordre de 10 % à 13 %, dans le cas d'une saine gestion.

UNE CRISE DE L'ÉCONOMIE DE PLANTATION ?

La prospérité antillaise, manifeste à la fin du XVIII[e] siècle, semble néanmoins reposer sur des bases fragiles. Le système agraire paraît figé, comme si le recours à l'esclavage avait dispensé de chercher à moderniser les façons culturales et les équipements. Or, l'instabilité du climat subtropical, avec une alternance de sécheresses dévastatrices et d'inondations, ajoutée à la fréquence des cyclones et des ouragans, voire des tremblements de terre, multiplie les aléas. Les à-coups du climat entraînent une irrégularité des expéditions, et une grande incertitude se répercute ainsi sur l'ensemble du négoce atlantique.

Mais l'économie de plantation souffre également de difficultés internes. La faible étendue des bonnes terres cultivables entraîne de fortes rivalités entre planteurs. La concurrence entre cultures spéculatives et vivrières conduit souvent à sacrifier les secondes, au risque de mal nourrir les esclaves. La menace d'épuisement des sols est constante, sauf à concevoir des rotations de culture plus élaborées et donc une gestion vigilante. Or, bien des planteurs sont absentéistes, vivant en métropole et abandonnant la gestion de leur habitation à un gérant sur place, plus ou moins scrupuleux ou efficace. Sur les îles françaises, en outre, beaucoup se sont aussi laissés aspirer par la spirale de l'endettement, voulant accroître leur production et souscrivant des crédits imprudents auprès des négociants métropolitains, pour acheter des terres et des esclaves. Une facilité à laquelle le négoce britannique, lui, n'a pas cédé.

Il ne faudrait pourtant pas exagérer l'essoufflement de l'économie de plantation. Car le principal problème tient aux structures mêmes de l'échange transatlantique, organisé selon le système dit de « l'exclusif » : ne devant commercer qu'avec leur métropole, les Antilles françaises n'ont pas le droit d'acheter ou de vendre aux Américains, pourtant si proches, et tellement demandeurs. Plutôt que de crise de l'économie de plantation, il faudrait parler de crise du négoce atlantique, chahuté par l'attraction du marché nord-américain qui rend intenables l'exclusif et la domination monopolistique du négoce métropolitain. Jusqu'aux séismes des révolutions française et haïtienne, qui bouleversent la donne. ■ **Philippe Minard***

* Historien, professeur à l'université Paris 8 et à l'EHESS.

de concilier l'intérêt des planteurs et le traitement humain des esclaves. Mais Ferronnays semble être conscient des limites de cette doctrine de « l'humanité et de l'intérêt » sur la plantation. La brillante reprise économique qui suit la fin de la guerre d'indépendance américaine en 1783 présente des opportunités qui n'échappent pas aux planteurs de Saint-Domingue. Cul de Sac connaît un pic de production… et de mortalité, pour laquelle Ferronnays ne blâme pas son régisseur, qui se justifie : *« J'ai toujours accordé la plus grande attention à la conservation de votre propriété. La main-d'œuvre n'a jamais manqué de nourriture et j'ai toujours pris le plus grand soin de l'hôpital, mais le travail a été beaucoup plus dur cette année. Le revenu que cela a produit a considérablement affaibli les esclaves. »* **G. V.**

[1] Voir *Cul de Sac. Patrimony, Capitalism and Slavery in French Saint-Domingue*, University of Chicago Press, 2017.

LA FORTUNE DE LA BOURGEOISIE DES PORTS ATLANTIQUES

Au XVIIIe siècle, les ports français de l'Atlantique, Bordeaux et Nantes en tête, profitent à plein de l'économie esclavagiste.

La « traite », déportation d'esclaves africains vers les colonies, fait de Nantes le premier port négrier du pays. Mais, même à Nantes, ce trafic n'a occupé, suivant les années, qu'entre 10 % et 22 % du total des navires appareillés.

Car si la déportation d'esclaves africains est à la source de l'économie coloniale, le trajet « en droiture » est plus lucratif : les navires emportent vers les colonies des « comestibles » (vins, farines, salaisons, prunes, poissons salés…) et des « marchandises sèches » (tissus, vêtements, quincaillerie, outils, armes, cordes, etc.) et reviennent en France chargés de denrées coloniales produites par le travail des esclaves. Dans ce commerce-là, Bordeaux devance largement Nantes et redistribue les denrées coloniales en France mais plus encore en Europe du Nord : sucre (45 % de la valeur du commerce antillais à la

© JEAN-MANUEL DUVIVIER

LA MAISON NAIRAC À BORDEAUX

La maison Nairac dispose de deux raffineries de sucre à Bordeaux et d'une habitation à Saint-Domingue, ce qui permet de prévoir au mieux les cargaisons de retour en denrées coloniales et de placer de la façon la plus rentable les marchandises d'Europe. Elle bénéficie de relations familiales dans le Midi de la France, à La Rochelle, en Hollande et à Hambourg.

Entre 1764 et 1792, elle monte 18 expéditions négrières, déportant plus de 8 000 esclaves. C'est la plus active dans ce trafic. Cela mérite récompense aux yeux du subdélégué de l'Intendant de Guyenne qui appuie, en 1775, la demande de lettres de noblesse faite par Pierre-Paul Nairac et son frère Elisée en ces termes : *« La maison des sieurs Nairac est une des plus fortes de cette ville par l'étendue de leur commerce qu'ils font avec une noblesse et un désintéressement qui les distingue de leurs concitoyens, ayant actuellement, eux ou leur famille, huit navires employés au commerce et à la traite des nègres, que leur probité, leurs bonnes mœurs et leur zèle à se prêter dans toutes les occasions aux vues du gouvernement les rendent recommandables. »* **G. V.**

Source : Eric Saugera, *Bordeaux, port négrier (XVII^e^-XVIII^e^ siècles)*, Karthala, 2002.

L'ensemble des ports français est mobilisé

Expéditions négrières selon le port français de départ au XVIII^e^ siècle, en nombre de navires (en % du total)

Source : Frédéric Régent, *La France et ses esclaves. De la colonisation aux abolitions* (1620-1848), Pluriel, 2010

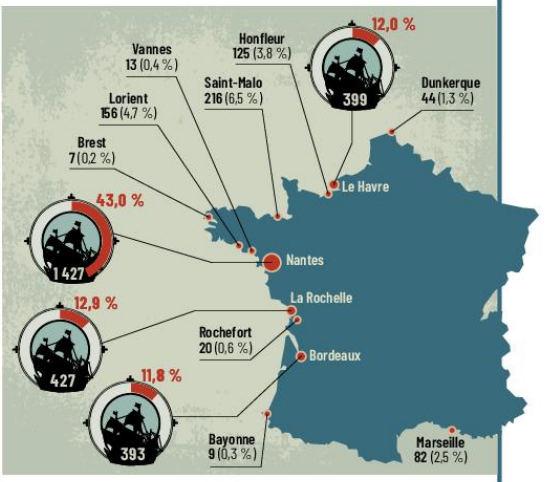

À NANTES, LOUIS DROUIN

Louis Drouin (1722-1813) arme, de 1763 à 1792, 117 navires. Il devient le plus riche armateur-négociant de Nantes. L'analyse des quatorze expéditions de traite de Louis Drouin révèle une concentration de ses voyages dans le golfe de Guinée. Seuls deux vont sur la côte d'Angola. Les esclaves sont vendus à Saint-Marc, « isle de Saint-Domingue », où Drouin dispose de commissionnaires.

Ces quatorze expéditions négrières représentent 12 % des expéditions de Louis Drouin. Si la traite est indispensable pour faire tourner l'économie de plantation, c'est le trafic « en droiture » qui enrichit la maison Drouin. **G. V.**

Source : « Un modèle d'expansion économique à Nantes de 1763 à 1792 : Louis Drouin, négociant et armateur », par Laure Pineau-Defois, *Histoire, économie et société* n° 3, 2004, pp. 367-395 (en ligne sur persee.fr).

fin du siècle, mais davantage en volume en raison d'une baisse des cours), café (48 %), indigo et produits annexes tels que cacao ou coton (7 %).

DES DYNASTIES D'ARMATEURS

L'ensemble de cette économie esclavagiste enrichit de puissantes familles, parfois nobles ou qui ne tardent pas à le devenir. Citons, pour Nantes, les Luynes, les Espivent, les Montaudouin, les Drouin ; pour Bordeaux, les Nairac, les Gradis, Hariette, Bonnaffé, Cabarrus, Balguerie, Lafon de Ladébat, Senat. Mais, à Bordeaux, la trentaine de grandes familles ne représente que 10 % des firmes et 30 % du trafic : la bourgeoisie de la ville, grande et moyenne, fin XVIII^e^ siècle, est massivement engagée dans l'économie esclavagiste, épaulée, en particulier pour les plus grandes expéditions dans l'océan Indien, par des réseaux bancaires.

Cette économie esclavagiste culmine à la veille de la Révolution, avant de mettre plus d'un demi-siècle à disparaître. Un tel système économique associe de multiples acteurs : des planteurs, des négociants, des banquiers, mais aussi des pouvoirs africains pourvoyeurs de captifs et les consommateurs des pays européens dont la demande grandissante de produits tropicaux est le moteur de la croissance de cette économie et de la déportation massive d'esclaves. Des consommateurs qui ne se soucient guère des conditions de production de ces denrées venues d'ailleurs. ■ **G. V.**

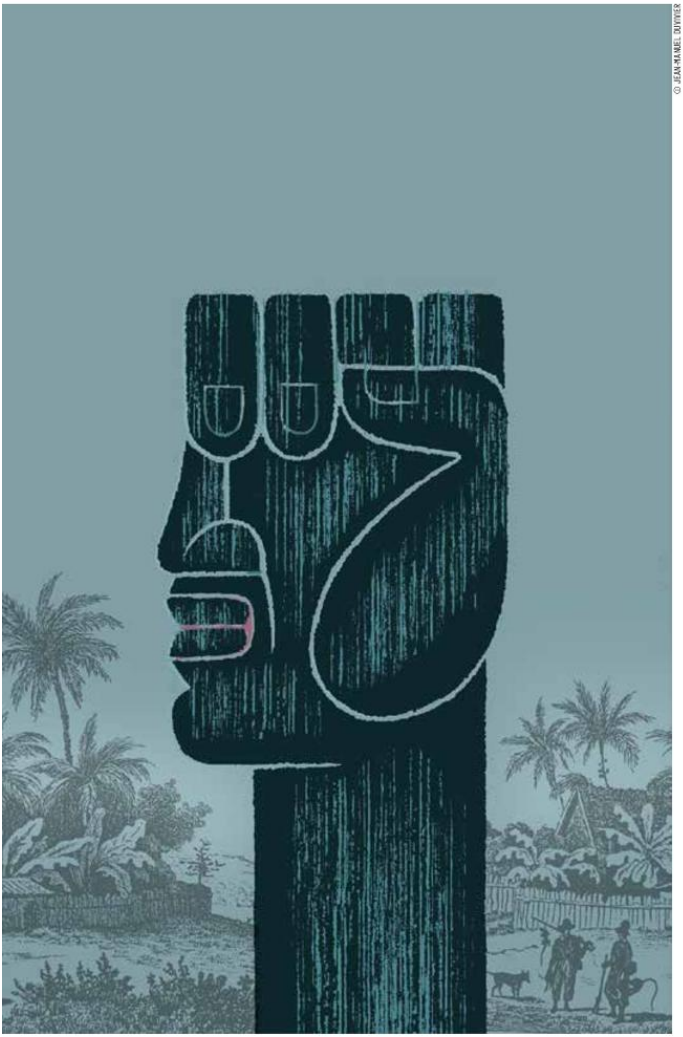

© JEAN-RAMEL DUVIVIER

RÉSISTER AU TRAVAIL SERVILE

Pour échapper à leur état de servitude, les esclaves empruntent différentes formes de résistance.

Au moins huit révoltes surviennent en Guadeloupe de 1656 à 1848, douze en Martinique entre 1678 et 1848, dix-neuf dans la Jamaïque anglaise de 1672 à 1832. Le point culminant de ces révoltes est celle de Saint-Domingue d'août 1791 à l'été 1793, laquelle aboutit à la première abolition de l'esclavage puis, en 1802-1803, à l'indépendance de ce qui devient la République d'Haïti le 1er janvier 1804, événement à l'impact majeur dans toutes les Amériques.

AU QUOTIDIEN

Mais les femmes et les hommes réduits en esclavage résistent aussi au quotidien. C'est le fouet à la main que le « commandeur » doit combattre le manque d'ardeur à la tâche. Chez les planteurs, la crainte d'être assassinés est souvent palpable. Celle d'être empoisonnés devient par moments une véritable psychose, fondée sur l'idée que les Noirs connaissent les pouvoirs des plantes et pratiquent la magie [1]. Les suspicions d'empoisonnement conduisent à une répression extrême : entre 1803 et 1819, le tribunal spécial créé à la Martinique pour juger les esclaves en envoie 27 jugés coupables d'empoisonnement au bûcher.

Les femmes esclaves sont en butte non seulement à la servitude du travail mais aussi à celle de la procréation, puisque leurs enfants seront aussi des esclaves. Le refus d'enfanter engendre des avortements et infanticides très durement condamnés au moindre soupçon. Ainsi, sur la plantation Fouäche, à Saint-Domingue en 1774, *« lorsque l'enfant périt, que la punition de l'accoucheuse soit le fouet et celle de la mère le fouet et le collier de fer qu'on doit lui donner jusqu'à ce qu'elle redevienne grosse »* [2].

Une résistance quotidienne se manifeste aussi contre l'acculturation. Chanter et danser comme en Afrique est un acte de résistance, tout

comme le sont les pratiques médicinales traditionnelles ou l'invention de langues créoles, assimilant plusieurs idiomes, mal comprises des maîtres.

S'ENFUIR, « MARRONNER »

Pour échapper au travail servile, beaucoup choisissent la fuite : le plus souvent bref, quelques jours voire quelques mois, ce marronnage peut perdurer. Ainsi, le « grand marronnage » est particulièrement redouté car il entraîne la constitution de groupes permanents, attractifs, fauteurs de troubles (vols, exactions, etc.). Le grand marronnage est particulièrement important là où existent des zones de refuges (montagnes, forêts denses). La Jamaïque anglaise, le Surinam hollandais, la Guyane française, Saint-Domingue connaissent d'importantes bandes de marrons. ■ **G. V.**

[1] *L'effroi et la terreur. Esclavage, poison et sorcellerie aux Antilles*, par Caroline Oudin-Bastide, La Découverte, 2013.

[2] *Les sœurs de solitude. Femmes et esclavage aux Antilles du XVII^e au XIX^e siècle*, par Arlette Gautier, Presses universitaires de Rennes, 2010 (en ligne sur jstor.org).

VOIX D'ESCLAVES : L'INSUPPORTABLE VIOLENCE

A défaut de récits d'esclaves dans les colonies françaises comme il en existe pour les colonies britanniques ou les Etats-Unis, des « voix d'esclaves », comparaissant, selon la formule consacrée, « libres et sans fers » devant des tribunaux, témoignent des sévices subis, du fouet aux chaînes, au carcan, au cachot, etc., soupçonnés de petits larcins, de manque d'ardeur au travail ou, pire, de marronnage quand l'esclave s'enfuit. Entre cent, ce témoignage de l'esclave Cecilia à propos du calvaire subi par l'esclave Firmin, revenu malade d'un court marronnage à la plantation caféière de Texier Lavalade en Guadeloupe : *« A peine arrivé, M. Texier le fit frapper par Hector avec le grand fouet sans égard pour l'état de Firmin qui était enflé. Il lui fit mettre une botte en fer à sa jambe enflée (...). Pendant le jour, M. Texier forçait Firmin au travail : aux heures de repos, on le mettait au carcan ; il était attaché à un poteau avec un morceau de chaîne. Tous les jours on l'envoyait au travail et la nuit on le mettait au cachot, où on le laissa lorsqu'il lui fut impossible de travailler. Il est mort dans ce cachot »* (le 18 novembre 1839) [1]. **G. V.**

[1] Extrait de *Libres et sans fers. Paroles d'esclaves français*, par Frédéric Régent, Gilda Confier et Bruno Maillard, Fayard, 2015.

LE CODE NOIR (1685-1848)

L'édit royal de 1685 ou « code noir », œuvre du fils Colbert, légalise l'esclavage colonial. Surtout, *« le pouvoir royal, qui venait quelques années auparavant (1674) d'annexer les îles d'Amérique au domaine de la couronne afin de les administrer désormais directement, saisissait là une occasion d'affirmer la souveraineté monarchique sur ces possessions lointaines »*, écrit l'historien Jean-François Niort.

Dans cet édit figure l'outrageux article 44, qui déclare *« les esclaves êtres meubles »*, comme des objets propriétés privées des maîtres et, comme tels, pouvant être vendus, loués, transmis par héritage ainsi que leur descendance. C'est en fait leur définition comme valeur économique. Mais dans d'autres domaines, affirme le code, l'esclave doit être traité comme un homme. Ainsi en matière religieuse : affirmation de la seule religion catholique pour tous, y compris les esclaves. D'où baptême et instruction religieuse des esclaves (art. 2), repos dominical et observation des fêtes catholiques (art. 6), mariage catholique (art. 9-10-13), obligation d'enterrer en « terre sainte » les esclaves baptisés (art. 14).

Par ailleurs, le code noir prétend obliger le maître à prendre soin de son esclave en autorisant les chaînes et le fouet, mais... en interdisant les *« traitements barbares et inhumains »*. Il lui interdit de le torturer ou de le mettre à mort (art. 42-43). Seule la justice royale peut, en cas de marronnage, ordonner des mutilations, le marquage au fer rouge, voire la peine de mort (art. 38).

Le code noir a connu différentes versions suivant les lieux (introduit avec des modifications en 1723 pour La Réunion) et a évolué, au XVIII^e siècle, identifiant toujours davantage l'esclave avec l'homme et la femme de « race » noire. Le terme « code noir » apparaît ainsi en 1728.

S'il fut suivi dans toute sa barbarie et ses rigueurs, ce code resta largement lettre morte quant aux faibles protections des esclaves et sanctions contre les maîtres. **G. V.**

Source : *Le code noir. Idées reçues sur un texte symbolique*, par Jean-François Niort, Le cavalier bleu, 2015.

© JEAN-MANUEL DOYVIER

ABOLITION : LE JUSTE ET L'UTILE

Pour certains, l'esclavage est une erreur économique, pour d'autres, la grandeur de la France en dépend. Eléments de la controverse.

En 1771, le physiocrate Pierre-Samuel Du Pont publie dans les *Ephémérides du citoyen* un article dans lequel il affirme démontrer, par une comparaison des coûts du travail servile et du travail libre, l'erreur économique que constitue l'esclavage.

Prenant en compte le prix d'achat de l'esclave, les frais de son entretien et de celui du commandeur qui le contraint à travailler, mais aussi les dépenses engendrées par l'état de guerre larvée entre les maîtres et les esclaves, il obtient un total annuel de 420 livres tournois, coût très supérieur à la rémunération perçue par un grand nombre de travailleurs libres européens qui, selon lui, ne perçoivent pas plus de 30 livres par an pour subsister.

UN ÉCART DE PRODUCTIVITÉ DE 1 À 2

Du Pont renforce sa démonstration en y introduisant un écart de productivité de 1 à 2 entre le travail servile et le travail libre : mû par le désir d'améliorer sa condition en augmentant ses gains, le travailleur libre se révélera deux fois plus productif que l'esclave dont « *la paresse est* [l']*unique jouissance* ». Evidemment *juste*, l'abolition de l'esclavage est donc aussi *utile* : l'intérêt du travailleur coïncide avec celui du colon, mais aussi avec celui de la nation tout entière qui verra la production coloniale augmenter et son commerce s'intensifier.

Entre 1771 et 1848, les coûts relatifs et la productivité comparative du travail esclave et du travail libre restent peu ou prou au cœur de la réflexion sur les effets économiques de l'émancipation. Les items retenus dans l'évaluation du prix de travail varient d'un auteur à l'autre ; certains tentent de prouver la supériorité productive du travail libre par des statistiques comparatives : quoi qu'il en soit, les deux axes de réflexion définis par Du Pont s'imposent dans le débat. Rares sont les abolitionnistes – l'économiste Jean-Baptiste Say sera de ceux-là – qui contesteront radicalement ses conclusions.

Dès les années 1770, les colons sont entrés dans la controverse, répondant à ces calculs par d'autres tendant à prouver que l'usage d'une main-d'œuvre libre entraînerait un surcoût qui rendrait les colonies françaises incapables d'affronter la concurrence des colonies étrangères restées esclavagistes. Main-d'œuvre libre du reste introuvable : paresseux par nature, selon eux, les Noirs affranchis fuiraient les plantations alors que le climat interdirait tout recours aux travailleurs blancs. Du maintien de l'esclavage dépend d'ailleurs la grandeur de la France étroitement liée à la prospérité économique de ses colonies.

« *Périssent les colonies plutôt qu'un principe !* », s'exclament d'une même voix Du Pont de Nemours et Robespierre devant la Constituante en 1791. Formule fameuse reprise en 1842 par Victor Schœlcher. Elle rappelle avec force le primat du *Juste* sur l'*Utile*. Quoiqu'entourée de considérations économiques (indemnités aux propriétaires et réflexions sur la manière d'assurer le maintien du travail sur les plantations), l'abolition de l'esclavage décrétée en 1848 par la Deuxième République se basera sur des arguments moraux et politiques.

Caroline Oudin-Bastide et Philippe Steiner*

* Respectivement historienne et sociologue (Sorbonne université), auteurs de *Calcul et Morale. Coûts de l'esclavage et valeur de l'émancipation (XVIIIe-XIXe siècle)*, Albin Michel, 2015.

APRÈS L'ÉMANCIPATION, PLACE À LA CONTRAINTE

Après 1848, autorités et planteurs veulent pérenniser l'économie de plantation.

En abolissant l'esclavage le 27 avril 1848, le gouvernement français ne compte aucunement remettre en question l'usage de ses territoires coloniaux : assurer la production de denrées destinées à l'exportation vers la métropole. Pour maintenir cet objectif économique, après l'Emancipation, les pouvoirs coloniaux, métropolitains et locaux, mettent très vite en place une législation du travail restreignant la mobilité des anciens esclaves afin de les contraindre à s'engager sur les habitations coloniales, notamment avec la mise en place du livret de travail obligatoire, une définition du vagabondage extrêmement large qui permet une répression sévère et la taxation des productions vivrières.

RECOURS À L'ENGAGISME

En 1852, s'adjoint à cette politique le recours à l'engagisme. Ainsi, de 1853 à 1889, plus de 248 000 travailleurs et travailleuses originaires d'Afrique, de Chine et surtout d'Inde arrivent dans les colonies munis d'un contrat d'engagement de plusieurs années non résiliable (plus de 10 500 en Guyane, 37 000 en Martinique, 49 000 en Guadeloupe et plus de 152 000 à La Réunion). Par le recours à cette forme de travail contraint, les planteurs souhaitent exercer une pression à la baisse sur les salaires des anciens esclaves et contrer les revendications sociales et politiques de ces derniers. Les engagés devaient constituer un groupe tiers permettant de rétablir le rapport de force entre planteurs et anciens esclaves désormais travailleurs libres, en faveur des premiers.

Les sociétés post-esclavagistes ne sont pas devenues des sociétés égalitaires

Ainsi, contrairement aux principes de liberté et d'égalité revendiqués par la République, les sociétés post-esclavagistes ne deviennent pas des sociétés égalitaires fondées sur la liberté individuelle et la liberté du travail. Elles demeurent des sociétés de contraintes, fortement hiérarchisées, en particulier en fonction de la « race » et de la classe sociale. Dès l'abolition, deux conceptions de la société s'opposent : celle prônée par les autorités et les planteurs qui vise à pérenniser autant que possible les structures socio-économiques de la période esclavagiste et celle des anciens esclaves qui attendent prioritairement l'accès au travail salarié, à la propriété et une égale participation au politique. Cette dissension sur le contenu même de la liberté et le malentendu sur les valeurs de la République a perduré jusqu'à la départementalisation des quatre « vieilles colonies » en 1946, voire au-delà. Ainsi, les luttes autour de la définition de ces concepts et l'adéquation entre discours et pratiques n'ont-elles cessé de secouer ces sociétés, et ont des prolongements contemporains.

Céline Flory*

* Chargée de recherche au CNRS, « Mondes américains », membre du Ciresc et autrice de *De l'esclavage à la liberté forcée. Histoire des travailleurs africains engagés dans la Caraïbe française au XIXe siècle*, Karthala, 2015.

DANS L'EMPIRE COLONIAL FRANÇAIS : LE TRAVAIL FORCÉ

En Afrique équatoriale française, les autorités rachètent à des chefs locaux des esclaves qui, « émancipés », doivent travailler de nombreuses années pour l'Etat colonial ou pour les compagnies auxquelles celui-ci les « prête ». Dans des conditions dantesques. L'Etat colonial, sous prétexte du paiement d'un impôt, réquisitionne aussi, avec une violence extrême, la main-d'œuvre pour construire routes et chemin de fer.

Source : *Les métamorphoses du travail contraint. Une histoire globale XVIIIe-XIXe siècles*, par Alessandro Stanziani, Les Presses de Sciences Po, 2020.

COMMENT L'ESCLAVAGE NOURRIT L'ESSOR DU CAPITALISME

Le calvaire de millions d'Africains dans les plantations américaines a-t-il contribué à enrichir l'Occident ? La première industrialisation s'est-elle nourrie du sang des esclaves ? Indirectement, oui.

Dans une lettre de 1846, Marx écrit : « *C'est l'esclavage qui a donné de la valeur aux colonies, ce sont les colonies qui ont créé le commerce du monde, c'est le commerce du monde qui est la condition nécessaire de la grande industrie mécanique.* » Il faisait ainsi de l'esclavage colonial un facteur déterminant de l'accumulation primitive du capital, à l'origine de la révolution industrielle. Telle est la thèse également défendue en 1944 par l'historien de Trinidad Eric Williams, dans son célèbre ouvrage *Capitalisme et esclavage* (traduit en français en 1968), qui soutient que « *le commerce triangulaire a grandement contribué au développement industriel de la Grande-Bretagne* ».

Pourtant, certains historiens, comme Olivier Grenouilleau, récusent une vision qu'ils jugent à la fois simpliste et idéologique. Pour eux, les profits de la traite atlantique n'ont pas alimenté les investissements industriels des métropoles coloniales, ils ont plutôt été investis dans la pierre, dans la terre ou dans le négoce. Il serait donc impossible d'établir un lien direct entre traite, esclavage et industrialisation de l'Europe. Du reste, ces auteurs tendent à réviser à la baisse les profits de la traite négrière, qui auraient été surestimés par Eric Williams et ses épigones. Le rendement moyen ne serait que de 6 % dans le cas français, et autour de 8 % à 10 % dans le cas anglais. Mais il apparaît aussi que ces profits sont très irréguliers, pouvant osciller entre – 50 % et + 50 %, du fait des multiples aléas qui pèsent sur les expéditions négrières transatlantiques. De fait, la traite se présente comme une loterie, et les actionnaires qui prennent des parts dans les expéditions sont surtout à la recherche du « gros coup » commercial, dans une démarche spéculative qui relève plus du coup de poker que de l'investissement de long terme.

Manchester la manufacturière n'aurait pas fait fortune sans Liverpool la négrière

UNE CIRCULATION GLOBALE

Pour autant, il est bien difficile de séparer le commerce des esclaves du commerce colonial tout court et, au-delà, de la circulation marchande globale. Au départ d'Europe, le navire négrier est chargé de marchandises qui serviront à l'achat des captifs, sur les côtes africaines ; puis il vend sa cargaison humaine aux Amériques ou dans les îles, pour rentrer ensuite chargé de produits coloniaux. Mais avec la vente d'une cargaison négrière, on peut remplir trois ou quatre autres bateaux qui rentrent en Europe « en droiture ». Le commerce triangulaire génère donc dans son sillage tout un trafic associé, reliant directement l'Europe et les Amériques : à l'aller, ces bateaux-là auront chargé des produits manufacturés européens, qu'ils vendent aux colonies… On voit donc qu'il convient de prendre en compte non pas seulement les profits directs de la traite mais, plus largement, l'ensemble de ses effets induits, indirects. Car le commerce négrier ne peut se concevoir de façon isolée, tant est manifeste l'interdépendance des circuits à l'échelle globale [1]. Les produits chargés à bord du navire, au départ, viennent de toute l'Europe, et pas seulement de France ou d'Angleterre, et l'on embarque aussi des marchandises venues des quatre coins du globe. Inversement, au retour en Europe, les produits coloniaux sont largement réexportés dans le monde entier. De sorte que le commerce colonial est imbriqué dans plusieurs aires d'échanges interdépendantes.

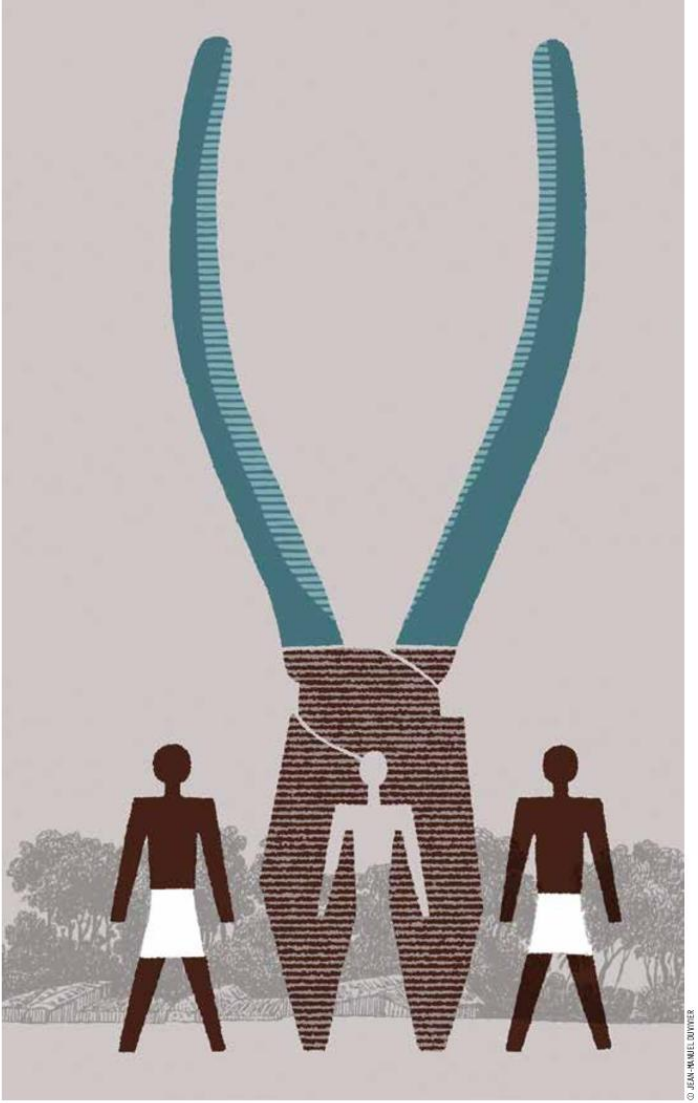
© JEAN-MANUEL BOUVIER

UNE PRODUCTION À BAS COÛT

On constate aussi que dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, les marchés coloniaux américains (Antilles comprises) prennent une importance croissante dans les balances commerciales britannique et française. On peut parler d'une véritable « américanisation » des échanges extérieurs, comme le souligne Joseph Inikori [2]. Ainsi, d'une part, les métropoles européennes exportent des produits manufacturés, en quantités croissantes, sur les marchés coloniaux (songeons que la population des futurs Etats-Unis est multipliée par dix entre 1700 et 1774) ; et, d'autre part, les Européens importent des matières premières produites à bas coût par la main-d'œuvre servile coloniale, pour le plus grand avantage des consommateurs et manufacturiers métropolitains.

Le cas du coton est emblématique : entre 1760 et 1840, la consommation de coton brut en Grande-Bretagne est multipliée par près de 200. A cette époque, plus de 85 % des importations viennent des plantations d'outre-Atlantique (sud des Etats-Unis, Brésil, Caraïbes). Autrement dit, dans cette période cruciale en matière de développement industriel, ce sont bien les hommes et les femmes arrachées à l'Afrique qui ont produit à moindre coût la matière première stratégique de l'une des principales branches motrices de la première nation industrielle du monde. Manchester la manufacturière n'aurait pas fait fortune sans Liverpool la négrière.

Les sources disponibles ne permettent certes pas une quantification aisée. Différents historiens économistes ont essayé d'évaluer la contribution du commerce colonial français ou britannique à la formation du capital industriel. Ils aboutissent à des proportions relativement peu élevées. Mais l'essentiel est ailleurs : le commerce transatlantique a stimulé la production industrielle européenne (textiles, métallurgie) et nourri le développement de services liés au transport et au commerce (banques, assurances), sous la protection d'Etats garants de l'ordre intérieur et acteurs de l'expansion coloniale, autant de facteurs clés dans la dynamique de l'industrialisation [3]. S'il ne faut pas l'exagérer, la contribution des esclaves à l'enrichissement de l'Europe ne peut pas être escamotée. En matière de profits, la traite n'est certes pas la composante majeure, ni la plus rentable, de l'économie atlantique, mais elle en forme le maillon indispensable, le soubassement nécessaire.

Philippe Minard

[1] *De l'utilité des empires*, par Bouda Etemad, Armand Colin, 2005.

[2] Voir *Africans and the Industrial Revolution in England*, Cambridge University Press, 2002.

[3] « De la canne à sucre à la machine à vapeur : la traite négrière, précondition de la révolution industrielle ? », synthèse historiographique de Jean Batou, 2018, en ligne sur cutt.ly/vcUZyDB

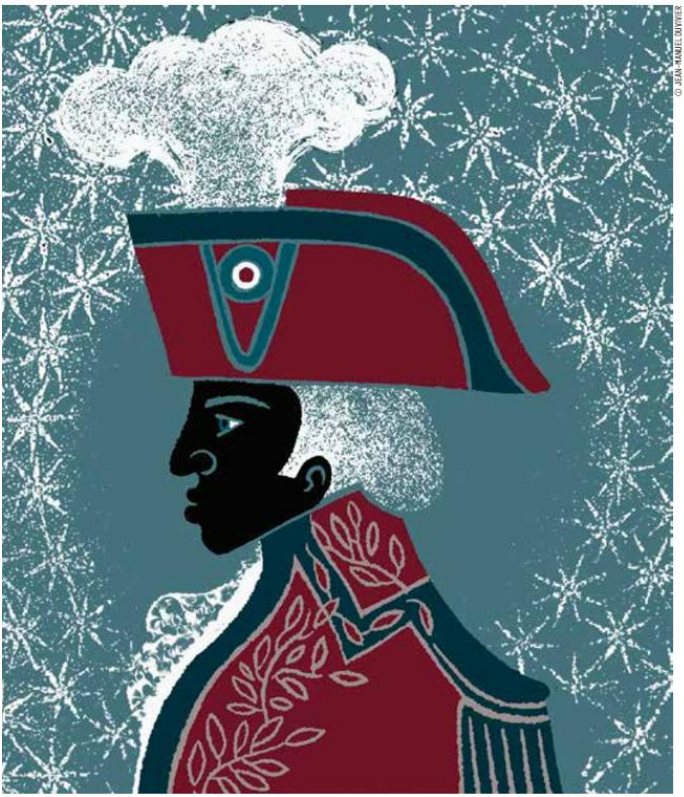
© JEAN-MANUEL DUVIVIER

ENTRETIEN

« POUR DES POLITIQUES PUBLIQUES RÉPARATRICES »

La question des indemnisations s'est posée dès 1814 en Haïti et était en faveur des colons. Aujourd'hui, suite aux indemnités versées après 1848, c'est au nom de la justice que s'exprime la demande de réparations.

© D.R.

Myriam Cottias

Directrice de recherche au CNRS et directrice du Centre international de recherche sur les esclavages et post-esclavages (Ciresc).

Comment s'est posée la question des indemnisations, en particulier après la victoire de la révolution haïtienne ?

Dès 1814, les tractations pour indemniser les colons sont entamées avec le gouvernement haïtien. Elles aboutissent en 1825, sous menace militaire. Le gouvernement haïtien accepte le paiement d'une indemnité de 150 millions de francs, calculée sur la valeur des biens fonciers, ruraux ou citadins, le nombre d'esclaves et leur type d'activité par plantation [1] appartenant aux anciens propriétaires français présents dans la colonie en 1789. Le lobby colonial obtient ainsi satisfaction, même si, au bout du compte, cette indemnisation est réduite à 90 millions. La première République noire s'est acquittée complètement de l'indemnité en 1885 et, en 1887, de l'emprunt qui avait permis le paiement de la première tranche.

L'esclavage est définitivement aboli le 27 avril 1848, dans la foulée de la révolution qui instaure la Deuxième République en France. Quels ont été les débats visant à « indemniser l'esclavage », pour reprendre le titre de l'ouvrage de Jessica Balguy [2] ?

Les débats mêlent des considérations morales et économiques. Etait-il juste de considérer qu'un être humain pouvait être la propriété d'un autre être humain, alors que l'égalité du genre humain est établie ? La loi, votée à l'Assemblée nationale les 19 janvier, 23 et 30 avril 1849,

attribue 126 millions de francs aux propriétaires de Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Sénégal, Sainte-Marie et Nosy Be. 6 millions payables en numéraire la première année sur lesquels est prélevé un huitième de la somme consacrée à chaque colonie, afin de créer des banques coloniales qui, selon Victor Schœlcher, doivent permettre aux nouveaux affranchis d'obtenir des prêts pour acheter des terres et constituer, ainsi, une paysannerie. A cette première tranche s'ajoute une rente annuelle de 6 millions pendant vingt ans, à 5 %.

Quelqu'un a-t-il abordé le sujet de l'indemnisation des victimes ?

Plusieurs auteurs ont discuté de cette possibilité, qui reste marginale. Dès 1834, Cyrille Bissette, homme de couleur, né à la Martinique, refuse toute indemnité pour les planteurs. Victor Schœlcher, tout en reconnaissant que les colons sont spoliés de leurs propriétés du fait de l'abolition, plaide quant à lui pour une indemnité qui serait également attribuée aux anciens esclaves, avec des lopins de terre (ce que réclament les nouveaux affranchis), mais aussi l'expropriation des terres usurpées par les familles de planteurs depuis le début de la colonisation. Une position très radicale qui ne connaît pas de suite favorable puisque ce sont uniquement les planteurs qui sont indemnisés !

Et comment s'exprime aujourd'hui la demande de réparations ?

La demande contemporaine de réparations – entendue comme réparation morale et indemnité financière – repose sur la notion de « justice ». Au travers de cela, s'exprime le souhait d'une « société juste », avec redistribution des richesses acquises dans l'histoire de l'esclavage et résorption des inégalités racialisées qui ont perduré après l'abolition de l'esclavage.

Des associations, françaises et internationales, demandent actuellement la restitution de la dette haïtienne au pays, celle des indemnités des abolitions du XIXe siècle, des politiques publiques en faveur des personnes issues de l'histoire de l'esclavage (ainsi que le revendique le mouvement Black Lives Matter, aux Etats-Unis).

Dans *Faire justice de l'irréparable. Esclavage colonial et responsabilités contemporaines* [3], Magali Bessone fait une proposition heureuse. Pour elle, il s'agit à la fois de reconnaître le passé et ses héritages et d'ouvrir vers un futur solidaire où se mettront en place des politiques publiques (lois antiracistes, programmes pour la résorption des inégalités sociales, etc.) et des reconnaissances symboliques qui construisent la véritable égalité.

Propos recueillis par G. V.

[1] *Indemniser les planteurs pour abolir l'esclavage ? Entre économie, éthique et politique, une étude des débats parlementaires britanniques et français (1788-1848) dans une perspective comparée*, par Frédérique Beauvois, Dalloz, 2013.

[2] *Indemniser l'esclavage en 1848 ? Débats dans l'empire français du XIXe siècle*, par Jessica Balguy, Karthala, 2020.

[3] Vrin, 2019.

LE CIRESC

Le Centre international de recherches sur les esclavages et post-esclavages, créé par le CNRS en 2005, soutient de nombreuses recherches sur l'esclavage (https://esclavages.cnrs.fr/).

EN SAVOIR PLUS

La modernité de l'esclavage. Essai sur la servitude au cœur du capitalisme, par Yves Benot, La Découverte, 2003.

Esclaves mais résistants. Dans le monde des annonces des esclaves en fuite. Louisiane, Jamaïque, Caroline du Sud (1801-1815), par Jean-Pierre Le Glaunec, Karthala-Ciresc, 2021.

Les routes de l'esclavage. Histoire des traites africaines VIe-XXe siècle, par Catherine Coquery-Vidrovitch, Albin Michel-Arte éditions, 2018.

Les traites et les esclavages. Perspectives historiques et contemporaines, par Myriam Cottias, Elisabeth Cunin et Antonio de Almeida Mendès, Karthala-Ciresc, 2010.

Enseigner les traites, les esclavages, les abolitions & leurs héritages, par Marie-Albane de Suremain et Eric Mesnard, Karthala-Ciresc, 2021.

Les abolitions de l'esclavage, par Marcel Dorigny, coll. Que sais-je ?, PUF, 2018.

L'esclave et les plantations. De l'établissement de la servitude à son abolition, par Philippe Hrodej (dir.), Presses universitaires de Rennes, 2009 (en ligne sur openedition.org).

Comprendre la traite négrière atlantique, par Silvia Marzagalli (dir.), CRDP Aquitaine, 2009.

Travail, capitalisme et société esclavagiste. Guadeloupe, Martinique (XVIIe-XIXe siècles), par Caroline Oudin-Bastide, La Découverte, 2005.

Les traites négrières, par Olivier Pétré-Grenouilleau, Gallimard, 2004.

La France et ses esclaves. De la colonisation aux abolitions (1620-1848), par Frédéric Régent, Grasset, 2007.

Voix d'esclaves. Antilles, Guyane et Louisiane française, XVIIIe-XIXe siècles, par Dominique Rogers (dir.), Karthala-Ciresc, 2015.

FONDATION POUR LA MÉMOIRE DE L'ESCLAVAGE

#CESTNOTREHISTOIRE

fondation_memoire_esclavage

fondationpourlamemoiredelesclavage

twitter.com/fondation_me

memoire-esclavage.org

Inauguration du nouveau stade olympique près d'Abidjan (Côte d'Ivoire), en octobre 2020, construit avec l'aide de la Chine. Les prêts, une stratégie pour renforcer son influence ?
© ISSOUF SANOGO - AFP

La Chine prête sous strictes conditions

Des chercheurs ont décortiqué une centaine d'accords de prêts passés entre la Chine et des pays à bas revenus. Les exigences formulées dépassent de loin ce qui se fait habituellement.

En une décennie, la Chine est devenue le principal créancier bilatéral des pays en développement. La dette bilatérale des pays à bas et moyens revenus, c'est-à-dire celle qu'ils ont contractée envers un autre Etat, contrairement à la dette multilatérale qui est souscrite auprès d'un groupe d'Etats ou d'une institution internationale, est ainsi constituée à 35 % d'obligations envers la Chine, contre seulement 10 % en 2010, selon la Banque mondiale. S'agissant des 45 pays les moins développés au monde, *« la Chine, de loin le plus gros créditeur, a vu sa part dans la dette totale due aux pays du G20 augmenter de 45 % en 2013 à 63 % à la fin 2019 »*, détaille l'institution internationale.

Pour certains, cet afflux de prêts chinois est une bonne nouvelle, puisqu'il permet notamment aux pays emprunteurs d'investir dans de nouvelles infrastructures – souvent d'ailleurs réalisées par des entreprises chinoises. Pour d'autres, cette stratégie est avant tout un moyen pour la Chine de renforcer son influence. Un rapport publié début avril par un groupe de chercheurs américains et allemands [1] vient donner un argument de plus aux seconds. Affiliés à différents instituts de recherche, les auteurs ont mis la main sur 100 contrats de prêts entre la Chine et des gouvernements de pays d'Afrique, d'Asie ou d'Europe de l'Est pour en étudier les conditions, principalement extra-financières. Cette première analyse systémique des conditions de prêts accordées par la Chine est riche d'enseignements.

CONFIDENTIALITÉ IMPOSÉE

Première conclusion : Pékin utilise des clauses qui lui permettent de « grimper l'échelle de la séniorité ». En clair, qui lui permettent d'être remboursée en priorité par rapport aux autres créditeurs. Les trois quarts des contrats étudiés stipulent par exemple que la dette contractée est exclue des mécanismes de restructuration prévus par le Club de Paris, un groupe de 22 pays créanciers censé, lorsque cela est nécessaire, remédier aux difficultés de paiement d'un ou de plusieurs Etats. Pour sécuriser ses remboursements, la Chine contraint aussi ses débiteurs à alimenter (en toute discrétion) un compte sur lequel elle puisse se servir en cas de problème. Dans certains cas plus rares, des actifs physiques sont demandés en collatéral. Le Monténégro, qui a récemment fait parler de lui, a ainsi dû offrir des terrains en garantie.

Le fait que la totalité des contrats établis par la Chine depuis 2014 contient des clauses de confidentialité pose également un sérieux problème démocratique. *« Les citoyens des pays à la fois débiteurs et créanciers ne peuvent pas demander à leurs gouvernements de rendre des comptes si les dettes sont secrètes »*, souligne le rapport. Et le manque de transparence rend difficile l'évaluation de l'endettement d'un pays par ses autres créanciers ou des institutions internationales.

Deuxième grand enseignement de cette analyse : la Chine utilise ses contrats de prêts pour influencer la politique du pays emprunteur. 50 % des documents étudiés prouvent ainsi l'existence de clauses permettant à Pékin de demander un remboursement anticipé en cas *« d'action du pays débiteur contraire aux intérêts de la République populaire de Chine »*. Et 90 % d'entre eux prévoient cette possibilité *« en cas de changement législatif ou politique important dans le pays débiteur ou créancier »*. *« Il apparaît que les contrats chinois donnent aux organismes prêteurs une grande latitude pour annuler les prêts et/ou en demander un remboursement anticipé »*, résument les auteurs. Et que la Chine se sert largement de son rôle de créancier pour asseoir sa domination mondiale.

Aude Martin

[1] « How China Lends. A Rare Look into 100 Debt Contracts with Foreign Governments », par Anna Gelperm et *alii*, Aiddata, mars 2021, cutt.ly/Bvk48r5

Les yeux tournés vers l'Asie

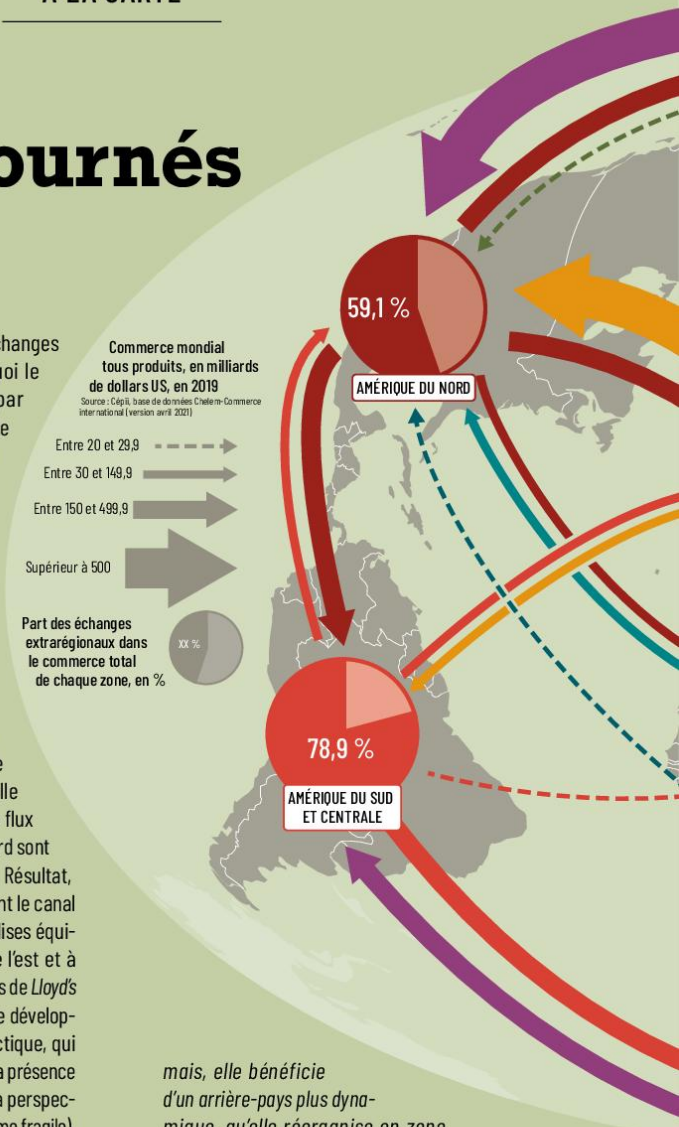

En se penchant sur la géographie des échanges mondiaux, on comprend mieux pourquoi le blocage, fin mars, du canal de Suez par l'*Ever Given*, un *tanker* de 400 mètres de long et 59 de large, a semé la panique. En empêchant pendant quelques jours les conteneurs d'emprunter ce passage, qui fait partie des quatre points stratégiques du commerce mondial (avec le canal de Panama, le détroit d'Ormuz au Moyen-Orient et celui de Malaka qui relie l'Asie au Moyen-Orient), l'*Ever Given* a détraqué les flux réciproques entre l'Asie et l'Europe, qui font partie des plus importants au monde. En 2019, selon les chiffres compilés par le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (Cepii), la zone Asie-Océanie a exporté un peu plus de 1 000 milliards de dollars de marchandises vers l'Europe, qui lui en a quant à elle renvoyé pour un montant de 770 milliards. Seuls les flux se déplaçant d'Asie à destination de l'Amérique du Nord sont plus importants (1 172 milliards de dollars en 2019). Résultat, pas moins de 12 % du commerce mondial empruntent le canal de Suez, pour des montants quotidiens de marchandises équivalant à 4,7 milliards de dollars en provenance de l'est et à 4,3 milliards en provenance de l'ouest, selon les données de *Lloyd's List* pour 2020. De quoi raviver l'intérêt que suscite le développement d'une route commerciale alternative en Arctique, qui cristallise des tensions à la fois géopolitiques (dues à la présence de matières premières) et écologiques (induites par la perspective d'un passage continu de bateaux dans cet écosystème fragile). Et de quoi également renforcer les efforts de Pékin pour poursuivre le chantier des nouvelles routes de la soie.

Sans grande surprise, trois grands pôles ressortent lorsqu'on s'intéresse aux échanges internationaux : les Etats-Unis, l'Europe et l'Asie, incarnée en grande partie par la Chine qui est en train d'organiser sa région, comme en témoigne la signature l'an dernier du partenariat régional économique global (RCEP) autour du Pacifique, qui a créé la plus grande zone de libre-échange au monde. « *Longtemps, la Chine s'est approvisionnée en biens intermédiaires en Asie pour exporter des biens de consommation vers l'axe transatlantique. Désormais, elle bénéficie d'un arrière-pays plus dynamique, qu'elle réorganise en zone économique intégrée* », explique Deniz Unal, économiste au Cépii. Signe d'une meilleure intégration, la part des échanges interrégionaux en Asie-Océanie a progressé entre 2000 et 2019, passant de 50 à 54 %. A contrario, l'Afrique reste un continent peu intégré : 14 % de son commerce seulement est réalisé en son sein et il n'est pas certain que la zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf) mise en place au début de l'année permette de surmonter les fragilités structurelles du continent (manque d'infrastructures, inégalités entre pays enclavés et côtiers, etc.). La Chine concentre donc tous les regards, à commencer par celui

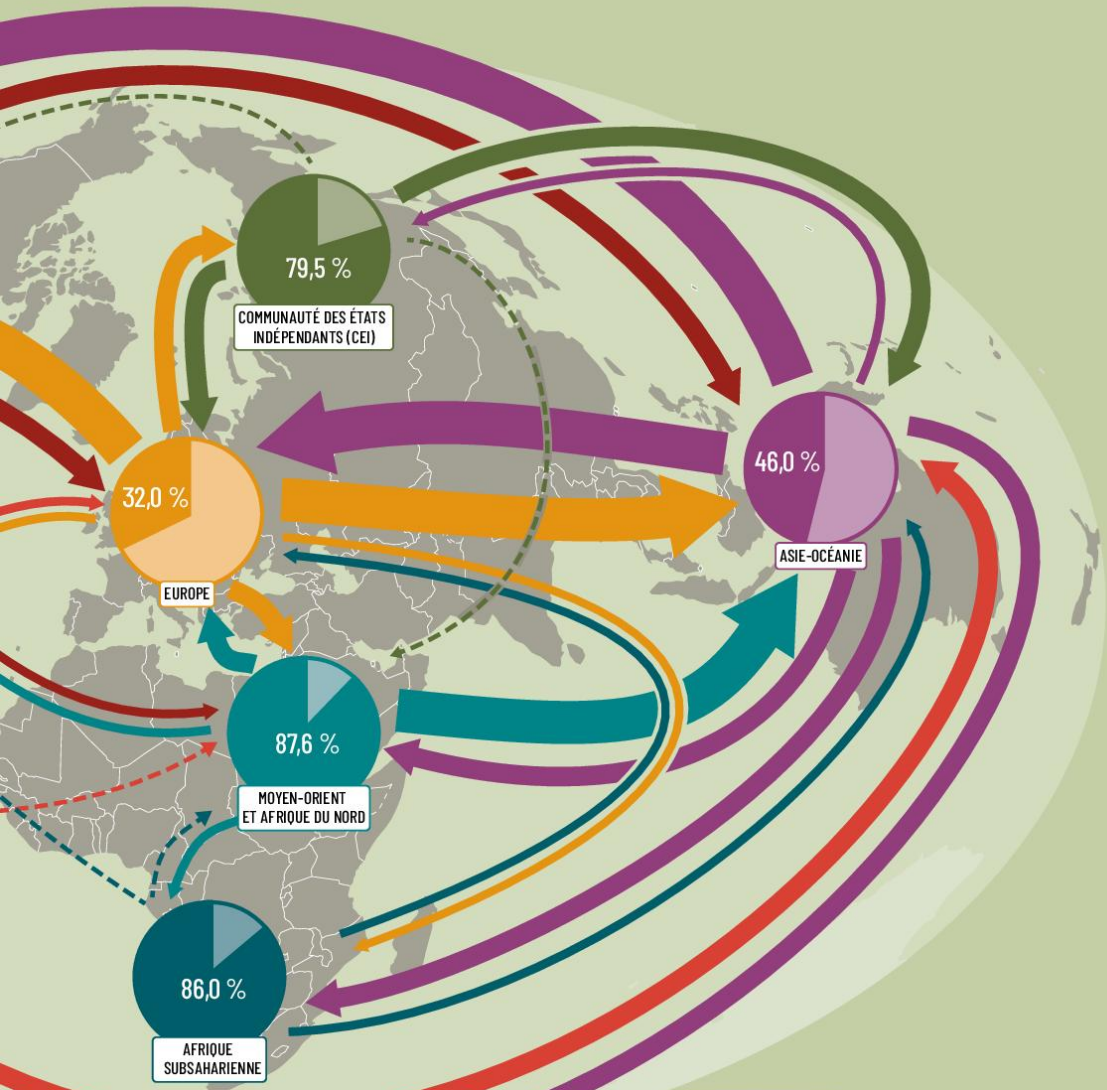

des Etats-Unis qui, malgré une position moins agressive que sous l'administration Trump, n'en restent pas moins attentifs à l'évolution de leur solde commercial avec la Chine. *« L'Asie-Océanie est le nouvel axe moteur de l'économie mondiale. Sa part croissante dans le commerce mondial traduit un juste rattrapage au vu de ce qu'elle représente dans la population mondiale »*, conclut Deniz Unal. ■ **Aude Martin**

EDF démantelé au profit du privé ?

Le projet Hercule, qui propose de scinder l'entreprise en deux entités distinctes, pourrait ouvrir la voie à une privatisation de fait d'une partie de l'électricien français.

Par Justin Delépine

Les privatisations des anciens monopoles publics se font souvent par étapes, durant lesquelles les gouvernements jurent en général leurs grands dieux que tel n'est pas l'objectif poursuivi. Avec le projet Hercule, visant à réorganiser EDF, l'exécutif et la direction de l'entreprise répètent que l'énergéticien restera *« un groupe public intégré »*, mais l'expérience fait douter de cette promesse. En 2004, Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Economie, l'avait promis pour Gaz de France (GDF) : *« Il n'y aura pas de privatisation. »* Moins de vingt ans plus tard, l'Etat ne contrôle plus que 23 % du capital de l'entreprise et le gouvernement actuel a même voté une loi pour l'autoriser à descendre encore en dessous.

UN BESOIN DE FINANCEMENT

L'objectif de la réorganisation d'EDF défendue actuellement par le gouvernement est de répondre au besoin de financement de l'entreprise publique. Cette dernière est en effet prise en étau entre une montagne de dettes (42 milliards d'euros au bas mot) et un mur d'investissement (plus de 100 milliards d'euros dans les prochaines décennies), principalement dans le nucléaire. Pour financer les coûts astronomiques de la remise à niveau des vieilles centrales tout en déployant de nouveaux EPR (malgré le fiasco du chantier de Flamanville, l'électricien ambitionne d'en construire six

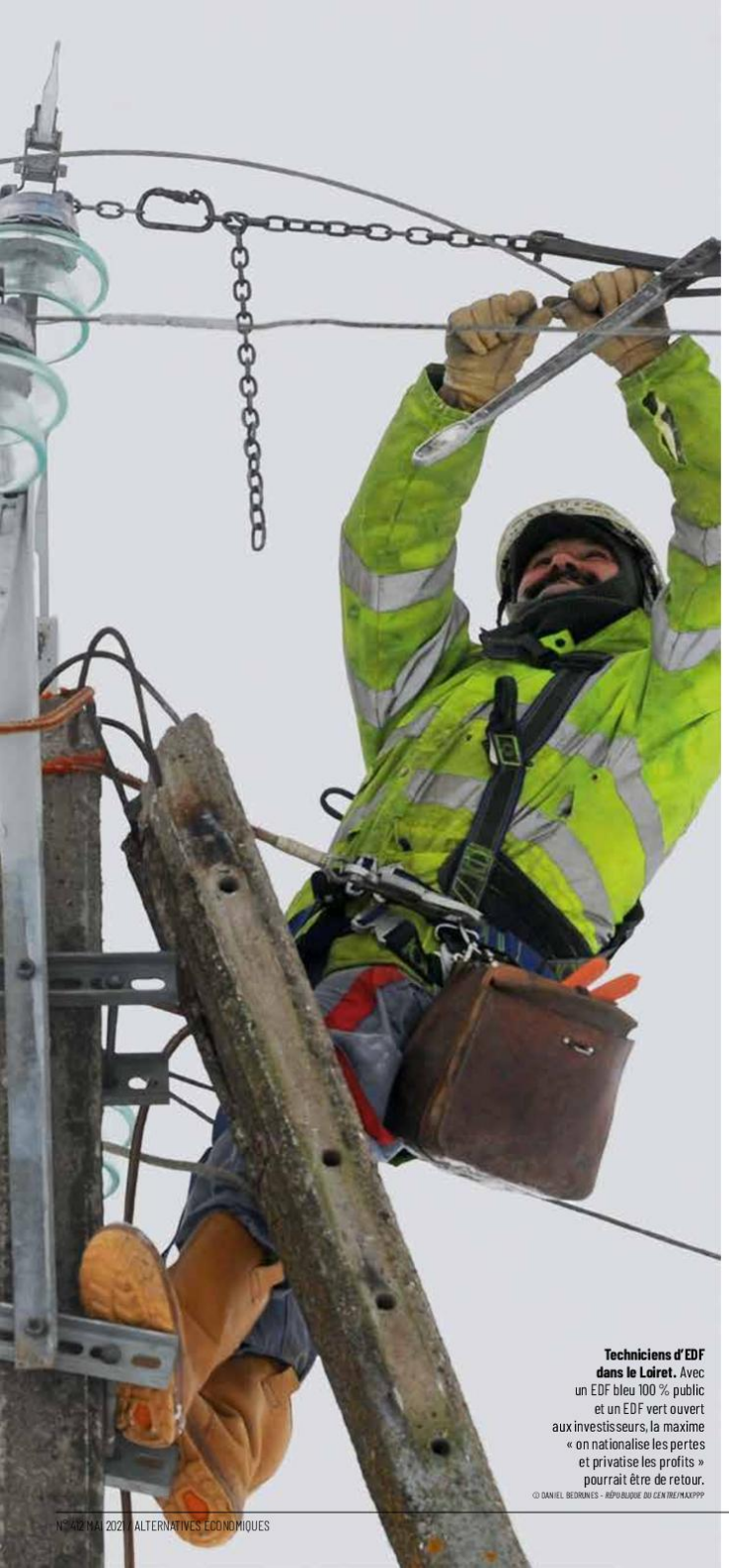

Techniciens d'EDF dans le Loiret. Avec un EDF bleu 100 % public et un EDF vert ouvert aux investisseurs, la maxime « on nationalise les pertes et privatise les profits » pourrait être de retour.
© DANIEL BEDRUNES - *RÉPUBLIQUE DU CENTRE/MAXPPP*

> « Ce qui fera la valeur d'EDF vert sera Enedis »
>
> **JACQUES PERCEBOIS**, économiste

de plus), EDF a cruellement besoin du financement public, les investisseurs privés demandant une rémunération trop importante. C'est pourquoi le gouvernement et la direction de l'entreprise proposent de regrouper pêle-mêle, dans une entité 100 % publique appelée « EDF bleu », les centrales nucléaires, la filiale RTE, qui gère le transport de l'électricité [1], et les centrales thermiques (ce qui reste de gaz et charbon). Le tout serait sorti du champ concurrentiel et l'Etat se retrouverait à assumer seul financièrement les frais du nucléaire.

L'autre ambition affichée du projet Hercule est d'accélérer le déploiement des renouvelables. *« Nous sommes en train de prendre un retard majeur par rapport à nos grands concurrents »*, a indiqué Jean-Bernard Lévy, le PDG d'EDF, dans un entretien aux *Echos* le 18 février. *« Si nous ne retrouvons pas des moyens pour investir, nous allons être relégués en deuxième division*, a-t-il affirmé. *Compte tenu de la baisse des prix du solaire et de l'éolien, nous rehaussons notre objectif 2030 de parc de production dans les énergies renouvelables de 50 GW nets à 60 GW. Mais ce n'est pas suffisant. (…) Avec le projet Hercule, nous visons 100 GW en 2030. Sans Hercule, EDF est un acteur qui n'a pas les moyens de se développer là où il y a de la croissance. »*

BIS REPETITA ?

En quoi Hercule permettrait-il de financer ce développement dans l'éolien et le solaire ? Parce que l'électricien ferait appel au privé, pardi ! A côté d'« EDF bleu », un « EDF vert »

[1] Le patrimoine de RTE, la filiale d'EDF pour le transport de l'électricité, est comptabilisé dans les provisions pour le démantèlement du nucléaire. A ce titre, elle ne peut donc comptablement en être séparée.

verrait le jour, regroupant la production d'électricité à partir des énergies renouvelables (éolienne et solaire principalement), l'activité de commercialisation et Enedis, la filiale chargée de la distribution d'électricité. Son capital serait ouvert aux investisseurs privés à hauteur de 30 % afin d'obtenir de nouveaux financements, tandis que l'Etat, avec les 70 % restants, conserverait un contrôle majoritaire, par l'intermédiaire d'EDF bleu ou d'une holding sans rôle opérationnel. Mais pour combien de temps ? Les opposants au projet craignent en effet une répétition du scénario de GDF : d'ici quelques années, le contrôle public passerait sous la barre des 50 %, entraînant la privatisation de fait d'« EDF vert ». *« Avec des augmentations de capital successives pour financer les investissements, la part publique dans EDF vert va mécaniquement diminuer »*, pointe Alexandre Grillat, secrétaire national de la CFE-CGC énergie.

Un autre aspect du projet interroge. EDF vert semble avoir vocation à regrouper les activités soumises à la concurrence, telles la production d'électricité d'origine renouvelable et la commercialisation. Mais comment expliquer qu'Enedis, qui gère la distribution d'électricité, c'est-à-dire le réseau des basse et moyenne tensions compris entre les postes de transformation et le compteur, figure dans le lot ? Cette activité est pourtant considérée comme un « monopole naturel » et, à ce titre, placée hors du champ concurrentiel.

> **Les grandes orientations du projet Hercule apparaissent surtout tributaires de l'impératif bruxellois d'achever l'ouverture du marché de l'énergie**

« L'objectif est de créer une structure solvable et viable financièrement : Enedis a des revenus régulés et permet donc de s'endetter largement », répond Nicolas Goldberg, expert énergie chez Colombus Consulting. Pour attirer les investisseurs privés, le projet Hercule embellit la mariée, en ajoutant dans sa corbeille une pépite très profitable et générant beaucoup de liquidités. *« Ce qui fera la valeur d'EDF vert sera Enedis*, abonde l'économiste Jacques Percebois. *Les investisseurs achèteront des actions surtout pour ça. Si l'énergéticien n'est pas dans le rouge aujourd'hui, c'est grâce à l'ex-ERDF. »*

En effet, les revenus d'Enedis sont assurés par la taxe d'utilisation des réseaux publics de l'électricité (Turpe), payée par tous les consommateurs quel que soit leur fournisseur. Ce prélèvement, qui représente un tiers de notre facture, assure donc un revenu garanti et confortable à la filiale d'EDF. Jusqu'alors cette filiale a d'ailleurs surtout servi de pompe à finances à un groupe EDF assoiffé de liquidités pour faire face à ses engagements dans le nucléaire. L'ex-ERDF reverse chaque année environ 500 millions d'euros à son actionnaire unique, soit la quasi-totalité de son bénéfice. Cette remontée de liquidités a pour conséquence de limiter l'investissement sur le réseau, estiment les collectivités territoriales, qui sont propriétaires du réseau de distribution et en délèguent la gestion à la filiale d'EDF. *« Si les investissements réalisés restent importants, Enedis a souvent tendance à minimiser les besoins »*, regrette Guy Hourcabie, vice-président de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et élu de la Nièvre.

DIVIDENDES *VERSUS* INVESTISSEMENTS

Les collectivités ont parfois des relations tendues avec Enedis, mais la possibilité d'une privatisation de

LES BARRAGES, UN ACTIF PRÉCIEUX

La question des barrages soulève d'autres enjeux que celui de la production énergétique. Ils gèrent une ressource, l'eau, qui a de multiples usages dans une vallée : agriculture, loisirs, industrie… En outre, la gestion du flux d'eau n'a guère de sens au niveau d'une seule retenue, mais plutôt à l'échelle d'une vallée, ce qui plaide pour un exploitant unique, ou du moins pour un exploitant par vallée ou par fleuve. *« Il est fort probable que la valeur de l'hydraulique soit croissante dans les années à venir*, prévoit Thomas Reverdy, enseignant-chercheur en sociologie économique à l'école de génie industriel à Grenoble INP. *Avec la montée des renouvelables dans le mix électrique et leur capacité de production intermittente, les barrages constituent une formidable capacité de stockage de l'électricité. »* En effet, le développement des renouvelables, qui dépendent de facteurs variables comme le vent et l'ensoleillement, modifie en profondeur la gestion du système électrique. Les retenues d'eau assurant un stockage d'énergie potentielle, les scénarios de mix électrique 100 % renouvelables s'appuient largement dessus.

Manifestation contre le projet Hercule à Romainville (93), janvier 2021. Après l'expérience de GDF, beaucoup doutent qu'EDF reste un groupe public intégré.
© SADAK SOUICI - LE PICTORIUM/MAXPPP

l'entreprise qui gère le réseau de distribution d'électricité français, long de plus de 1,4 million de kilomètres, serait bien pire à leurs yeux. « *Nous souhaiterions qu'Enedis consacre plus d'argent à l'entretien des réseaux qu'il ne le fait actuellement, mais si jamais demain son capital est ouvert au privé, nous craignons que les remontées de dividendes aux actionnaires s'accroissent encore plus* », lâche Guy Hourcabie. Cette ouverture du capital pourrait être une occasion pour des pétroliers comme Total d'investir dans l'électricité en prenant une participation dans l'EDF vert afin de faire face à la décroissance programmée du pétrole.

Plus globalement, les opposants au projet déplorent la logique à l'œuvre dans ce découpage : d'un côté, on ouvre au privé les activités en croissance (les renouvelables) et très rentables (Enedis), tandis que, de l'autre, on conserve dans le giron public le coûteux nucléaire, dont le retour sur investissement paraît pour le moins incertain. De quoi redonner une actualité à la vieille maxime « on nationalise les pertes et privatise les profits ».

Reste que le projet Hercule comporte un dernier objectif : « *sécuriser nos concessions hydroélectriques. Nous vivons depuis vingt ans sous la menace d'une profonde remise en cause du modèle d'exploitation des barrages hydroélectriques en France* », a expliqué au Sénat le PDG de l'entreprise. Pour cela, « *l'Etat et EDF ont conçu un moyen pour protéger notre patrimoine hydraulique : la quasi-régie. Il s'agit d'une forme de société détenue à 100 % par le secteur public, très proche de l'Etat dans sa gouvernance, et qui permet une exception au droit européen des concessions* ».

SAUVER LES BARRAGES

En effet, les barrages hydrauliques sont la propriété de l'Etat, qui en a délégué la gestion à EDF. Mais le droit européen contraint, lors du renouvellement des concessions, à faire jouer la concurrence, ouvrant donc la voie à une possible privatisation de l'opérateur de certains barrages. L'affaire n'a rien d'anodin, car les barrages assurent 13 % de la production française d'électricité et sont de loin la première source d'origine renouvelable, devant l'éolien (à 7,9 %).

Aiguillée par une forte mobilisation syndicale sur le sujet, la direction d'EDF propose donc cette astuce juridique de quasi-régie pour échapper à une ouverture des concessions au privé. L'activité des barrages serait regroupée au sein d'un « EDF azur », lui-même contrôlé par l'« EDF bleu » 100 % public. Mais ce montage doit encore obtenir l'aval de la Commission européenne, qui dira s'il respecte les canons de la concurrence libre et non faussée. En négociation depuis presque deux ans, le gouvernement peine à convaincre Bruxelles. Début avril, il a même convoqué les syndicats en proposant d'amender légèrement le projet pour arracher leurs soutiens et faire front commun face à la Commission.

Car en définitive, les grandes orientations du projet Hercule apparaissent surtout tributaires de l'impératif bruxellois d'achever l'ouverture du marché de l'énergie entamée à la fin des années 1990. Alors que cette dernière était censée faire baisser les prix, elle a surtout donné naissance à une concurrence artificielle et à une usine à gaz pour la réguler. Conçu pour passer sous les fourches caudines de Bruxelles sans remettre en cause l'hégémonie du nucléaire dans l'Hexagone, le projet Hercule apparaît dès lors comme une mauvaise réponse à une mauvaise question. ■

EN SAVOIR PLUS

■ **« EDF : le projet Hercule finit de démanteler le service public »,** dossier disponible sur alternatives-economiques.fr : cutt.ly/0ve2rkq

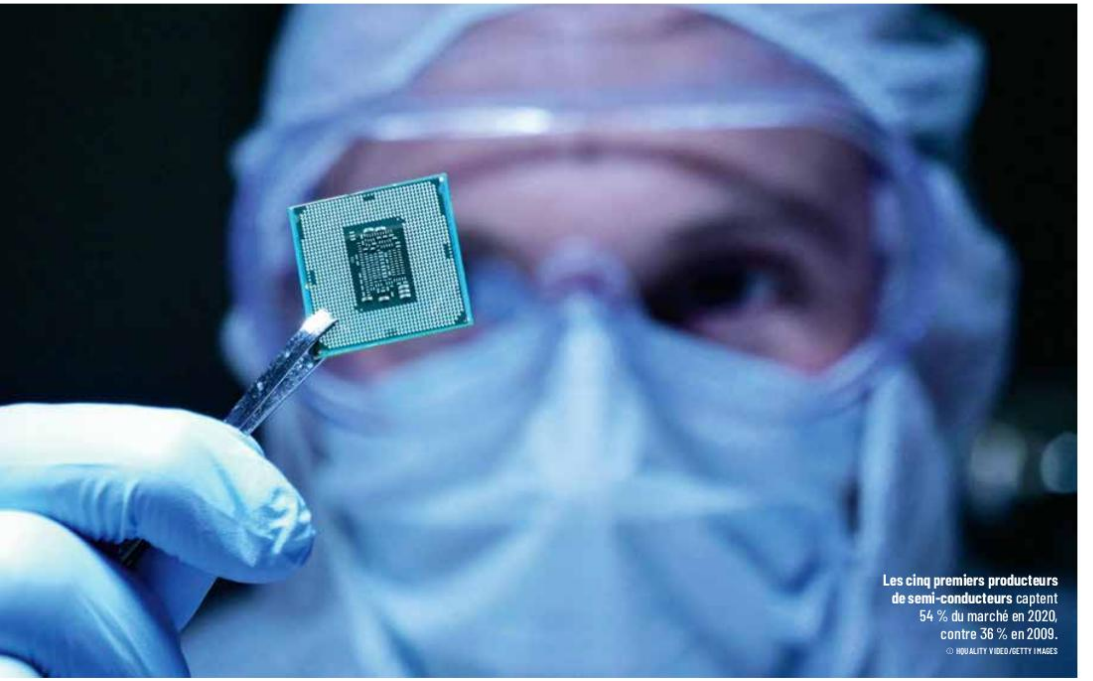

Les cinq premiers producteurs de semi-conducteurs captent 54 % du marché en 2020, contre 36 % en 2009.
HQUALITY VIDEO/GETTY IMAGES

La concentration exacerbe la pénurie de puces

La difficulté d'approvisionnement en semi-conducteurs pénalise l'industrie mondiale et met en évidence sa très grande dépendance à l'égard d'une poignée d'entreprises.

Par Justin Delépine

Une petite puce manque et tout est à l'arrêt. La pénurie mondiale de semi-conducteurs affecte l'automobile, où les problèmes d'approvisionnement devraient diminuer la production de plus d'un million de véhicules cette année, mais aussi le secteur du jeu vidéo, Sony peinant à assurer les livraisons de sa PlayStation 5, lancée en novembre dernier. On ne compte plus les produits pour lesquels ces minuscules composants en silicium, qui ont donné leur nom à la Silicon Valley, sont aujourd'hui indispensables : des équipements télécoms aux systèmes aéronautiques, en passant par les smartphones, les ordinateurs et les matériels de gestion des réseaux énergétiques. Comme les masques, il y a un an, ils sont un autre exemple de la dépendance de nos modes de vie à des biens produits à l'autre bout du monde et dont la maîtrise nous échappe.

DE CRISE EN CRISE

Avant même la pénurie actuelle, le contexte était tendu : la demande mondiale de semi-conducteurs augmente en moyenne de 8 % chaque année et les capacités de production peinent à suivre le rythme. Une croissance tirée notamment par le déploiement de la 5G, dont les antennes et différents équipements fourmillent de petites puces en silicium. L'année 2020, avec son lot de crises, est venue chambouler cet équilibre précaire. Crise sanitaire, d'abord : avec le passage en télétravail et l'école à distance, la demande en ordinateurs et smartphones a explosé. La vente de PC a progressé de près de 10 % en

2020 : une année record pour le secteur, accroissant d'autant la demande de semi-conducteurs. Crise diplomatique, ensuite, avec les mesures américaines prises à l'encontre du chinois Huawei. Washington a durci l'été dernier ses sanctions contre l'équipementier, très gourmand en semi-conducteurs, le poussant à constituer d'importants stocks avant de perdre son accès aux produits américains.

LA TAILLE COMPTE

Alors même que les fabricants de semi-conducteurs sont devenus un maillon stratégique pour l'industrie mondiale, le secteur reste relativement fermé en raison de son intensité capitalistique – il faut en effet des investissements considérables pour parvenir à concevoir ces puces. Les cinq premiers producteurs captent 54 % du marché en 2020, contre 36 % en 2009, preuve que la concentration s'accroît. Un marché largement dominé par les Etats-Unis avec des entreprises comme Intel, Broadcom ou Qualcomm. En Asie, seuls Taiwan et la Corée du Sud, avec Samsung, tirent leur épingle du jeu. La Chine, de loin le premier consommateur de semi-conducteurs au monde, ne possède pas de producteur de premier plan et son fabricant national Smic (Semiconductor Manufacturing International Corporation) ne parvient pas à tracer des puces aussi petites que ses concurrents. Les entreprises de l'empire du Milieu accuseraient entre trois et cinq ans de retard technologique sur leurs homologues américaines et taiwanaises. Or, l'avance dans la course à la miniaturisation est déterminante : plus un semi-conducteur est petit, moins il consomme d'énergie et dégage de chaleur, deux qualités essentielles. Résultat, la Chine est contrainte d'importer chaque année pour plus de 300 milliards de dollars de semi-conducteurs, soit davantage que le pétrole. C'est même son premier poste d'importation.

Forts de leurs brevets et de leur savoir-faire dans ce secteur, les Etats-Unis n'hésitent pas à utiliser ce levier dans leur guerre commerciale et technologique avec le géant asiatique. Il y a cependant deux modèles de fabricants de semi-conducteurs. D'une part, les groupes intégrés, comme Intel ou Samsung, qui conçoivent et fabriquent leurs propres puces et les commercialisent sous leurs marques. D'autre part, des entreprises qui se limitent à la conception et, dépourvues d'usines, ne produisent pas directement. C'est le modèle « *fabless* », dont les américaines Qualcomm et Broadcom sont de parfaits exemples. C'est pourquoi, bien que les Etats-Unis dominent le secteur de la conception, plus de la moitié de leurs semi-conducteurs sont produits hors du territoire et quasi exclusivement en Asie, principalement à Singapour et Taiwan.

> La production de semi-conducteurs de l'Union européenne représente moins de 10 % du marché mondial

TAIWAN : PLAQUE TOURNANTE DE LA PUCE

Cette dernière occupe une place stratégique dans la production via la fonderie TSMC. De loin la numéro 1 mondiale, celle-ci parvient à sortir de ses usines les puces les plus petites au monde. Fournisseur d'Apple, elle s'est taillé une place parmi les dix premières valorisations boursières mondiales, derrière Tesla ou Facebook.

Cette concentration très forte dans le maillon de la production, là encore, fragilise l'approvisionnement du marché mondial. Taiwan est d'ailleurs frappée cette année par une sécheresse importante qui pourrait amplifier davantage la pénurie, la production de semi-conducteurs étant très gourmande en eau.

L'Europe, quant à elle, apparaît relativement absente du tableau. Elle possède quelques fabricants de semi-conducteurs, dont le franco-italien STMicroelectronics, mais la production de l'Union représente moins de 10 % du marché mondial. C'est en voyant ses usines automobiles s'arrêter que Bruxelles a pris conscience de l'importance de la dépendance européenne en la matière. Pour tenter de rattraper ce retard, seize pays européens, dont la France et l'Allemagne, ont lancé en janvier une alliance industrielle, visant à faciliter l'octroi d'aides d'Etat. La Commission européenne ambitionne d'atteindre 20 % de part de marché d'ici à 2030 et estime l'investissement nécessaire pour y parvenir à 20 ou 30 milliards d'euros. La répartition de l'effort financier, entre les capitaux publics et privés, n'a cependant pas encore été déterminée. A titre de comparaison, le taiwanais TSMC a promis d'investir à lui seul 100 milliards de dollars d'ici à 2024.

Le laisser-faire a cependant la vie dure à Bruxelles. L'Union européenne risque de perdre son unique fabricant de plaquettes de silicium. Le rachat de l'allemand Siltronic par une société taiwanaise est en effet en bonne voie d'obtenir le feu vert des autorités de la concurrence. Il y a encore de nombreux trous dans la raquette de la politique industrielle européenne.

Rien n'arrête les SUV

Le SUV bientôt majoritaire en France ?

Répartition des ventes de voitures neuves selon les deux principaux types de carrosserie, en %

Source : Ademe

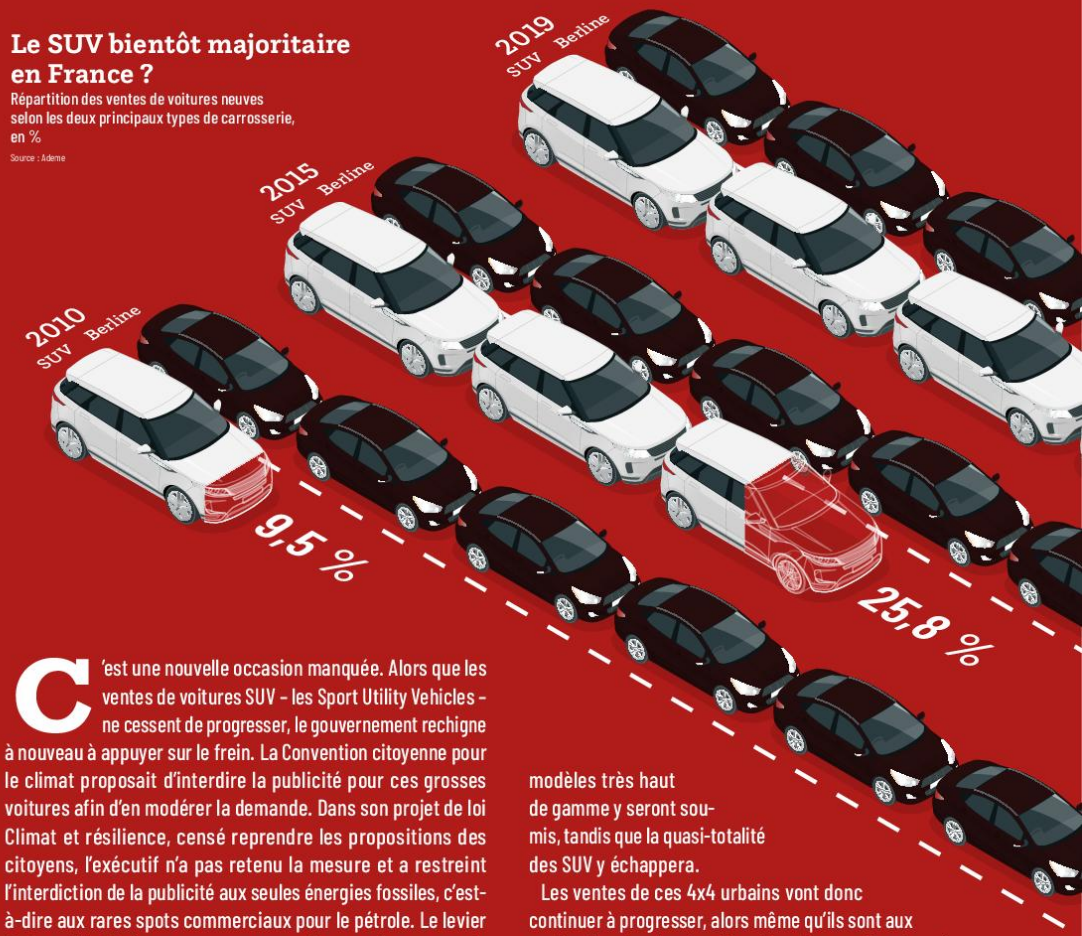

C'est une nouvelle occasion manquée. Alors que les ventes de voitures SUV – les Sport Utility Vehicles – ne cessent de progresser, le gouvernement rechigne à nouveau à appuyer sur le frein. La Convention citoyenne pour le climat proposait d'interdire la publicité pour ces grosses voitures afin d'en modérer la demande. Dans son projet de loi Climat et résilience, censé reprendre les propositions des citoyens, l'exécutif n'a pas retenu la mesure et a restreint l'interdiction de la publicité aux seules énergies fossiles, c'est-à-dire aux rares spots commerciaux pour le pétrole. Le levier de la publicité n'est pourtant pas anodin pour les ventes de véhicules. L'automobile est le deuxième annonceur le plus important (ou le troisième selon les années), derrière la grande distribution. Et selon une étude du WWF [1], les constructeurs poussent particulièrement les SUV, puisque ces modèles très rentables représentaient 42 % de leurs dépenses publicitaires en 2019, soit davantage que leur part de marché.

Bis repetita. Fin 2020, le gouvernement avait également repris l'idée des 150 citoyens d'un malus basé sur le poids des véhicules pour freiner leur embonpoint. Mais là où la Convention proposait que ce malus s'applique à partir de 1 400 kg, le gouvernement a retenu le seuil de 1 800 kg. Résultat : seuls quelques modèles très haut de gamme y seront soumis, tandis que la quasi-totalité des SUV y échappera.

Les ventes de ces 4x4 urbains vont donc continuer à progresser, alors même qu'ils sont aux antipodes des impératifs climatiques. Plus lourds, surélevés et donc moins aérodynamiques que la moyenne des véhicules, les SUV vendus en Europe consomment en moyenne 10 % de carburant de plus que les autres voitures, selon l'Agence internationale de l'énergie. Les consommateurs français ne sont malheureusement pas les seuls à s'en enticher : les SUV représentent 39 % des ventes de voitures neuves au sein de l'Union et plus de 50 % aux Etats-Unis. Une mode qui vient ruiner les efforts réalisés dans d'autres secteurs pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Justin Delépine

[1] « L'obsession de la publicité pour les SUV », WWF, mars 2021, accessible sur bit.ly/3t4AuMn

Le malus manque sa cible

Volume des ventes et poids (en kg) des 20 modèles de SUV les plus vendus en France en 2020

Sources : AAA-Data et constructeurs

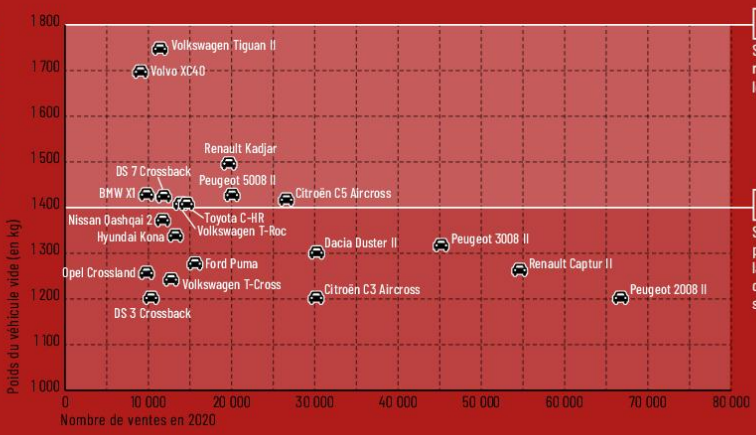

Les voitures ne cessent de grossir

Evolution du poids moyen des voitures essence neuves en France, en kg

Source : Ademe

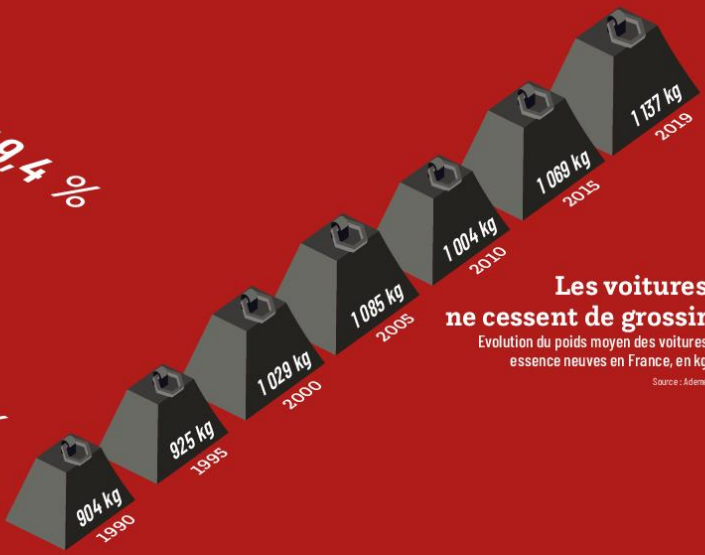

L'efficacité énergétique mise à mal

Consommation moyenne des voitures essence neuves en France, par litre aux 100 km

Source : Ademe

Rouvrir des mines en France, une idée en or ?

Le projet de loi Climat prévoit une réforme du code minier destinée à relancer une industrie minière « responsable » et à sortir de notre dépendance aux métaux stratégiques.

Par Matthieu Jublin

Employés de la Montagne d'or en Guyane, en 2018. Les intentions du gouvernement ne sont pas claires en matière de politique minière, notamment sur ce projet très controversé de mine d'or.
© CYRIL MARCILHACY - ITEM

Le charbon dans le Nord, le fer en Lorraine, mais aussi l'uranium, l'or, l'argent ou le cuivre. En quelques décennies, l'activité minière s'est éteinte en métropole, à l'exception de quelques exploitations résiduelles de sel, de bauxite ou de schistes bitumineux. La seule filière minière française d'envergure est celle du nickel, en Nouvelle-Calédonie. Le pays s'est débarrassé de ses mines, d'abord à cause d'un « *intérêt économique limité face aux importations* », et « *non en raison de l'épuisement des gisements* », indique un rapport du Conseil économique, social et environnemental (Cése) [1]. En cause également, un « *climat général de scepticisme, voire de méfiance, vis-à-vis de l'industrie* ».

Illustration de cette défiance, plusieurs projets de mines d'or industrielles en Guyane font l'objet d'une forte contestation, localement et en métropole. C'est le cas du projet Montagne d'or, porté par le consortium russo-canadien Nordgold-Orea. Celui-ci consiste à extraire 85 tonnes d'or en douze ans au cœur de la jungle amazonienne à l'aide de plusieurs dizaines de milliers de tonnes de cyanure et du déboisement de 500 hectares de forêt primaire.

> « L'idée de mine responsable est une fumisterie intellectuelle, car une mine reste une décharge »
>
> **OLIVIER GOURBINOT**, de France nature environnement

UNE MODIFICATION PAR ORDONNANCE

En 2019, le gouvernement décide de s'opposer à ce projet jugé « incompatible » avec la transition écologique, et annonce en même temps une réforme du droit minier. Cette réforme, censée moderniser le code minier et y intégrer des exigences environnementales, a été maintes fois promise ces dix dernières années par les gouvernements successifs, mais n'a jamais abouti. Le code actuel a connu sa dernière réforme en 1994, mais reste largement fondé sur une loi de 1810 [2]. Un projet de loi est d'abord annoncé pour 2020, mais le texte finit par être intégré au projet de loi Climat et résilience discuté par le Parlement depuis mars.

Dans ce projet de loi, pas de « moratoire sur l'exploitation industrielle minière en Guyane » tel que demandé par la Convention citoyenne pour le climat (CCC), mais deux articles. Le premier renforce l'encadrement des travaux miniers – en prenant en compte la santé publique, les monuments historiques, l'intégrité des réseaux ou les réserves d'eau – et élargit la responsabilité des exploitants miniers ou de leurs ayants droit après l'arrêt de l'exploitation. Le second article habilite le gouvernement à modifier par ordonnance le code minier « *afin de développer un modèle extractif responsable* ».

L'exécutif disposerait, selon le projet de loi, de dix-huit mois pour publier le texte, un délai qui court donc jusqu'après l'élection présidentielle de 2022… Du côté du ministère de la Transition écologique, on assure que le gouvernement est « *pleinement*

[1] « La dépendance aux métaux stratégiques : quelles solutions pour l'économie ? », 2019, voir sur cutt.ly/AcZY5Hb
[2] « Droit minier et droit de l'environnement. Eléments de réflexion pour une réforme relative à l'évaluation environnementale, à l'information et à la participation du public », rapport de l'avocat Arnaud Gossement remis à la ministre de l'Ecologie, 2011.

> **Adopter une vraie stratégie minière suppose de redéfinir démocratiquement nos besoins et d'assumer que le recours au recyclage puisse renchérir les coûts**
>
> **JUDITH PIGNEUR**, des Amis de la Terre

engagé » à publier l'ordonnance avant la fin du quinquennat, tout en confirmant qu'il existe un « *risque* » de retard. Cette ordonnance serait d'ailleurs déjà « *largement rédigée* », son contenu étant semblable à celui du premier projet de loi avorté, qui avait reçu un avis favorable du Conseil national de la transition écologique. Olivier Gourbinot, responsable du suivi de la réforme à France nature environnement (FNE), pointe cependant une « *absence de garanties* », et s'interroge : « *Pourquoi ne pas inclure la réforme directement dans le projet de loi Climat ?* » Après des réclamations en ce sens d'élus écologistes, la majorité a notamment accepté de rapatrier dans le « dur » du texte la partie de l'ordonnance permettant de refuser une concession pour motif environnemental.

Pour l'exécutif comme pour les ONG, une réforme est en tout cas indispensable pour refuser des projets comme celui de Montagne d'or. « *Le point central, c'est de permettre à l'Etat de refuser des demandes de titres miniers* [3] *pour des considérations environnementales, ce qui est impossible aujourd'hui car seules les capacités techniques et financières du demandeur sont prises en compte* », explique Olivier Gourbinot. C'est d'ailleurs pour cette raison que le tribunal administratif de Cayenne a annulé en décembre 2020 le rejet par l'Etat de la demande de concession du projet Montagne d'or. Le gouvernement a déposé un recours contre cette annulation, mais celui-ci « *a peu de chances d'aboutir* » tant que le droit minier n'est pas modifié, poursuit le juriste.

LA MINE RESPONSABLE EXISTE-T-ELLE ?

En attendant la réforme, les déclarations des ministres n'aident pas à éclaircir les intentions du gouvernement en matière de politique minière, en premier lieu pour la Guyane. Alors que le projet Montagne d'or est au point mort sur le terrain, la Compagnie Montagne d'or affirme qu'elle proposera un projet alternatif, conforme à l'évolution du droit minier et plus accepté par la population locale. Le ministère dit n'avoir « *pas connaissance* » d'un tel projet, mais le gouvernement ne ferme en tout cas pas la porte. En février 2021, le ministre des Outre-mer Sébastien Lecornu s'est dit « *convaincu qu'un projet de l'ampleur de la Montagne d'or n'a pas sa place en Guyane* », tout en croyant au « *développement d'une filière aurifère responsable et durable* ».

Reste donc à savoir ce qu'est une mine « responsable ». Sur ce point, la controverse semble loin d'être éteinte. Le collectif Or de question, opposant historique au projet Montagne d'or, demande avec de nombreux élus et militants l'interdiction du cyanure, qui permet de séparer l'or des autres minerais. Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, n'est pas sur la même ligne. Début mars, elle a expliqué devant la commission Développement durable de l'Assemblée que l'Union européenne préfère « *ne pas interdire* » cette substance toxique, « *mais surveiller* » son usage, et que les alternatives n'ont pas « *atteint le niveau de maturité ni la robustesse* » du cyanure. Ce même cyanure qui pollue le site de l'ancienne mine d'or de Salsigne, dans l'Aude, devenu symbole des difficultés à gérer l'après-mine.

PRÉSERVER SA SOUVERAINETÉ…

Au-delà du précieux métal jaune, la question de l'extractivisme en France se pose pour les nombreuses matières premières jugées critiques. L'Union européenne en recense 30, essentielles à l'économie, notamment aux industries du numérique et des énergies renouvelables [4], mais dont l'approvisionnement n'est pas assuré. Le lithium, incontournable dans la fabrication des batteries, a fait son entrée dans la liste en 2017, car la demande européenne pourrait être multipliée par 60 d'ici à 2050.

Cette liste contient surtout les fameuses terres rares, une famille de 17 métaux aux propriétés physico-chimiques exceptionnelles. Produites en quasi-totalité par la Chine, qui détient un tiers des réserves économiquement exploitables, elles ont été qualifiées dès 1992 de nouveau pétrole par Deng Xiaoping. Et Pékin n'hésite pas à se servir de sa situation de monopole sur leur production à des fins politiques, par exemple en coupant les exportations de métaux rares vers le Japon en 2010, alors que les

+ AU PORTUGAL, LA RUÉE VERS LE LITHIUM INQUIÈTE

Au nord du Portugal, une partie des habitants de la ville de Montalegre est vent debout contre un projet de mine de lithium. Craignant la destruction définitive de leur paysage, ils luttent depuis plus de deux ans contre l'implantation de la société Lusorecursos, qui affirme avoir trouvé le plus grand gisement du continent. Alors que le Portugal est le premier producteur européen de lithium, l'entreprise est membre de l'Alliance européenne pour les matières premières, créée fin 2020 par la Commission européenne pour sécuriser les approvisionnements européens.

L'INDUSTRIE FRANÇAISE EST TRÈS DÉPENDANTE DES MÉTAUX RARES

Evaluation fin 2020 de la criticité pour la France des substances ou groupes de substances étudiés par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)

Source : BRGM

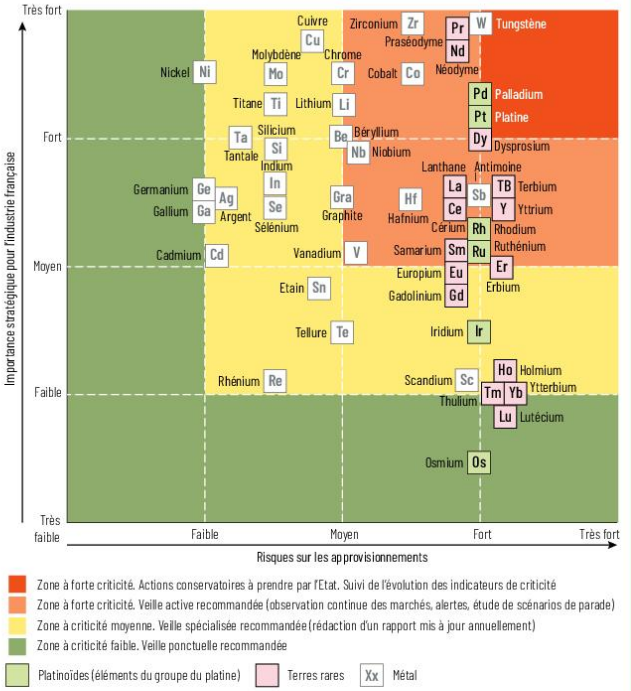

deux pays se disputent les îles Senkaku-Diaoyu en mer de Chine.

En France, à partir des années 2010, la prise de conscience de cette dépendance s'accompagne d'une volonté de relancer les mines françaises. D'abord sous l'impulsion d'Arnaud Montebourg, alors ministre de l'Economie, qui annonce en 2014 la création d'une nouvelle entreprise publique en vue de prospecter le sous-sol français. Son remplaçant, Emmanuel Macron, enterre le projet mais assume son orientation pro-mines, et instaure un groupe de travail sur la mine responsable. Il relance, enfin, la réforme minière initiée par son prédécesseur et inspirée du projet de code minier rendu en 2013 par le conseiller d'Etat Thierry Tuot [5].

En parallèle, le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) affine la cartographie du sous-sol français [6] et communique sur le potentiel minier du pays en métaux rares, notamment en tungstène ou en antimoine, mais aussi en or ou, plus récemment, en lithium. Fin 2019, l'entreprise de géothermie Fonroche affirme même pouvoir répondre à un tiers des besoins français en lithium en exploitant des gisements en Alsace.

INVENTORIER LES BESOINS

« La mine responsable chez nous vaudra toujours mieux que la mine irresponsable ailleurs », tranche Guillaume Pitron dans son ouvrage *La guerre des métaux rares*. Une manière, pour le journaliste, de sortir de *« l'ignorance des véritables coûts écologiques de nos modes de vie »*. Cette relance minière « responsable » doit s'accompagner selon lui, et selon le rapport du Cése, de l'avènement d'une économie circulaire. Mais Olivier Gourbinot nuance : *« L'idée de mine responsable est une fumisterie intellectuelle, car une mine reste une décharge. Il est certes préférable d'ouvrir une décharge chez nous qu'en Chine, mais il faut savoir avant tout si l'on en a vraiment besoin, et quelle part de ce besoin peut être couverte par le recyclage. »*

Cet inventaire des besoins est le grand absent de la réforme minière. *« Les matières premières critiques définies par l'Union européenne ne sont pas choisies sur des critères de besoins essentiels, mais uniquement sur le risque de pertes économiques dans l'Union en cas de rupture d'approvisionnement »*, observe Judith Pigneur, des Amis de la Terre. *« Adopter une vraie stratégie minière suppose de sortir de cette logique économique, en redéfinissant démocratiquement nos besoins, et en assumant que le recours au recyclage puisse renchérir les coûts »*, estime cette spécialiste. Un raisonnement applicable aux matières premières jugées stratégiques, mais pas que. Ainsi, rappelle-t-elle, *« si nous sommes opposés à l'ouverture de mines d'or industrielles, c'est parce que seulement 10 % de l'or sert à des usages industriels »*. Le reste sert aux investissements, aux réserves d'or des banques centrales et, surtout, à la bijouterie. ■

[3] Concessions en vue d'une exploration et d'une exploitation minière. Ces titres ne valent toutefois pas autorisation de travaux miniers (qui passe notamment par une étude d'impact).

[4] Voir la liste des matières premières critiques établies par la Commission européenne sur cutt.ly/7cGIwD4

[5] Voir les préconisations du rapport Tuot et son projet de code minier sur cutt.ly/5cGIAxr

[6] « Potentiel minier français » évalué par le BRGM sur cutt.ly/8cGI2nV

EN SAVOIR PLUS

■ ***La guerre des métaux rares. La face cachée de la transition énergétique et numérique***, par Guillaume Pitron, Les liens qui libèrent, 2018.

■ **« La dépendance aux métaux stratégiques : quelles solutions pour l'économie ? »**, avis du Cése rapporté par Philippe Saint-Aubin, 2019.

Aux portes du pouvoir

Proportion de femmes députées en 2019 (en %) et évolution depuis 2015 (en points de %)

Source : Union interparlementaire (UIP)

Découvrez le nouveau numéro d'*Oblik*, la revue illustrée créée par Alternatives Economiques, dont cette double page est un extrait. Un numéro titré « Liberté, égalité, sororité » et consacré aux droits et aux combats des femmes. En vente chez votre marchand de journaux et votre libraire ou à commander sur notre site : www.alternatives-economiques.fr/oblik5

La France se rapproche de la parité à l'Assemblée nationale

La politique, longtemps chasse gardée des hommes, se féminise de plus en plus. C'est vrai dans l'ensemble des pays de l'OCDE, où désormais 30 % des députés sont des femmes, grâce notamment à l'instauration de quotas, plus ou moins contraignants, dans certains d'entre eux. La hausse depuis 2015 est particulièrement frappante en France (+ 13,5 %), qui figure aujourd'hui en septième position avec près de 40 % d'élues à l'Assemblée nationale. C'est l'effet du volontarisme de La République en marche, qui non seulement a appliqué le quota quasi facultatif de la moitié de femmes candidates aux législatives de 2017, mais surtout en a présenté un grand nombre dans des circonscriptions gagnables. Depuis 2017 également, la parité est respectée au sein du gouvernement. Avec 50 % de femmes ministres, la France se hisse quasiment en haut du podium, derrière l'Espagne (64,7 %) et la Suède (54,5 %). Cocorico ? A condition de transformer l'essai aux prochaines échéances électorales. L'exemple allemand, où la parité a reculé, montre qu'il ne faut pas se reposer sur ses lauriers.

Laurent Jeanneau

Illustration : Yasmine Gateau

EN SAVOIR PLUS

- **« Panorama des administrations publiques 2019 »**, OCDE, accessible sur cutt.ly/bkq4hkA

« LES DÉFICITS NE SONT PAS INTRINSÈQUEMENT DANGEREUX »

Le Covid a chamboulé votre vision du déficit et de la dette ? Vous n'avez encore rien vu. Figure de proue de la théorie monétaire moderne, Stephanie Kelton, professeure d'économie à l'université Stony Brook de New York, prétend exposer une « *révolution copernicienne* » dans son livre *Le mythe du déficit. La théorie moderne de la monnaie et la naissance de l'économie du peuple* (Les liens qui libèrent, 2021), best-seller aux Etats-Unis.

Car, dans ces pages, celle qui a conseillé Bernie Sanders lors des primaires démocrates de 2016 et 2020 défend que contrairement à ce que répètent les gouvernements depuis des décennies, les caisses publiques ne sont pas vides, c'est un mythe ! En réalité, un Etat qui a le pouvoir d'émettre la monnaie ne peut pas en être à court. Selon Stephanie Kelton, les gouvernements doivent s'efforcer d'équilibrer l'économie plutôt que leurs comptes, en assurant le plein-emploi et une inflation sous contrôle. Le Covid n'est-il pas en train de nous faire basculer dans ce monde ?

Stephanie Kelton
Professeure d'économie à l'université Stony Brook

Avant de pouvoir dépenser, il faut avoir gagné ou emprunté de l'argent. Si cette affirmation est vraie pour les ménages, vous dites que ce n'est pas le cas pour l'Etat : il dépense d'abord, puis collecte des impôts ou emprunte ensuite. Comment peut-il dépenser de l'argent qu'il n'a pas ?

C'est le cas pour certains gouvernements. Je parle de ceux qui émettent la monnaie. Aux Etats-Unis, le dollar américain ne peut être fabriqué que par quelqu'un qui a l'autorité légale de le faire. Dans la Constitution, les pères fondateurs ont donné au gouvernement fédéral, et à lui seul, ce rôle ; vous et moi ne pouvons pas le faire, ce serait de la contrefaçon, les entreprises non plus, les gouvernements des Etats fédérés et des autorités locales non plus.

C'est pourquoi, quand le coronavirus est apparu, seul le gouvernement fédéral a créé de la monnaie, puis l'a versée à ceux qui ont perdu leur emploi, aux petites entreprises pour qu'elles puissent rester ouvertes et payer leurs factures, aux Etats fédérés et aux autorités locales. Il n'y a donc qu'un seul émetteur.

C'est logique : si vous émettez quelque chose, vous n'avez pas à l'obtenir de quelqu'un d'autre. La compagnie aérienne Delta, par exemple, n'a pas besoin de demander des « *skymiles* » à qui que ce soit d'autre au préalable pour en émettre. C'est comme quand on joue aux jeux de société : il y a celui ou celle qui est en charge d'inscrire les points sur la feuille. Le gouvernement fédéral des Etats-Unis est en quelque sorte celui qui inscrit les points pour le dollar, tout comme le gouvernement japonais pour le yen, le gouvernement britannique pour la livre sterling, etc. Sauf qu'au lieu de les marquer sur une feuille, ils le font sur les comptes bancaires appropriés.

La principale distinction que je fais dans mon livre est donc entre les émetteurs de monnaie et tous les autres, les utilisateurs de monnaie.

Justement, vous dites que les Etats de la zone euro, dont la France, sont des utilisateurs de monnaie. Quand, en 2018, Emmanuel Macron avait répondu « *Il n'y a pas d'argent magique* » aux soignants demandant plus de moyens à l'hôpital, il n'avait donc pas tort ?

Je ne connaissais pas cette anecdote. Si Emmanuel Macron a voulu dire que les capacités budgétaires du gouvernement français ne sont plus ce qu'elles ont pu être, il n'a pas tort. Comme les autres Etats de la zone euro, la France a abandonné sa monnaie souveraine, elle n'est plus émettrice mais utilisatrice de monnaie, à l'image des Etats fédérés aux Etats-Unis. En tant que tel, le gouvernement français est effectivement dépendant des recettes fiscales ou de ce que les marchés financiers veulent bien lui prêter.

Ce n'est pas le cas de l'émettrice : la Banque centrale européenne (BCE). Elle ne peut pas être à court d'euros. Il n'est pas nécessaire d'appeler cela de « l'argent magique », c'est puéril, car cela n'a rien de magique, c'est simplement la réalité. Est-ce que la BCE pourrait mettre à disposition des gouvernements français, italien ou allemand autant de monnaie qu'elle veut ? La réponse est oui.

> « La politique budgétaire est un meilleur levier à actionner parce qu'elle amène des revenus aux gens au lieu d'amener les gens à s'endetter »

Selon vous, la politique budgétaire est plus efficace que la politique monétaire. Pourquoi ?

L'objectif d'une politique économique est d'assurer une économie équilibrée et en bonne santé, à savoir le plein-emploi et une inflation basse. Pour y parvenir, la politique monétaire consiste à conduire les gens à s'endetter. Comment fait une banque centrale pour stimuler l'économie ? Elle baisse les taux pour rendre l'emprunt plus abordable afin que les personnes s'endettent et dépensent plus. Je ne dis pas que c'est intrinsèquement mauvais, mais lorsqu'on utilise le levier monétaire sans utiliser le budgétaire, on se repose toujours sur le secteur privé, sa capacité et sa volonté de s'endetter.

Selon la théorie monétaire moderne (TMM), la politique budgétaire est un meilleur levier à actionner parce qu'elle est plus directe : elle amène des revenus aux gens au lieu d'amener les gens à s'endetter. Le gouvernement décide de baisser les impôts et/ou d'augmenter les dépenses pour soutenir le secteur privé, sans que ce dernier n'ait besoin de rembourser cet argent.

La crise des dettes souveraines de 2010 a installé dans les esprits l'idée qu'il faut ramener les comptes publics à l'équilibre, au risque de subir le même sort que la Grèce. Pensez-vous qu'avec le soutien massif apporté par les Etats face à la pandémie, les citoyens sont en train de changer d'avis ?

Je ne crois pas que les gens raisonnent en matière de politique budgétaire. Avec l'arrivée du Covid, ils se sont dit : « le gouvernement doit agir ». Pendant longtemps, depuis Margaret Thatcher et Ronald Reagan, on a dit aux gens qu'en substance, le gouvernement n'est pas la solution mais le problème.

Avec le Covid, ils voient le rôle du gouvernement différemment. Ils attendent de lui qu'il utilise son budget pour porter secours : pour payer la production et la distribution des vaccins, pour soutenir le revenu des ménages, etc. Je pense que ce n'est pas seulement vrai aux Etats-Unis, mais partout dans le monde. Les citoyens voient le gouvernement comme une partie de la solution face aux nombreuses crises que nous affrontons : économique, sanitaire, climatique, du logement, etc. Ils ne se disent pas : « laissons la banque centrale trouver quel est le bon niveau de taux pour arranger tout ça ».

Et les gouvernants ?

Aux Etats-Unis, tout a changé. Cela a commencé avant le coronavirus, quand les républicains ont voté des baisses d'impôts massives en 2017. Les démocrates ont été surpris : les républicains tiennent toujours un discours très dur sur les dangers de la dette et du déficit ; puis, quand ils sont arrivés à la Maison Blanche, avec en plus le contrôle du Congrès, la première chose qu'ils ont décidée, ce sont des

baisses d'impôts massives creusant le déficit de 2 000 milliards de dollars sur la décennie !

J'avais l'habitude de taquiner les démocrates à ce sujet : quand c'est votre tour d'être au pouvoir, vous ne tirez pas profit du budget comme les républicains le font, vous restez timorés, quand est-ce que vous en aurez assez ? Maintenant, ils voient qu'ils ont été dupés par ce mythe et qu'ils avaient mal compris les dangers du déficit. En ce sens, les baisses d'impôts de Donald Trump ont donc été très utiles. En revanche, elles ont évidemment été terribles sur le plan des inégalités, car elles ont surtout profité aux plus riches.

Certains de vos détracteurs disent que vos préconisations feraient déraper l'inflation. Que leur répondez-vous ?

Tout d'abord, aucune preuve empirique ne permet d'affirmer que l'inflation est facile à déclencher mais difficile à arrêter. Qu'il s'agisse de la BCE, de la Banque du Japon, de la Fed américaine, les principales banques centrales ont essayé et échoué depuis des décennies à atteindre leur objectif d'inflation proche de 2 %. Daniel Tarullo, membre du directoire de la Réserve fédérale, l'a avoué publiquement : la Fed n'a pas de modèle théorique qui fonctionne pour l'inflation, elle ne sait pas comment ça marche.

L'inflation est un phénomène complexe, un processus dynamique, il n'existe pas de thermostat que les banques centrales peuvent monter ou baisser. C'est surtout une lutte autour du partage des revenus entre le capital et le travail, et le capital a gagné la bataille ces quarante dernières années.

La théorie monétaire moderne met le risque d'inflation au centre de son analyse. Le Congrès n'a compensé aucune de ses mesures de soutien l'année dernière, il n'a pas voté de nouvelles taxes ou de baisses de certaines dépenses. La TMM suggère qu'à un certain point, l'économie commence à se rétablir et risque de manquer de ressources réelles (de personnes disponibles pour travailler, de matières premières, etc.), il faut surveiller cela.

Cet élément, beaucoup de ceux qui critiquent la TMM passent à côté. La meilleure façon de contenir les risques d'inflation, c'est de faire une analyse minutieuse avant de voter le budget, il ne faut pas attendre que le problème soit là pour agir. Or, encore aujourd'hui, le Congrès ne se pose pas la question de l'inflation, les élus se disent : « s'il y en a, c'est à la banque centrale de s'en occuper ».

Si la politique budgétaire est, selon vous, le meilleur levier pour arriver au plein-emploi, elle n'est pas suffisante. C'est pourquoi vous proposez un service public de l'emploi. En quoi consiste-t-il ?

« Depuis le Covid, les citoyens voient le gouvernement comme une partie de la solution face aux nombreuses crises que nous affrontons »

La théorie économique aujourd'hui accepte l'idée d'un taux de chômage d'équilibre [1], il faut un certain niveau de personnes sans emploi dans le système pour se prémunir contre l'inflation. La théorie monétaire moderne juge cette logique cruelle et inefficace. Elle estime qu'il est possible, et plus efficient, de permettre à tous ceux qui veulent un emploi mais qui ne parviennent pas à en trouver dans l'économie d'en avoir un. Pour éradiquer ce chômage involontaire, il faut créer une garantie de l'emploi.

Les pouvoirs publics embaucheraient ces personnes au salaire minimum pour non seulement éviter les coûts économiques et sociaux du chômage, mais aussi profiter du travail qu'elles effectuent – assister des enseignants, aider les gens à traverser des routes accidentogènes, protéger l'environnement, embellir leur quartier… Il existe un nombre infini d'activités utiles que des personnes peuvent faire et qui ont une valeur pour la communauté.

Au bout du compte, cela permettrait de garder le marché du travail liquide, avec un bassin de personnes employées dans lequel le secteur privé, lorsqu'il est prêt à embaucher à nouveau, pourrait piocher et trouver quelqu'un qui vient au travail à l'heure, dont les compétences sont maintenues, voire qui les a améliorées ou en a acquis de nouvelles… C'est un système bien meilleur que de laisser les gens s'enliser dans un chômage de long terme.

Propos recueillis par Jean-Christophe Catalon

[1] Le taux de chômage d'équilibre ou Nairu (pour *Non-accelerating inflation rate of unemployment*, ou taux de chômage n'accélérant pas l'inflation) suppose que si le taux de chômage effectif tombe en dessous de ce taux, l'inflation s'accélérera. L'idée étant que lorsque le chômage est bas, les entreprises proposent de meilleurs salaires pour recruter ou « fidéliser » leurs salariés, ce qui les pousse, à un moment donné, à augmenter leurs prix pour conserver leurs marges.

MAGAZINES, JOURNAUX, CARNETS, ENVELOPPES...

LES INFORMATIONS CLÉS SUR LE PAPIER

Créé il y a plus de 2 200 ans, le support papier fait partie de notre quotidien. Pourtant il n'est pas certain qu'on le connaisse si bien. Voici 5 informations clés à savoir sur le papier.

1. ON NE DÉTRUIT PAS LES FORÊTS POUR FABRIQUER DU PAPIER

En France, on utilise majoritairement des chutes de production de scieries ou des déchets de bois issus de l'entretien des forêts dont la gestion durable préserve notamment la biodiversité.

2. LES PAPIERS SONT DE PLUS EN PLUS ÉCOLOGIQUES

Les entreprises innovent pour réduire l'impact des papiers sur l'environnement. Par exemple, en utilisant des encres et des colles qui s'éliminent facilement lors du recyclage.

3. LE PAPIER RECYCLÉ EST DE BONNE QUALITÉ

Grâce aux progrès réalisés, on peut aujourd'hui acheter des produits d'écriture à usage courant de qualité : blocs-notes, carnets, cahiers, ramettes de papier... On peut même avoir des feuilles blanches ou encore avec des textures brillantes.

4. LES MULTIPLES DÉBOUCHÉS DU PAPIER RECYCLÉ

La pâte à papier recyclée peut servir aussi dans la fabrication de produits d'hygiène (essuie-tout, papier-toilette,...), d'emballages et même de produits isolants pour les habitations.

5. TOUS LES PAPIERS SE RECYCLENT

Journaux, papiers brouillon, magazines, catalogues, cahiers à spirale, enveloppes à fenêtre, prospectus... et pour cela, Il suffit de les trier.

CITEO

©Citeo/Fabrice Cateloy

Réseaux sociaux : vers un devoir de vigilance ?

Par Blanche Segrestin
Professeur à Mines ParisTech

Le 7 janvier, après l'invasion du Capitole par ses sympathisants, le compte du Président sortant Donald Trump a été bloqué par Facebook, au motif qu'il incitait à la violence. Alors que les réseaux sociaux se font les chantres de la liberté d'expression, cette suspension a suscité de vives polémiques. Etait-il légitime de priver un président en exercice de son moyen d'expression favori ? Etait-ce au contraire trop tardif ? Pour en juger, Facebook s'est dotée d'une « cour suprême ». Cette cour, constituée de personnalités qualifiées de différents pays, sera bientôt appelée à évaluer la validité des mesures prises par la plate-forme.

Désormais, tout utilisateur relève donc de la justice de Facebook. On souscrit, en s'inscrivant, aux conditions générales d'utilisation (CGU) qui définissent ce qui est autorisé ou non sur la plate-forme, ainsi que les conditions dans lesquelles celle-ci pourra limiter la liberté d'expression. Mais on peut aussi faire appel et même déposer un pourvoi auprès de cette « cour suprême ». Comme le souligne dans *Le Figaro* l'avocat Adrien Basdevant, les plates-formes seraient devenues en quelque sorte des *« délégataires de la loi »* pour chasser les contenus illicites. La Commission européenne, avec son projet de « Digital Services Act », souscrit aussi à cette logique en appelant les plates-formes à expliciter les règles dont elles se dotent pour gérer les contenus illicites et à les appliquer *« in a diligent, objective and proportionate manner »*.

Mais un tel système de justice épuise-t-il la responsabilité d'une plate-forme ? Au-delà des contenus déposés qui engagent les utilisateurs, il y a les algorithmes de gestion et de diffusion des données. Or, c'est manifestement là que les risques majeurs se situent. Pour Joëlle Toledano (*Gafa. Reprenons le pouvoir !*, Odile Jacob, 2019),

© PORTRAITS DES CHRONIQUEURS : JEAN-MARC PAU

les contenus les plus sujets à conflits seraient mis en avant par les plates-formes parce qu'en renforçant la mobilisation des utilisateurs, ils favorisent les rentrées publicitaires. L'institut Knight First Amendment, à Columbia University, invite ainsi la « cour suprême » de Facebook à ne pas se prononcer sur la suspension du compte de Donald Trump mais à instruire la manière dont Facebook trie, hiérarchise, relaie, avec une certaine viralité, les propos de différentes personnalités politiques, dont ceux de Donald Trump lui-même. L'invasion du Capitole n'est-elle pas le résultat logique de toutes ces années où l'algorithme de Facebook a favorisé les thèses extrémistes ?

Il faut donc bien distinguer deux types de responsabilité des plates-formes : celles-ci doivent identifier et traiter avec diligence les contenus illicites, donc faire la police chez elles. Mais elles orientent aussi, par leurs algorithmes de gestion, l'attention, l'information et le jugement de milliards d'individus. Elles ont un impact civilisationnel majeur. Il faut donc envisager et définir une responsabilité inhérente aux procédés des plates-formes et non à leurs utilisateurs.

Joëlle Toledano propose plusieurs pistes : favoriser la concurrence, introduire des taxes pour modifier le modèle économique des plates-formes et le recours à la publicité ciblée, etc. Mais elle demande aussi aux Etats d'augmenter radicalement leurs capacités d'évaluation des algorithmes et d'analyser des liens entre la viralité de certains messages et les publicités ciblées. Et, de fait, des recherches seront nécessaires car il n'existe pas à ce jour de norme validée pour évaluer la « loyauté » des algorithmes. Leurs effets réels restent largement inconnus.

Ne faut-il pas sur ce point responsabiliser directement les plates-formes ? N'est-ce pas à elles d'apporter la preuve que les objectifs qui guident la conception de leurs procédés techniques sont conformes à ce qu'elles déclarent ? Par exemple, ne faut-il pas qu'elles démontrent qu'elles évitent toute logique d'incitation à la haine et à la violence ? Et en cela, les plates-formes ne sont-elles pas tenues d'étudier les effets qu'elles produisent ? Le projet de « Digital Services Act » européen oblige d'ailleurs les « très grandes plates-formes » à étudier les risques d'impacts systémiques liés à leur activité et à les atténuer. Cette mesure est particulièrement novatrice et intéressante, car cela revient à formuler un devoir de vigilance des plates-formes sur toute atteinte aux droits fondamentaux et aux valeurs universelles qui résulteraient de leurs algorithmes. Un devoir qui leur imposerait, non pas un code de déontologie dont on ne connaîtrait pas l'efficacité, mais un plan de recherche, permanent, massif, partagé et scientifiquement évalué, sur les phénomènes qu'elles génèrent.

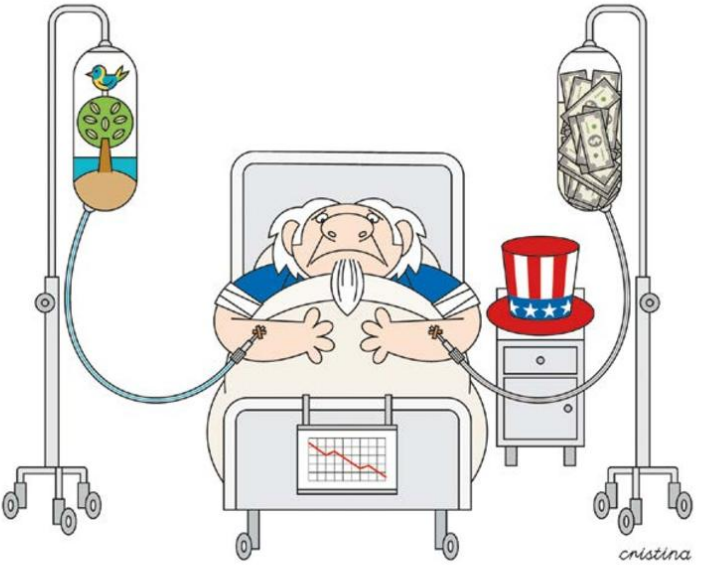

Les étapes de la reprise

Par Robert Skidelsky
Professeur émérite d'économie politique à la Warwick University

John Maynard Keynes était un fervent partisan du New Deal mis en œuvre par Franklin D. Roosevelt. Mais il ne manquait pas de critiquer le président américain, en lui reprochant notamment de confondre relance et réforme. La reprise constituait la première des priorités ; et les réformes sociales, « *même judicieuses et nécessaires* », risquaient d'entraver celle-ci en mettant à mal la confiance des entreprises. Préfigurant les débats actuels autour des priorités de la politique économique après la pandémie, Keynes considérait qu'une démarche

« La politique keynésienne du plein-emploi devra céder la place à la garantie de formation et à celle de revenus »

ROBERT SKIDELSKY

en plusieurs étapes était essentielle. Le groupe d'experts entourant Roosevelt était constitué de réformateurs, pas de keynésiens, et portait par conséquent un regard différent. Expliquant la Grande Dépression par un pouvoir excessif des grandes entreprises, il estimait que le chemin vers la reprise passait par un changement institutionnel.

Face à cela, Keynes insistait sur l'insuffisance des dépenses fédérales supplémentaires du New Deal. Le plan de relance de Roosevelt s'élevait à 42 milliards de dollars – l'essentiel dépensé durant les trois premières années de sa présidence, entre 1933 et 1935 –, soit environ 5-6 % du produit intérieur brut (PIB) des Etats-Unis à cette période. Optimiste quant au multiplicateur budgétaire, Keynes estimait qu'il fallait doubler ce montant. L'économiste Paul Krugman a pour l'essentiel dit la même chose du plan de relance mis en œuvre par le président Barack Obama en 2009 à hauteur de 787 milliards de dollars, soit 5,5 % du PIB à cette période. Sur la base de ces calculs, le plan de sauvetage adopté par le Président Joe Biden pour 1 900 milliards de dollars, équivalant à 9 % du PIB actuel, semble plus adapté.

Keynes parlait de relance budgétaire. Son scepticisme est bien connu quant à la relance monétaire entreprise par les Présidents Herbert Hoover en 1932 et Franklin Roosevelt en 1933 – que l'on appellerait aujourd'hui les « mesures monétaires non conventionnelles » ou l'assouplissement quantitatif (QE). A l'époque, comme aujourd'hui, l'objectif était de favoriser une reprise des prix en imprimant de la monnaie. Or, l'augmentation des prix est un effet de la reprise, et non l'inverse, affirmera-t-il. Les programmes de QE de 2009-2016 ont échoué de la même façon à booster le niveau des prix.

Keynes critiquait également les mesures de la National Recovery Administration de Roosevelt visant à fonder la reprise sur le renforcement du pouvoir des travailleurs. Imposer des coûts supplémentaires aux entreprises devait venir après la reprise, considérait-il. Et si Keynes n'a jamais remis en cause la promesse de Roosevelt de *« faire sortir les marchands financiers du Temple »*, il s'est sans doute demandé quel effet aurait cette démarche sur un système financier paralysé.

Aujourd'hui, tandis que nous émergeons de la pandémie de Covid-19, la distinction entre relance et réforme – et par conséquent entre politiques macro et micro, entre court et long termes – est toutefois moins évidente que pour Keynes (et d'autres) dans les années 1930.

Ainsi, les politiques de plein-emploi sont de toute évidence dépendantes de l'employabilité d'une grande fraction de la population, ce qui n'était pas le cas dans les années 1930.

Dans les années à venir, la politique keynésienne du plein-emploi devra céder la place non seulement à la garantie de formation, mais aussi à la garantie de revenus, qui prend la mesure des bouleversements du travail et de la baisse de la quantité de main-d'œuvre nécessaire. S'ajoute à cela la question environnementale. Aussi, on peut dire qu'aujourd'hui, la réforme économique est plus importante que la nature de la reprise.

Traduit de l'anglais par Martin Morel pour Project Syndicate.

Les cabinets de conseil ont érodé l'action publique

Par Nadine Levratto
Directrice de recherche au CNRS

Depuis le milieu des années 1980, la thèse de l'inefficacité de l'administration publique s'est propagée dans la plupart des pays de l'OCDE et tout particulièrement en France. De la loi organique relative aux lois de finances (Lolf) au début des années 2000 à Action publique 2022, en passant par la révision générale des politiques publiques (RGPP) introduite sous Nicolas Sarkozy, toutes ces réformes ont eu pour objectif de convertir les trois fonctions publiques à un style de management inspiré des grandes compagnies multinationales, avec l'appui des cabinets de conseil.

Depuis octobre 2018, 575 contrats avec des cabinets de conseil sur des sujets allant de la lutte contre le réchauffement climatique à la reprise économique ont été signés par l'administration française. La fonction publique hospitalière n'est pas en reste, comme le rappelle le cas des hôpitaux civils de Lyon qui auraient dépensé plus de 11 millions d'euros entre 2009 et 2017 pour des missions en stratégie.

> « [Le recours aux cabinets de conseil] entraîne des pertes de compétences, dont l'une des conséquences est l'échec de la politique industrielle française »
>
> NADINE LEVRATTO

Le phénomène est également présent dans les collectivités locales.

Les conflits d'intérêts et problèmes de transparence posés par ces délégations de compétences ont été dénoncés à de nombreuses reprises, de même que le coût de la diminution du nombre de fonctionnaires et de la fermeture de services. A cela s'ajoutent des pertes irrécupérables de compétences, dont l'une des conséquences est l'échec de la politique industrielle et d'innovation française. La diffusion de « l'entrepreneurialisme » conduit en effet à la disparition des politiques d'aménagement du territoire et à leur remplacement par des dispositifs visant à renforcer l'attractivité des territoires à grands coups de marketing. Ce mode d'action passe par l'implantation de services d'ingénierie, notamment financière, pour accompagner les investisseurs privés à la manœuvre. Il s'accompagne aussi de la mise en concurrence des territoires.

Par ailleurs, le Secrétariat général pour l'investissement, la Banque publique d'investissement, le Fonds pour l'innovation et l'industrie, etc., se sont ainsi progressivement substitués aux services de l'Etat, notamment déconcentrés, rompant le lien entre l'administration et l'industrie. Lien autrefois entretenu par la culture des ingénieurs économistes, caractéristiques de l'administration française.

Ainsi, on a vu la transformation en 2009 des directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (Drire) en Dreal pour les missions liées à l'environnement et Direccte pour ce qui concerne les missions de développement industriel et de métrologie, séparant les fonctions de développement des entreprises et du tissu productif de celles qui relevaient du contrôle des normes, environnementales notamment. Cette séparation complexifie la mise en œuvre de politiques de transition écologique. Elle a aussi modifié l'équilibre entre politique d'innovation et politique industrielle au détriment de la seconde, y compris avec l'aval de grands capitaines d'industrie.

Si réindustrialisation il doit y avoir, celle-ci ne pourra donc être obtenue qu'au prix d'un changement radical de conception de l'intervention étatique. ■

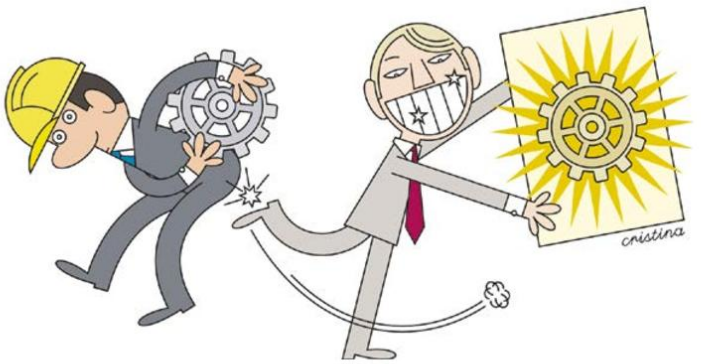

Les plates-formes ne peuvent plus ignorer les droits sociaux

Par Barbara Gomes
Enseignante-chercheuse à l'université polytechnique Hauts-de-France

La bataille contre la législation sociale initiée par les plates-formes de travail s'avère finalement ne pas leur être aussi favorable que prévu. Leur stratégie consistant à ne pas respecter les règles des Etats, mais à faire en sorte que les Etats adaptent leurs règles à leurs pratiques, est de plus en plus contestée, les obligeant à fléchir.

Ainsi, Uber vient d'annoncer au Royaume-Uni que ses chauffeurs devraient désormais être considérés comme des *« workers »*, et bénéficieront de ce fait de certaines dispositions issues de la législation sociale, notamment en matière de salaire minimum et de congés payés. Le retentissant arrêt de la Cour suprême du 19 février 2021 n'y est certainement pas étranger. Contre toute attente, les juges avaient en effet délaissé leur lecture formaliste habituelle pour s'intéresser aux conditions réelles de l'exécution du contrat.

Toutefois, outre-Manche, on distingue les *employees* des *workers*, ces derniers ne jouissant pas de l'ensemble des dispositifs issus

du droit social. Ainsi, par exemple, les *workers* ne sont pas couverts par le droit du licenciement. Certes, les chauffeurs à l'origine du litige revendiquaient uniquement la qualification de *workers*, afin de bénéficier des règles relatives au temps de travail, au salaire minimum et à la protection des lanceurs d'alerte. Si le litige avait porté sur la question d'une rupture abusive, ils n'auraient pas eu d'autre choix que de réclamer le bénéfice de la qualification d'*employee*. Dès lors, pour la plate-forme, céder sur le terrain des *workers* peut être une façon d'éviter le pire : un nouveau contentieux où les travailleurs réclameraient le bénéfice de toutes les règles applicables aux *employees*… Les concessions faites en la matière ne sont cependant pas totales ; à titre d'exemple, la plate-forme refuserait encore de rémunérer le temps d'attente entre deux courses.

Dans ce contexte européen délicat, où la Commission va prochainement intervenir sur la question des travailleurs des plates-formes, Uber et ses comparses ont tout intérêt à lâcher du leste pour éviter une requalification complète en salariat des contrats conclus avec leurs travailleurs, comme c'est le cas en Espagne. La ministre communiste du Travail, Yolanda Díaz, y a en effet annoncé l'élaboration d'une loi requalifiant en salariés les travailleurs des plates-formes de livraison. Une première en Europe. Si elle affirme que les plates-formes sont les bienvenues en Espagne, et entend défendre les innovations technologiques, elle affirme aussi que celles-ci ne peuvent se faire que dans le respect de la législation sociale. On ne peut que souhaiter que la France et la Commission européenne se rangent à cet avis. ■

Retrouvez les versions longues de ces textes et bien d'autres chroniques sur www.alternatives-economiques.fr/all/chronique

Règlement de comptes — par Denis Clerc

Gentillesses entre agrégés

Nous avons pas mal de choses en commun : nous sommes tous les deux économistes, agrégés d'économie et gestion (une agrég. du secondaire, pas de l'université, faut quand même pas qu'on se pousse trop du col). Tous les deux, nous avons publié (ou participé à) de nombreux livres (une quinzaine pour lui, une vingtaine pour moi, mais je dispose d'une bonne trentaine d'années d'avance sur lui). Il est fondateur et président d'un institut (Sapiens), comme moi je l'ai été d'un organe de presse que vous connaissez bien. Enfin, nous collaborons tous les deux à des journaux. Pour lui, *L'Opinion*, *Valeurs actuelles*, *Le Figaro* et *Les Echos*, pour moi, *Alternatives Economiques* et *Témoignage chrétien*. Pas vraiment les mêmes lignes éditoriales. Mais il faut bien de tout pour faire un monde, non ?

Olivier Babeau – car c'est de lui qu'il s'agit – préside donc l'Institut Sapiens, un laboratoire d'idées qu'il a cofondé, dont – je cite – *« l'objectif est d'influencer le débat économique et social »*. Traduction franglaise : son job est de faire du lobbying en faveur d'un certain type de société. Quel type ? Des extraits d'interventions, d'écrits ou de tweets collationnés par le site d'Arrêt sur images, et partiellement repris sur la page Wikipédia qui le concerne, nous l'indiquent : la Convention citoyenne pour le climat mène *« une action contre notre modèle de civilisation et l'économie de marché »* ; ses propositions, *« des élucubrations écolo-totalitaires (…), transformeraient la France en Venezuela en deux mois (…). Les VRAIES solutions écologiques sont l'agriculture intensive pour limiter l'usage des sols, les OGM pour limiter les intrants, le nucléaire pour limiter le carbone, et le numérique pour mieux économiser l'énergie »*.

Rien que cela ! Pourtant, les 150 citoyens qui composaient la Convention ont été tirés au sort, afin que leurs opinions, comme leurs positions sociales, soient un reflet aussi fidèle que possible de notre pays. Dès lors, si au sein de ce groupe représentatif, une position rassemble une large majorité sans que personne ne se dise floué ou manipulé, elle révèle le sentiment de la majorité de la population. Donc de deux choses l'une : soit Olivier Babeau nous explique comment un tirage au sort et une longue année d'échanges au sein de ce groupe sont des dispositifs *« totalitaires »*, soit il admet que les souhaits de la Convention sur les transformations de *« notre modèle de civilisation et l'économie de marché »* sont aussi ceux de la majorité de la population. Quant à la France menacée de devenir le Venezuela en deux mois, je préfère penser – solidarité entre agrégés – qu'il a confondu l'Hexagone avec la Birmanie ou la Syrie. Je lui suggère alors poliment de s'acheter un atlas ou de consulter une application adéquate sur son smartphone. Pour le reste, peut-être cela pourrait-il résulter d'une soirée trop arrosée organisée par EDF et la FNSEA. Mais venant d'un agrégé, j'ai du mal à le croire. Souvenons-nous de Talleyrand : *« Ce qui est excessif est insignifiant. »* ■

Le crime dans les sciences sociales

Depuis la fin du XIXe siècle, sociologues, économistes puis juristes analysent les comportements criminels. Avec des approches et des recommandations diverses.

Les sciences sociales peuvent-elles nous aider à comprendre les comportements criminels ? Cela fait en tout cas au moins un siècle et demi qu'elles s'y essaient ! Avec plus ou moins de bonheur, il faut le dire, et dans un climat de plus en plus guidé par l'idéologie. D'abord chasse gardée des sociologues, la criminologie sera investie par les économistes et par les juristes, mais reste marquée par une grande fragmentation des approches [1].

LES CAUSES SOCIALES

Après les premiers travaux de la fin du XIXe siècle cherchant à établir un profil type des malfaiteurs à partir de leurs caractéristiques physiques, la décennie 1910 ouvre une période d'analyses statistiques des populations criminelles. Celles-ci mettent en avant les conditions sociales des personnes concernées, mêlées à leur parcours individuel (problèmes psychologiques, rôle des parents…).

Aux Etats-Unis, les années 1920 sont marquées par la prohibition, les gangs urbains et l'installation des migrants. Le président Hoover fera travailler une commission de spécialistes en 1929 qui rend son rapport au début de 1931. Ses conclusions sont claires : les comportements criminels tiennent d'abord à l'environnement social des personnes concernées, les explications biologiques, raciales ou liées aux migrations étant présentées comme marginales.

Dans les années 1930, deux travaux importants, plus théoriques, vont exercer une influence intellectuelle durable. D'un côté, le sociologue Edwin Sutherland pose en 1939 une question simple : si l'environnement social explique la criminalité, comment se fait-il que des individus situés dans le même environnement ne deviennent pas tous des déviants ? Il tente de développer une explication unique qu'il baptise « association différentielle ». Comme l'explique le spécialiste Albert Ogien, cette approche soutient *« que l'engagement dans le crime (association) est une procédure qui est uniquement fonction de la proximité ou de l'éloignement (différentielle) qu'un individu entretient avec des interprétations de la légalité »*. Plus un individu se retrouve durablement entouré de criminels et a l'impression d'en tirer un certain prestige, plus il aura tendance à basculer. Le crime n'est pas un « acquis » de la personnalité, il s'apprend. Sutherland insistera ensuite dans un ouvrage célèbre publié en 1949, *White Collar Crime*, sur le fait que ces comportements ne touchent pas que les personnes les plus pauvres, mais aussi les grands patrons et dirigeants d'entreprise.

> Jusqu'à la fin des années 1960, la « guerre contre le crime » donnera la priorité à la lutte contre la pauvreté et la ségrégation sociale

Au même moment, en 1938, un autre sociologue, Robert K. Merton, développe une approche différente. Pour lui, les criminels partagent les mêmes aspirations que les autres à gagner leur place et leur fortune dans la société mais, confrontés à des conditions de vie qui ne leur permettent pas d'atteindre cet idéal, ils ont recours à des moyens illégitimes.

Les décennies qui suivent tentent de raffiner les deux approches, en les mêlant souvent. Les héritiers de Sutherland cherchent à rendre opérationnelle sa théorie et tout un courant autour de la

criminalité en col blanc se développe, dont les travaux originaux du sociologue français Pierre Lascoumes sont les descendants. Par ailleurs, d'autres recherches tentent d'expliciter les difficultés rencontrées par les groupes sociaux pour intégrer la classe moyenne. Ainsi, à l'image du président Lyndon Johnson, jusqu'à la fin des années 1960, la « guerre contre le crime » donnera la priorité à la lutte contre la pauvreté et la ségrégation sociale.

LA LOI ET L'ORDRE

Ensuite, la donne politique va changer, bientôt soutenue par la réflexion académique. De l'élection de Ronald Reagan comme gouverneur de Californie à celle de Richard Nixon comme Président, l'accent est mis à partir des années 1960 sur la responsabilité individuelle des criminels. L'économiste Gary Becker explique à ce moment-là que le déviant effectue un calcul rationnel coût-avantage de ses activités illicites et que, pour l'en dissuader, il faut accroître les coûts, c'est-à-dire les punitions. Les interventions publiques visant à réduire la pauvreté sont discréditées au profit de celles renforçant la police et la justice.

Une évolution renforcée par les travaux du juriste Richard Posner sur la « gestion rationnelle » du crime par la force dissuasive du droit, la militarisation croissante des forces de police et le développement des techniques de surveillance.

Finalement, à partir des années 1980, de nouvelles études montrent que les comportements criminels sont le fait d'un groupe restreint d'individus. Du côté des psychiatres et psychologues, on s'intéresse alors aux particularités individuelles des criminels, ciblant leur cortex, une partie de leur système nerveux, leur hérédité, etc. Bref, le retour, sous une autre forme, des explications biologiques du crime. ■ **Christian Chavagneux**

[1] Cet article s'appuie sur la synthèse proposée par Jean-Baptiste Fleury dans son article « Crime », paru dans l'ouvrage *Society on the Edge. Social Science and Public Policy in the Postwar United States* dirigé par Philippe Fontaine et Jefferson D. Pooley (Cambridge University Press, 2020).

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Au temps de la physiognomonie

Les premiers travaux de criminologie commencent dès la fin du XIXe siècle en s'appuyant largement sur la physiognomonie, l'idée que le caractère de quelqu'un se lit sur son visage. Dans son célèbre ouvrage sur *L'homme criminel* paru en 1876, le médecin Cesare Lombroso (1835-1909) explique qu'*« en général, beaucoup de criminels ont les oreilles écartées, les cheveux abondants, la barbe rare, les sinus frontaux et les mâchoires énormes, le menton carré et saillant, les pommettes larges »*. Pour son disciple Raffaele Garofalo (1851-1934), inventeur du terme « criminologie », on remarque chez les meurtriers *« la longueur excessive de la figure par rapport au crâne et les mandibules excessivement volumineuses »*. Point intéressant pour les économistes, dès 1901, le criminologue Rodolfo Laschi publie en français un livre se préoccupant plus particulièrement de la sociologie criminelle des financiers. On y découvre par exemple que les escrocs sont caractérisés par *« la pâleur du visage, des mâchoires volumineuses, des pommettes saillantes »* et *« donnent aussi un fort contingent de gauchers »*. Si vous connaissez un gaucher aux oreilles écartées, au visage long et un peu pâle, un bon conseil, méfiez-vous !

Etouffez le plastique

Une enquête fascinante sur la manière dont le plastique a envahi notre planète et pollue notre environnement.

Parmi les multiples façons qu'a inventées l'humanité pour détruire sa planète, il y a le plastique. Sa mise au point par le chimiste anglais Alexander Parkes en 1860 semblait ouvrir la voie à une vie plus simple grâce à un matériau résistant, polyvalent et facile à utiliser, dans l'industrie comme dans la vie quotidienne, par les armées aussi bien que par les hôpitaux. Seulement voilà, le monde produit désormais 450 millions de tonnes par an de déchets en plastique et de la production à l'élimination des matières plastiques, 860 millions de tonnes de CO_2 sont émises, l'équivalent de 189 centrales à charbon ! La journaliste Dorothée Moisan livre une fascinante enquête sur la façon dont ce matériau étouffe notre environnement.

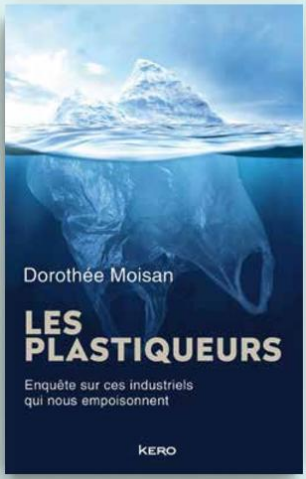

Les plastiqueurs
Enquête sur ces industriels qui nous empoisonnent
par Dorothée Moisan
Kero, 2021, 339 p., 19,50 €.

POLLUANT ET DANGEREUX

Prenez le sac en plastique, *« vingt minutes d'utilisation en moyenne pour mille ans de pollution »*. L'Union européenne a bien agi dès 2015 pour en limiter les usages, mais avec tellement d'exceptions… Les lobbys pétroliers, pour qui le plastique va vraisemblablement devenir la première source de profits avant le carburant dans les décennies qui viennent, veillent au grain. Quand les scientifiques ont annoncé que le Covid pouvait rester neuf jours sur le plastique, les pétroliers ont lancé l'offensive sur le manque d'hygiène des sacs en tissu. La stratégie est toujours la même : *Deny, Delay, Deflect* (nier, retarder, détourner).

En plus d'émettre des quantités faramineuses de CO_2, le plastique est rempli de perturbateurs endocriniens. Et 80 % des déchets marins sont en plastique. Ce qui ne doit pas faire oublier que les microparticules de plastique polluent également les sols. Il n'y a plus un endroit sur Terre qui n'en a pas ! Et que dire de la consommation croissante de plastiques jetables dans les hôpitaux, qui a fait un nouveau bond avec la pandémie (gants, blouses, seringues…), alors que si l'on prend en compte le coût des déchets et le coût environnemental, le réutilisable s'avère moins cher…

LE FLÉAU DES DÉCHETS

Il n'y a pas que la gestion des déchets nucléaires qui pose problème, celle des déchets plastiques est devenue un fléau mondial. Le recyclage ? Sur les 7 milliards de tonnes de déchets produits depuis 1950, seuls 9 % ont été recyclés, 12 % incinérés et les 79 % restants finissent en décharge ou dans la nature. Les pays riches, Europe en tête, ont exporté leurs déchets en Chine, puis dans le reste de l'Asie, et maintenant en Turquie, les réseaux criminels s'immisçant au passage dans ce commerce. En France, le chapitre consacré au tri fait mal et attaque bille en tête le travail de Citeo, qui en est chargée, présentée comme proche des industriels pétrochimiques.

Alors que faire ? Interdire les pailles et les cotons-tiges en plastique quand la production mondiale du produit croît de 3 % par an paraît dérisoire. Il faudrait que les banquiers et investisseurs arrêtent de financer le secteur. Mais la réponse tient peut-être dans le droit. Le droit international : il faudrait un traité sur l'interdiction de la pollution plastique, comme le protocole de Montréal a su le faire en éliminant l'utilisation de CFC pour protéger la couche d'ozone. Il y a des travaux sur le sujet, mais ils reçoivent peu de soutien politique, notamment de la part de la France. Il y a aussi le droit national : après les procès climatiques, à quand les premiers procès du plastique ? ■ **Christian Chavagneux**

LECTURES

DEUX MILLIONS DE TRAVAILLEURS ET DES POUSSIÈRES

L'avenir des emplois du nettoyage dans une société juste

par François-Xavier Devetter et Julie Valentin

Les petits matins-Institut Veblen, 2021, 155 p., 17 €.

En France comme ailleurs, les activités de nettoyage portent l'essentiel de la dynamique de création d'emplois peu qualifiés des services. Les deux économistes soulignent à quel point, dans ce secteur (salariées du secteur privé du nettoyage, aides à domicile et agents de service de la fonction publique), les conditions de travail sont mauvaises : horaires décalés et fragmentés, pénibilité des postures, salaires médiocres sans perspectives d'évolution… Ils interrogent en particulier la dynamique d'externalisation qui marque ces activités, mettant en doute les avantages (pécuniaires en premier lieu) qu'elle est censée apporter tout en soulignant combien elle contribue à détériorer la situation des salariés concernés, pour un service souvent de moindre qualité. En conclusion, les auteurs plaident pour une réinternalisation du nettoyage, couplée à une polyvalence accrue avec les métiers de l'accueil, de la restauration ou de l'éducation, pour soutenir la possibilité d'un statut décent. Une démonstration implacable. **Xavier Molénat**

MORTS DE DÉSESPOIR

L'avenir du capitalisme américain

par Anne Case et Angus Deaton

PUF, 2021, 394 p., 25 €.

Avant même la pandémie, la situation sanitaire aux Etats-Unis était déjà critique, avec un recul de l'espérance de vie. Il s'expliquait par la surmortalité des Blancs d'âge moyen de la classe populaire. Suicides, overdoses d'opioïdes et alcoolisme constituent le trio de tête des facteurs conduisant à ces « morts de désespoir ». Economistes spécialistes de la santé, les deux auteurs ne se contentent pas de décrire cette tendance inquiétante, mais s'emploient à la relier à certaines évolutions du capitalisme dans leur pays. Ce n'est ainsi pas seulement l'organisation très libérale et aberrante du système de santé qui est en cause, mais aussi la destruction du mode de vie de cette classe ouvrière blanche, sous l'effet de différentes transformations : baisse de la concurrence entre entreprises qui comprime les salaires, poids des lobbies, désindustrialisation, recul des syndicats, etc. Le tableau est très complet, s'appuyant sur une brillante synthèse de la littérature. Pour autant, les auteurs redisent leur foi dans le système capitaliste et pensent que de bonnes politiques permettraient d'enrayer cette évolution délétère. Si le diagnostic paraît bon, le remède reste encore à discuter. **Igor Martinache**

MÉPRIS DE CLASSE

L'exercer, le ressentir, y faire face

Nicolas Renahy et Pierre-Emmanuel Sorignet (dir.)

Editions du Croquant, 2021, 293 p., 20 €.

En qualifiant des employées d'*« illettrées »*, ou encore en faisant des gares des lieux *« où on croise des gens qui réussissent et des gens qui ne sont rien »*, Emmanuel Macron a semblé faire montre d'un mépris hors d'âge. Pourtant, comme le rappelle Claude Grignon dans son chapitre introductif, *« le mépris de classe est inhérent à cette espèce particulière de société hiérarchique que sont les sociétés de classe »*, car les groupes dominants doivent sans cesse réaffirmer leur supériorité (contrairement aux sociétés de caste, où elle est posée d'emblée). Cet ouvrage rassemble de nombreux exemples contemporains de son expression, et des résistances qu'elle suscite, dans des contextes aussi divers qu'un club de football, la campagne présidentielle de Philippe Poutou (NPA), un hôtel de luxe ou encore une caserne de pompiers. Le n° 119 de la revue *Sociétés contemporaines* complète utilement ce tour d'horizon contemporain. **X. M.**

DERRIÈRE LA GRANDE PORTE

Une année à Henri-IV

par Sarah Pochon

Editions du Détour, 2021, 220 p., 18,90 €.

Le lycée Henri-IV est, avec son voisin Louis-le-Grand, certainement l'un des établissements scolaires les plus réputés de France. Pour autant, peu, faute de l'avoir fréquenté, savent ce qu'il s'y passe exactement. L'attention est plus souvent braquée sur les établissements dits « difficiles » que sur ceux qui se targuent d'accueillir l'élite. La sociologue et professeure d'EPS Sarah Pochon a passé plusieurs mois à observer cette petite société scolaire, notamment durant leurs cours d'EPS. Dans un récit très vivant et agréable à lire, elle raconte l'état d'esprit particulier qui y règne et les dispositions à l'« excellence » qui prédominent tant chez les élèves que chez leurs enseignants, où l'ambition le dispute à la curiosité intellectuelle, le tout dans un cadre entre cloître et musée. Rien de neuf depuis les analyses de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron sur les héritiers, et c'est peut-être précisément cette impression que le temps s'est figé qui marque le plus. **I. M.**

> « Le mépris de classe est inhérent à cette espèce particulière de société hiérarchique que sont les sociétés de classe »
>
> _ MÉPRIS DE CLASSE _

L'EXPLOSION DES INÉGALITÉS
Classes, genre et générations face à la crise sanitaire

Anne Lambert et Joanie Cayouette-Remblière (dir.)

L'Aube, 2021, 448 p., 25 €.

Pour certains, le premier confinement a été une parenthèse enchantée ; pour d'autres, une contrainte parfois insoutenable. L'intérêt de cet ouvrage coordonné par deux sociologues de l'Ined, est de présenter une vision synthétique de ce constat. Son originalité est d'être articulé autour de portraits, organisés de manière thématique. Réalisés à partir d'entretiens menés dès le premier confinement avec des enquêtés déjà connus dans le cadre d'autres travaux, ces portraits font entendre ce qu'a été ce moment inédit. On côtoie ainsi Laurent, pilote de ligne au chômage partiel dans sa maison de 160 m² sur les hauteurs de Nice, Louise, étudiante sage-femme issue de la bourgeoisie catholique dans son appartement parisien, ou encore Cléomède, immigré sénégalais sans papiers, logé dans un hôtel social avec sa famille. Une démonstration implacable qui *« déroule la pelote des inégalités au-delà de la seule sphère du travail et du logement »*.

Céline Mouzon

L'ÉTAT A TOUJOURS SOUTENU SES TERRITOIRES
par Laurent Davezies

Seuil-La République des idées, 2021, 105 p., 11,80 €.

« Ce n'est pas l'Etat qui abandonne les territoires [en crise]. *Au contraire, ce sont les entreprises et les gens. »* On souhaite à l'auteur du courage pour défendre sa thèse car elle est difficilement audible dans le débat public. Pourtant, l'économiste la déroule méthodiquement, données économiques, fiscales et sociales à l'appui. L'auteur montre que les territoires français les plus fragiles souffrent d'une baisse de leur population et d'une crise économique (ils créent peu de nouveaux emplois). Heureusement, plusieurs mécanismes publics (protection sociale, services publics, emplois non marchands…) et privés (revenus des navetteurs, dépenses de tourisme…) les maintiennent à flot. Un rappel bienvenu dans un contexte où le supposé abandon de la France « périphérique » devrait être un thème majeur de la campagne présidentielle. On regrettera juste *« l'échappée des métropoles »*, masquant la réussite de villes moyennes et de campagnes qui vont bien.

Vincent Grimault

LA GARANTIE D'EMPLOI
L'arme sociale du Green New Deal

par Pavlina R. Tcherneva

La Découverte, 2021, 149 p., 19 €.

La théorie monétaire moderne est connue pour son approche des politiques budgétaire et monétaire, mais elle comporte un autre aspect lié à l'emploi que nous présente ce livre. Le constat : les emplois font du YoYo entre phases de récession et de reprise, ces dernières créant de moins en moins d'emplois, ou d'emplois décemment rémunérés. La solution : établir un système de créations d'emplois publics, temporaires, sur une base volontaire, utiles socialement, payés au salaire minimum, et tous les mots ont leur importance. Publics : le privé n'a pas vocation à embaucher tout le monde (il n'aime pas les peu diplômés et les chômeurs de longue durée). Volontaires : vient qui veut (on verrait alors si les chômeurs sont des fainéants qui préfèrent rester chez eux). Temporaires : dès que le privé embauche, en payant plus que le salaire minimum, il pourra attirer les salariés. Si le salaire est trop bas, il n'aura personne. Combien ça coûte ? Dans le pire des scénarios, 1,5 % du produit intérieur brut (PIB), et en économisant les allocations et autres coûts liés au chômage, zéro. Et si on créait un mécanisme d'assurance emploi plutôt qu'un mécanisme d'assurance chômage ?

Ch. Ch.

LE NATIONAL-CAPITALISME AUTORITAIRE
Une menace pour la démocratie

par Pierre-Yves Hénin et Ahmet Insel

Bleu autour, 2021, 110 p., 13 €.

Petit livre par le format, mais – à mes yeux – grand livre par l'analyse. Ces deux économistes, l'un plutôt *mainstream* (Pierre-Yves Hénin a présidé l'Association française de sciences économiques), l'autre plutôt hétérodoxe (Ahmet Insel a participé aux premiers pas de notre journal), nous donnent un livre de science sociale. Il traite de l'émergence, dans un nombre croissant de pays – de la Chine à la Hongrie –, de systèmes politiques où l'économie de type capitaliste est *« encadrée par un parti unique* (…) *ou solidement dominant »*, où les libertés publiques sont réduites, et où le soutien de la population est acquis par l'exaltation de valeurs nationales communes (religion, culture, passé glorieux…) : en abrégé le NaCA. Son efficacité économique cimente le tout et ébranle le lien mis en avant par la tradition libérale entre démocratie et capitalisme. Est-ce durable ? Les auteurs en doutent, tablant sur le besoin de chacun de disposer au moins d'une *« tranquillité personnelle »* et au mieux d'une *« sphère de liberté »*. Ce livre se lit attentivement et nous fait réfléchir. Une réussite.

Denis Clerc

> **« Et si on créait un mécanisme d'assurance emploi plutôt qu'un mécanisme d'assurance chômage ? »**
>
> _ LA GARANTIE D'EMPLOI _

De l'étranger

Economie politique de la dette publique

La dette des Etats comporte une dimension financière, mais c'est aussi un instrument de pouvoir. Voilà pourquoi c'est une économie politique historique de la dette publique que nous offre la vingtaine d'auteurs mobilisés dans ce livre riche et passionnant.

LE CAS FRANÇAIS

Les 20 chapitres couvrent une période qui va de la fin du XVIII[e] siècle à nos jours en même temps qu'un vaste espace géographique. On peut se plonger dans le cas français au moment de la Révolution. On sait que le refus des riches de payer pour rétablir les finances publiques a amené les Etats généraux et tout ce qui s'en est ensuivi. Rebecca L. Sprang décrypte le choix des révolutionnaires d'assumer la dette de la monarchie et ses conséquences. On découvre avec David Todd et Alexia Yates comment le débat sur la dette publique s'est transformé en France, de la contestation libérale farouche de Jean-Baptiste Say au début du XIX[e] siècle à sa défense par le non moins libéral Paul Leroy-Beaulieu quelques décennies plus tard.

A World of Public Debts
A Political History
Nicolas Barreyre et Nicolas Delalande (dir.)
Palgrave, 2020, 592 p., 112,31 €.

Noam Maggor et Stephen W. Sawyer nous plongent dans la dynamique d'endettement des collectivités locales en France et aux Etats-Unis (seul moment d'analyse où ce pays est présent). La dette des grandes villes explose dans les deux pays à la fin du XIX[e] siècle, mais celles-ci disposent de bases taxables importantes, ce qui n'est pas le cas des plus petites villes qui empruntent également beaucoup. On passe par le financement de la Première Guerre mondiale, bien plus par la dette pour la France que pour le Royaume-Uni. Et dans un comparatif un peu étonnant entre l'Inde et la France, Anush Kapadia et Benjamin Lemoine illustrent le fait que le financement de la dette publique par le recours aux marchés financiers n'a rien de naturel et résulte d'un choix politique.

Plus proche de nous, Jérôme Sgard explique comment le régime de règlement des problèmes de dette publique des pays émergents est passé au cours des quarante dernières années d'une modalité internationale centrée autour du Fonds monétaire international à un circuit centré sur les tribunaux nationaux, essentiellement américains, avec tous les problèmes que cela pose.

DIFFÉRENTS REGISTRES NARRATIFS

Finalement, Nicolas Barreyre et Nicolas Delalande, les deux historiens économistes qui ont dirigé l'ouvrage, proposent une remarquable synthèse des registres narratifs qui entourent la dette publique. Il y a le registre moral, qui oscille entre, d'un côté, nécessité de maintenir sa réputation de bon emprunteur et, de l'autre, immoralité des créditeurs rapaces et dette odieuse, entre moyen de financement des guerres et outil au service de l'innovation. Il y a aussi le registre de la justice sociale, « passage du fardeau » aux générations suivantes ou dénonciation des rentiers profiteurs ou moyen de financer la protection sociale. Il y a le registre du pouvoir autour du soutien ou de la remise en cause de la souveraineté des Etats et, son opposé, le registre expert qui vise à dépolitiser le sujet. On apprend énormément dans ce livre qui n'a qu'un gros défaut, son prix.

Christian Chavagneux

MR KEYNES ET LES EXTRAVAGANTS
Les secrets de Bloomsbury
par Jean-Marc Siroën
Librinova, 2021, 191 p., 15,90 €

Les biographies de John Maynard Keynes ne manquent pas. Des trois superbes volumes de Robert Skidelsky au magnifique *Keynes et ses combats* de Gilles Dostaler, on en sait déjà beaucoup sur le maître de Cambridge. Nourri de tout cela, le professeur d'économie Jean-Marc Siroën a plutôt fait de Keynes le personnage principal mais pas unique de ce récit légèrement romancé, mais toujours fondé sur des faits véridiques, de la vie du maître économiste du XX[e] siècle. Dans ce premier tome – deux autres sont à suivre –, il recrée l'ambiance intellectuelle de Bloomsbury, ce groupe d'artistes britanniques non conformistes dans lequel Keynes s'est inscrit, sur le plan intellectuel et émotionnel. L'histoire est connue et on n'y découvrira pas grand-chose de plus. On en apprend en revanche beaucoup sur le destin de Lydia Lopokova, la femme de Maynard, moins mise en avant et qui est pourtant un personnage fascinant. On tourne un peu autour des questions économiques mais pas trop, ce sera davantage le cas dans les tomes suivants, qui traiteront des années 1930 et 1940. Une belle introduction à Keynes pour ceux qui voudraient découvrir le personnage. **Ch. Ch.**

En vitrine

PANDÉMOPOLITIQUE
Réinventer la santé en commun
par Jean-Paul Gaudillière, Caroline Izambert et Pierre-André Juven
Coll. Petits Cahiers libres, La Découverte, 2021, 306 p., 15 €.

La pandémie en cours a révélé l'enchevêtrement des crises sanitaire, économique, sociale et écologique, mais aussi de l'expertise, et surtout le caractère éminemment politique de la santé. Le triage des malades a ainsi été présenté comme la dernière extrémité qu'il fallait à tout prix éviter. Or, en réalité, cette question du triage clinique et économique est omniprésente dans l'organisation du système de santé. Les auteurs rappellent comment les pénuries que l'on a rencontrées lors du premier confinement sont moins le résultat d'une impréparation que celui d'une économisation des politiques de santé aggravant les inégalités sociales. Après avoir pointé les limites de ce « néolibéralisme sanitaire » et du « capitalisme pharmaceutique » qui l'accompagne, les auteurs avancent quelques pistes non exhaustives pour tenter d'en sortir en allant chercher du côté des communs une alternative à la propriété privée, en regardant du côté des expériences de démocratisation des soins, ou en s'interrogeant sur les besoins essentiels. Un diagnostic qui vise à soigner le malade santé publique au-delà des urgences. **I. M.**

Dans les circuits de la fraude

Ancien inspecteur des impôts et spécialiste de la lutte anticorruption, Noël Pons s'est affirmé au fil des décennies comme l'un des meilleurs spécialistes français de la fraude. Dans cet imposant ouvrage, il nous offre la synthèse de sa longue expérience des mécanismes en jeu, mettant sous la lumière des pratiques de l'ombre non pas marginales, mais complètement intégrées au fonctionnement des économies.

Les deux premières parties sont les moins originales, car elles sont consacrées aux paradis fiscaux et à la fraude fiscale. Si le sujet a longtemps été laissé de côté, il est désormais bien mieux couvert depuis que le G20 s'y intéresse et que les Etats ont débloqué des budgets pour y travailler…

Economistes, sociologues et historiens nous apportent déjà beaucoup sur le sujet. Pour autant, le lecteur débutant trouvera dans le livre une bonne entrée en matière sur le thème, sur le rôle des sociétés écrans, des banquiers, des spécialistes du droit et du chiffre qui font tourner cette industrie, sans oublier les liens avec l'instabilité financière. Le tout, bien entendu, vu du côté de celui qui cherche à traquer et empêcher tous ces comportements.

La corruption, comment ça marche ?
Fraude, évasion fiscale, blanchiment
par Noël Pons
Seuil, 2021, 588 p., 23 €.

UN BUSINESS LUCRATIF

Le propos est toujours très pédagogique, à l'image de la suite de l'ouvrage consacrée à la corruption, ou plutôt aux différentes formes de corruption, un business de 1 000 milliards d'euros en Europe. Le livre souligne combien les Etats-Unis ont fait de la lutte anticorruption une arme contre les multinationales étrangères et on revient sur les fameux « deals de justice » que font signer les autorités américaines aux multinationales : de l'argent pour éviter un procès, après leur avoir fait payer les frais de l'enquête visant à les incriminer.

Après être passé par plusieurs services de lutte anticorruption, Noël Pons nous explique également les meilleures techniques mises en œuvre par certains Etats pour ne pas la combattre !

PETITS ARRANGEMENTS ENTRE AMIS

On découvre, ensuite, le sujet généralement peu abordé des nombreux moyens de fraude aux marchés publics, les rapports et études commandés par des instances publiques, tous ces marchés de la prestation intellectuelle pouvant donner lieu à copinage, surfacturation, entente entre les offreurs de travaux, manipulation des appels d'offres, etc.

La fin de l'analyse est consacrée à une présentation des différentes facettes de la fraude organisée par les réseaux criminels, illustrant parfaitement la symbiose entre secteurs légaux et illégaux, avec un regard plus approfondi sur les menaces croissantes liées à la cybercriminalité. L'ouvrage se termine en forme d'ode aux lanceurs d'alerte et à leur nécessaire protection.

Si des cas précis sont abordés, la lecture tient de temps en temps du catalogue de techniques, faisant du livre un support pour enquêteur débutant. Ce qui n'empêche pas l'auteur de s'indigner et de s'emporter régulièrement devant ce qui passe sous ses yeux. Un livre utile et citoyen. **Christian Chavagneux**

LECTURES

L'INFORMATION EST UN BIEN PUBLIC
Refonder la propriété des médias

par Julia Cagé et Benoît Huet

Seuil, 2021, 276 p., 10 €.

Des interventions de Vincent Bolloré sur Canal + aux différents rachats de journaux par des milliardaires, l'indépendance des médias semble en recul. L'origine de ce manque d'indépendance : la propriété des médias. Les deux spécialistes dressent un état des lieux des différents régimes de propriété existants et se penchent sur les fonds de dotation récemment mis en place par Mediapart et *Libération*. Cette voie n'est pourtant pas une solution en soi, démontrent les auteurs. Le livre propose une série de réformes : imposer des journalistes dans les conseils d'administration, donner de nouveaux droits aux rédactions, etc. Une lecture utile et pédago. **Justin Delépine**

LE NOUVEAU CONTRAT SOCIAL
L'entreprise après la crise

par Christian Pierret et Philippe Latorre

Le Bord de l'eau, 2021, 210 p., 18 €.

Cela commence par une charge sur le capitalisme, qui ne se soucie ni des dégâts environnementaux ni de donner un sens au travail. Que faire ? L'Etat a déjà trop tendance à se mêler de tout, et mal. A l'entreprise de se réformer, car c'est elle qui produit et distribue de la valeur. Hélas, elle aussi le fait mal, d'où les inégalités et la redistribution pour tenter de les réduire. La solution : l'actionnariat salarié pour les sociétés de plus de 500 salariés, donnant droit à une participation à la gouvernance de l'entreprise. On pourra bondir, surtout avec les coups de patte donnés aux critiques de la croissance. Mais la thèse est bien défendue, le livre bien écrit, les nuances bien fournies. A la fois agréable et contestable. **D. Cl.**

La suite de nos notes de lecture sur alternatives-economiques.fr/lectures

L'université pour quoi faire ?, par Stéphane Beaud et Mathias Millet, coll. La vie des idées-PUF, 2021, 110 p., 9,50 €.

Géopolitique de l'économie. 40 fiches illustrées pour comprendre le monde, par Sylvie Matelly, Eyrolles, 2021, 184 p., 17 €.

Théologie du capital, par Edouard Jourdain, coll. Perspectives critiques, PUF, 2021, 170 p., 17 €.

Les collapsologues et leurs ennemis, par Bruno Villalba, Le Pommier, 2021, 238 p., 16 €.

La Commune au présent. Une correspondance par-delà le temps, par Ludivine Bantigny, La Découverte, 2021, 400 p., 22 €.

Travail et ambition sociale. Plaidoyer pour une refondation du syndicalisme, par Paul Santelmann, L'autreface, 2021, 160 p., 16 €.

Une minorité modèle ? Chinois de France et racisme anti-Asiatiques, par Ya-Han Chuang, La Découverte, 2021, 252 p., 20 €.

Au risque de la race, par Fabrice Olivet, L'Aube, 2021, 198 p., 18,50 €.

Souriez, vous êtes nudgé. Comment le marketing infiltre l'Etat, par Audrey Chabal, Editions du Faubourg, 2021, 206 p., 18 €.

A la poursuite du Thunder, par Eskil Engdal et Kjetil Saeter, Actes Sud, 2021, 458 p., 23 €.

L'agence Inter-France de Pétain à Hitler, par Gérard Bonnet, Editions du Félin, 2021, 910 p., 35 €.

L'empire des chiffres, par Olivier Martin, Armand Colin, 2020, 304 p., 25 €.

Politis

L'INFORMATION INDÉPENDANTE ET ENGAGÉE

POLITIQUE • MONDE • SOCIÉTÉ • ÉCOLOGIE • ECO/SOCIAL • CULTURE • IDÉES • ENQUÊTES

Découvrez Politis !

Deux offres spéciales d'abonnement, à durée libre :

Papier+web à 9€/mois : https://frama.link/politis9
Web illimité à 5€/mois : https://frama.link/politis5

En kiosque, sur abonnement, Politis.fr et applis mobiles

+ d'infos : 03 80 48 95 36 / abonnement@politis.fr

+ d'infos sur www.Politis.fr

INTERNET

Quand l'éco fait des vidéos

Dessins, data, dialogues..., les procédés pour rendre l'économie accessible sur YouTube et sur Twitch sont variés. Notre sélection.

S'il est une activité que le Covid n'a pas ébranlée, c'est sans conteste le visionnage de vidéos sur Internet. Véritable phénomène de société doté de ses propres codes, il s'agit aussi d'un marché en plein essor, puisque le *streaming* musique et vidéo a généré 280 millions d'euros de recettes publicitaires en France en 2020. Il permet à certains producteurs de contenus d'en vivre, et même pour certains d'être invités par le chef de l'Etat. A côté des récits égocentrés à teneur humoristique, des chutes de chats et des conseils de beauté, fleurissent de nombreux canaux à vocation pédagogique, dont certains centrés sur l'économie.

Bien connue des profs de sciences économiques et sociales (SES) et de leurs élèves, *Dessine-moi l'éco* répond en trois minutes chrono et de manière illustrée à une question aussi complexe que « Qui paye la gratuité ? » ou « La presse papier va-t-elle disparaître ? ». Et si l'interrogation qui vous taraude n'y figure pas, il est possible de commander à l'agence Sydo, qui produit le programme, une vidéo sur mesure. Datagueule privilégie, quant à elle, les statistiques. Née en 2014, la chaîne propose de déchiffrer littéralement des sujets socio-économiques au cœur du débat public, du dérèglement climatique aux violences policières, en passant par le *business model* d'Amazon.

DIALOGUE SOCRATIQUE

Centrée sur la finance, Heur?eka utilise le très efficace dispositif du dialogue socratique entre un béotien et un savant, pour dénouer les cordons de la Bourse. C'est en fait Gilles Mitteau, ancien vendeur en salles de marché, qui campe les deux personnages. Trois types de format sont proposés : des vidéos présentant les mécanismes de base de la finance, les *Wall Street Stories* qui portent un regard rétrospectif sur des scandales passés et, enfin, des vidéos commandées par des annonceurs, clairement signalées comme telles. Dans la même veine, Owen Simonin, alias Hasheur, s'est fait le VRP des cryptomonnaies, bitcoin en tête, dans ses vidéos très populaires auprès des jeunes. « L'argent fait-il le bonheur ? », « Combien coûte la nature ? » ou « Les médicaments doivent-ils coûter cher ? » : Arnaud et Valentin, les producteurs de *Stupid Economics*, considèrent qu'il n'y a pas de question idiote, et que l'économie peut contribuer à y répondre.

Adossée à un cabinet d'études du même nom, Xerfi Canal propose aussi de nombreuses vidéos en s'efforçant de respecter un certain pluralisme des points de vue. On pouvait ainsi y voir et entendre un certain Christian Chavagneux. Ceux qui comme lui affectionnent les histoires d'escroquerie se rueront sur *Les supercheries financières*, une Websérie coproduite par France Télévisions et France Culture et dont chaque épisode narre avec un graphisme épuré et la voix de Jackie Berroyer une arnaque passée à la postérité. Humour et service public toujours, les fans de doublage parodique se délecteront du délicieux *Docteur CAC*, qui a cessé de produire mais dont les émissions sont encore disponibles. Toujours utile pour découvrir le *business* des *business schools* ou comprendre pourquoi le prix des pulls en cachemire a baissé.

Enfin, certains économistes ont investi Twitch, la plate-forme dévolue aux jeux vidéo, comme Mathieu Cocq ou Michael Vincent, alias OVinz, qui proposent des émissions en direct pour décrypter l'éco. Ajoutons à cela certains labos comme EconomiX de l'université de Paris-Nanterre, qui ont également développé leurs chaînes, et vous aurez de quoi trouver chaussure à votre pied, et pour les enseignants et étudiants, matière à enrichir vos cours. En espérant que ces derniers quitteront, eux, bientôt la Toile.

Igor Martinache

TÉLÉVISION

Le sida avant le militantisme

It's a Sin

Série 5 X 45 min, diffusée depuis le 22 mars sur MyCanal.

Ritchie, Roscoe et Colin montent à Londres pour vivre librement leur homosexualité. On est en 1981. Ils habitent en colocation avec Jill, seule fille du groupe, dans ce qu'ils appellent le « Pink Palace », quand des rumeurs sur un mystérieux virus commencent à circuler… Russel T. Davies, également créateur de la série dystopique *Years and Years*, a structuré les épisodes (5 fois 45 minutes) autour du passage des années, rythmé par les tubes de l'époque.

On suit le destin de ce groupe d'amis jusqu'en 1991. Soit au seuil de la décennie militante qu'on découvre dans *120 battements par minute*, de Robin Campillo. Aussi, la série britannique est plus noire que le film français. On y voit la communauté gay déstabilisée par les débuts de l'épidémie, réagissant par la peur ou le déni. Il faut dire que dans l'Angleterre de Thatcher, la « promotion » de l'homosexualité est interdite par la « section 28 » (article 28 de l'acte de gouvernement local), ce qui rendait de fait illégale la prévention du sida entre 1988 et 2003. L'homophobie ambiante de la société anglaise est un thème central de la série. Elle mène à des situations dramatiques où les malades sont maltraités, pris en otage, séparés de ceux qu'ils aiment.

Bien sûr, *It's a Sin* donne aussi à voir la naissance des associations de lutte contre le sida en Angleterre. Face à la défaillance criminelle des pouvoirs publics, les militants se structurent, manifestent, agissent, deviennent experts de la maladie et des acteurs importants de la santé. Ainsi, dans une scène emblématique, une avocate embauchée par le groupe d'amis vient libérer l'un d'eux, isolé dans un hôpital qui le retient par la force : tout en menaçant ses cadres dirigeants d'un procès, elle leur propose de les aider à gérer l'épidémie. Diffusé par Channel 4, le programme a entraîné une hausse des dépistages du sida.

Naïri Nahapétian

© BEN BLACKALL - CHANNEL 4

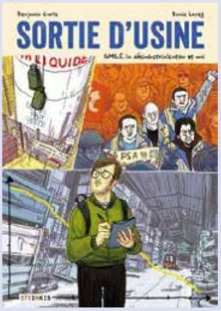

BANDE DESSINÉE

Déclin industriel

Sortie d'usine. Les GM&S, la désindustrialisation et moi

Benjamin Carle et David Lopez, Steinkis, 2021, 18 €.

En 2017, les salariés de GM&S, la plus grande entreprise de la Creuse, menacent de faire sauter leur usine de sous-traitance automobile pour protester contre sa fermeture. Benjamin Carle, journaliste, et David Lopez, illustrateur, se sont plongés dans l'histoire de cette entreprise qui a démarré avec 20 salariés en 1963, pour en employer jusqu'à 600 à son âge d'or. En 1990, GM&S est le quatrième constructeur de pièces pour Renault. Puis ce fut la descente aux enfers, avec un enchaînement de plus en plus rapide de plans sociaux et une routine « reprise-redressement-liquidation », signe pour les auteurs d'un fonctionnement trop « complexe » de l'industrie mondialisée. Avec beaucoup de pédagogie, la BD revient sur les raisons de cet échec industriel et, plus largement, sur les écueils de la sous-traitance automobile.

« Avec le temps, on n'est plus très surpris ni choqués par la fin des histoires industrielles. Faut dire que lorsque les infos nous arrivent, on n'a jamais tous les éléments pour comprendre (…) et la fin paraît tellement inéluctable qu'elle en devient presque acceptable », regrette Pierre Carle au début de l'ouvrage. Cette BD a le double mérite d'honorer la mémoire des salariés qui ont fait la grandeur de GM&S, et de (re)donner l'envie de continuer à se battre pour ne justement jamais accepter l'inacceptable.

Aude Martin

Le sakoku japonais, une politique isolationniste radicale

Expulsion de tous les étrangers, limitation stricte des échanges commerciaux… Le Japon met en place au XVII^e^ siècle une politique de fermeture dont il saura profiter.

Par Alexandre Reichart

Entre la fin du XV^e^ siècle et la fin du XVI^e^ siècle, le Japon a connu une guerre civile importante : c'est l'époque Sengoku, « l'ère des provinces en guerre ». Elle est marquée par d'importantes batailles, comme celle de Nagashino, en 1575, qui fut la première à intégrer des armes à feu sur le sol japonais et qui a fait l'objet d'un film d'Akira Kurosawa, *Kagemusha*, récompensé par la Palme d'or du Festival de Cannes en 1980.

Après de longues années, le Japon finit par mettre fin aux guerres de clans des seigneurs locaux et, en 1603, Tokugawa Ieyasu (1543-1616) se proclame *shōgun* (« général ») et dirige le pays. C'est le début d'une ère nouvelle, de repli protectionniste.

LE SHOGUNAT TOKUGAWA

Tokugawa Ieyasu instaure alors le *bakufu*, le « gouvernement sous la tente » : désormais, ce sont les militaires qui dirigent le pays et l'empereur conserve un rôle purement honorifique. Le nouveau *shōgun* déplace la capitale de Kyoto à Edo, petit village de pêcheurs de l'est du Japon, qui deviendra Tokyo, aujourd'hui la ville la plus peuplée au monde… Surtout, le shogunat de la dynastie Tokugawa instaure une politique isolationniste radicale : le *sakoku*, signifiant littéralement « fermeture du pays ».

Depuis 1543, date de l'arrivée du premier navire portugais dans l'archipel, le Japon a développé des échanges commerciaux et culturels avec l'Occident. Entre 1543 et 1638, les Japonais multiplient les échanges avec les Européens, notamment avec les *nanban* portugais (les « barbares du Sud ») et les *kōmō* hollandais (les « cheveux rouges »). Le Japon importe alors de la soie et de la porcelaine chinoises par l'intermédiaire des Européens, mais aussi des armes à feu, des animaux et fruits exotiques, du vin portugais, des globes terrestres ou encore de la verrerie de Venise.

Cette douce « époque du commerce *nanban* » est soudainement interrompue par les réformes du troisième *shōgun*, Tokugawa Iemitsu (1604-1651), dans les années 1630. Ce ne sont pas vraiment les échanges commerciaux avec les Européens qui posent problème, mais surtout le christianisme qui les accompagne, perçu comme une menace.

Des mesures radicales sont prises : tous les étrangers sont expulsés, interdiction leur est faite de mettre le pied sur l'archipel nippon et pour tout Japonais de quitter le pays. Tout contournement est passible de la peine de mort. Les missionnaires chrétiens sont alors pourchassés et torturés, et le christianisme interdit. Le film de Martin Scorsese *Silence*, sorti en 2016, illustre la persécution et le massacre des paysans catholiques de Shimabara en 1637-1638.

LA POLITIQUE DES « QUATRE PORTES »

Ces mesures radicales concernent également le commerce extérieur nippon. Désormais interdits de territoire, les commerçants étrangers vont être cantonnés dans des endroits précis : les Hollandais sont autorisés uniquement sur l'île artificielle de Dejima, dans la baie de Nagasaki, les Chinois seulement à Nagasaki, les Coréens sur l'île de Tsushima, les habitants du royaume des îles Ryūkū au sein du domaine de Satsuma et les Aïnous d'Hokkaidō à Matsumae. Comme le relève l'historienne Kazui Tashiro, la politique commerciale se limite alors à « quatre portes » et à « cinq entités ».

Portugais au Japon, estampe de la période Azuchi Momoyama.
C'est davantage le christianisme que les échanges commerciaux avec les Européens qui est à l'origine du repli protectionniste du Japon.
© AGOSTINI PICTURE LIBRARY/AKG-IMAGES

1603
Tokugawa Ieyasu se proclame shōgun.

1635
Tokugawa Iemitsu publie le plus célèbre de ses édits protectionnistes qui interdit le mouvement des hommes et des marchandises.

1853
L'Américain Matthew Perry force l'entrée du port d'Edo et contraint le Japon à l'ouverture commerciale.

1854
Signature du « traité inégal » de Kanagawa, contraignant le Japon à ouvrir ses ports aux navires américains.

Si les économistes affirment bien souvent que le libre-échange est propice à l'expansion économique, alors que le protectionnisme lui est néfaste, le Japon de l'époque d'Edo (1603-1868) sert de contre-exemple. Au sortir d'une longue guerre civile, l'archipel nippon jouit d'une paix intérieure propice à son dynamisme économique et démographique. A l'abri des barrières douanières, le pays développe son industrie maritime, ses manufactures, son commerce, son artisanat et ses routes.

> Contrairement à ce qu'affirment nombre d'économistes, le protectionnisme n'a pas été néfaste à l'économie japonaise de l'époque d'Edo

LA PRESSION DES CANONS AMÉRICAINS

Conservant des contacts privilégiés avec les Hollandais, via la Compagnie néerlandaise des Indes orientales, les Japonais développent les « études hollandaises » (*rangaku*), qui leur permettent notamment de se familiariser avec les techniques de production et la médecine occidentales. Mais tout n'est pas si rose au pays du Soleil-Levant, d'autant qu'éclatent des révoltes paysannes au début du XIXe siècle, liées à de mauvaises récoltes de riz et à une fiscalité excessive sur le petit peuple.

Si les Occidentaux tentent, à de multiples reprises, de mettre fin au *sakoku*, ce sont finalement les Américains qui y parviennent. En 1853, le capitaine Matthew Perry débarque dans la baie d'Edo avec quatre navires, forçant *de facto* le blocus commercial japonais et contraignant ainsi le Japon à nouer des relations commerciales avec les Etats-Unis. Le pays rompt alors officiellement avec sa politique isolationniste et bascule bientôt dans l'ère Meiji, période de modernisation et d'industrialisation basée sur le modèle occidental.

En effet, le traité de Kanagawa de 1854 ouvre officiellement les ports d'Hakodate (au nord) et de Shimoda (au sud), côté Pacifique, aux navires américains : il s'inscrit dans la longue liste des « traités inégaux », imposés par les Occidentaux aux pays asiatiques au XIXe siècle. Plus que les théories d'Adam Smith et de David Ricardo, ce sont les canonnières de l'US Navy et de la Royal Navy britannique qui ont fortement contribué à la libéralisation des échanges commerciaux internationaux.

EN SAVOIR PLUS

- ***Le Japon pré-moderne. 1573-1867***, par Ninomiya Hiroyuki, CNRS Editions, 2017.
- **« Foreign Relations during the Edo Period : Sakoku Reexamined »**, par Kazui Tashiro, *The Journal of Japanese Studies* n° 8.2, pp. 283-306, 1982.

+ UN MERCANTILISME JAPONAIS

Le Japon n'est pas le seul pays à basculer vers l'isolationnisme. En effet, entre les XVIe et XVIIIe siècles, la plupart des pays européens optent pour le protectionnisme : c'est l'âge d'or du mercantilisme. Le mercantilisme est une pratique et une doctrine promouvant l'intervention de l'Etat dans la sphère économique en vue d'enrichir le pays.

Cet enrichissement passe par l'accumulation de métaux précieux (or, argent…) au moyen de guerres, de conquêtes et d'excédents commerciaux (le pays qui exporte plus qu'il n'importe bénéficie d'un flux net entrant de métaux précieux) recherchés par une politique industrielle ambitieuse qui crée ou subventionne des entreprises et leur accorde des monopoles d'exportation. S'y ajoute une politique commerciale protectionniste : droits de douane, contingentement des importations…

S'ils ont un certain nombre de traits communs, les mercantilistes ne forment pas une école de pensée organisée et structurée. Ce sont des économistes influents dans différents pays européens entre les XVIe et XVIIIe siècles. Les bullionistes espagnols et portugais insistent sur l'accumulation de métaux précieux, Colbert sur la création de manufactures, les caméralistes allemands sur la modernisation de l'appareil étatique… Le célèbre botaniste suédois Carl von Linné envoie même ses étudiants aux quatre coins du monde pour trouver des espèces végétales qui pourraient être cultivées sur le sol suédois, et se substituer aux importations.

Une autre branche du mercantilisme rassemble les commercialistes hollandais et britanniques. Ceux-ci mettent en œuvre un protectionnisme maritime radical : les fameux Actes de navigation d'Oliver Cromwell stipulent que le commerce avec les colonies anglaises doit être fait uniquement avec des navires et équipages anglais, et vont jusqu'à interdire à tout navire étranger l'accès aux ports britanniques. Des mesures qui rappellent curieusement le *sakoku* japonais.

TOUJOURS IMPERTINENTE, INCISIVE ET DÉCALÉE…
CHAQUE DERNIER MERCREDI DU MOIS EN KIOSQUE

Retrouvez-nous sur boutique.causette.fr

La courbe d'INDIFFÉRENCE

Imaginez que vous gagnez 15 euros au loto. Préférez-vous, pour vous faire plaisir, acheter deux numéros d'*Alter Eco* et deux bières, ou bien plutôt un *Alter Eco* et trois bières ? Ces questions sont typiques de celles auxquelles tentent de répondre les microéconomistes, qui, plutôt que les grandes variables (inflation, PIB, taux d'intérêt…), préfèrent décortiquer les comportements individuels. En matière de consommation, l'un de leurs passe-temps favoris est de déterminer les paniers de biens, c'est-à-dire l'association de différents produits, qu'un ménage préfère consommer en fonction de ses ressources.

Dans ce cadre, la courbe d'indifférence représente graphiquement toutes les associations de produits qui, pour un niveau de revenu donné, procurent à un individu le même niveau de satisfaction. Il est par exemple probable que vous soyez indifférent face au choix d'acheter, d'un côté, 300 grammes de pâtes et 200 grammes de riz, et, de l'autre, 200 grammes de pâtes et 300 grammes de riz. Ces deux paniers seront donc sur la même courbe d'indifférence. En revanche, si vous aimez le café bien sucré, vous préférerez sans doute avoir deux cafés et deux sucres que trois cafés avec un seul sucre. Votre préférence ira donc a priori au premier panier de biens. Idem concernant vos déplacements : vous serez mieux loti en ayant une voiture et de quoi y mettre 50 litres d'essence, qu'en ayant deux voitures mais plus de quoi payer l'essence pour l'utiliser.

Pour ses utilisateurs, tout l'intérêt d'une courbe d'indifférence est de démontrer que, face à une infinité de choix possibles, le consommateur optera pour le niveau de consommation qui lui apporte le plus de satisfaction, compte tenu de son budget. Cela peut aider les décideurs publics à mesurer l'impact de leurs décisions. On peut par exemple se demander comment l'augmentation du prix de l'essence fait évoluer l'achat de voitures.

UN INDIVIDU CHOISIRA LE NIVEAU DE CONSOMMATION QUI LUI APPORTE LE PLUS DE SATISFACTION AVEC LE BUDGET DONT IL DISPOSE

Encore faut-il accepter les hypothèses sous-jacentes à cette modélisation concernant les effets de substitution ou de complémentarité entre différents biens. Passe encore de poser que plus on possède d'un bien, moins le fait d'en consommer un énième nous procure de satisfaction (que faire chez soi d'un troisième téléviseur ?). Mais peut-on encore postuler sans broncher qu'un individu préfère toujours consommer plus que moins ? Et qu'en matière de consommation, il raisonne de façon strictement rationnelle, par des calculs coûts/bénéfices ?

De bien douteuses acrobaties intellectuelles, à l'égard desquelles vous pourrez en toute rationalité manifester… votre indifférence.

Aude Martin

OUIIIIIIIINN!!!
7€
SNIF... J-J'ai cassé ma courbe de... d-d'indifférence...
SNIF...
Ouch! Ça doit faire mal ça...
Je ne sais plus si c'est acheter deux paquets de Super Cheerios Méga Crunch et un pot de Mutello qui me rend heureux ou si c'est deux pots de Mutello et un paquet de Méga Crunch...
DUR...
Mon pauvre...
Tenez, prenez un peu de ma courbe d'indifférence. Quand y en a pour une, y en a pour deux, hein!
Tenez...
Tenez, de la mienne aussi...
Ooooh... c'est trèès gentil...
MEGAZIN
ÇA A ENCORE MARCHÉ!!!
Encore un caddie rempli à l'oeil! L'indifférence, c'est que de l'amour!
Par contre, à ce rythme-là, il va nous falloir une deuxième voiture, mec...
Tu crois que ça marcherait ton truc de la courbe dans un garage?
SÛR!
© TERREUR GRAPHIQUE

Tambouille solidaire en temps de crise

Cantines populaires, distributions alimentaires « pirates » : des collectifs se mobilisent pour venir en aide aux plus démunis. Avec la crise sanitaire, leur rôle s'est encore accru.

18 heures. Sur l'esplanade du théâtre La belle étoile, à Saint-Denis, une cinquantaine de bénévoles à pied, à vélo, en voiture et à moto attendent pour récupérer les barquettes de dahl qu'ils vont distribuer aux migrants éparpillés aux portes de Paris et en proche banlieue.

Quelques heures avant, dans la cuisine du théâtre, c'était le « coup de feu ». Une douzaine de bénévoles, dûment masqués, s'activaient autour de marmites, de *rice-cookers* et de fûts pour concocter les repas. Chaque semaine, entre maraudes, distribution en point fixe et petits-déjeuners, le collectif Solidarité migrants Wilson fournit plus de 1 200 repas, le tout grâce aux dons en nature et en argent de particuliers solidaires. Fondé en 2017 par des riverains d'un des premiers gros campements de migrants sur l'avenue du Président-Wilson, à Saint-Denis, le collectif n'a fait que grossir au fil des ans : *« Notre but n'est pas de devenir des gestionnaires de la misère, le collectif agit face à un besoin et à l'inaction des pouvoirs publics »*, souligne Clarisse [1], l'une des fondatrices. *« On fournit un boulot considérable. Et très souvent on se retrouve face à des mitraillettes »*, explique-t-elle, en pointant l'action de la police à l'égard des réfugiés et de ceux qui les aident.

« CONTRE LE SENTIMENT D'IMPUISSANCE »

La crise sanitaire et l'afflux de volontaires ont obligé le collectif à limiter les inscriptions de bénévoles : *« Les plus âgés se sont mis en retrait à cause de la situation sanitaire ; ils ont été remplacés par des bénévoles plus jeunes et plus politisés »*, note Clarisse. *« Moi, pendant le premier confinement, ça m'a plu de voir arriver cette jeunesse. Je n'avais jamais vu autant de bénévoles entre 18 et 30 ans »*, souligne Michel, metteur en scène de la compagnie Jolie Môme, qui gère le théâtre.

Et en effet, comme d'autres associations, le collectif a fait le plein d'étudiants et de personnes au chômage, qui se sont retrouvés avec du temps disponible. Mais il y a plus que ça, rebondit Philippe, un bénévole présent depuis les débuts : *« Cet engagement permet aussi de lutter contre le sentiment d'impuissance par rapport à ce que l'on voit dans la rue et à la situation en général. Les gens ne sont pas indifférents, ils se sentent impuissants. Un collectif comme le nôtre permet d'agir. »*

L'installation dans la cuisine du théâtre s'est faite fin 2019. *« On avait besoin d'un lieu pour se réunir,* explique Philippe, *et Michel nous a proposé de venir. »* Ce dernier abonde : *« Cela correspond à l'histoire militante de la*

compagnie. » Et de rappeler que la troupe Jolie Môme était accueillie à ses débuts dans un centre d'hébergement d'urgence d'Emmaüs.

« ON A TOUJOURS ÉTÉ DES PIRATES »

C'est également dans un théâtre, Les plateaux sauvages, dans le 20e arrondissement de Paris, que le collectif Les marmoulins de Ménil distribue deux fois par semaine ses cagettes de légumes.

Fondé en 2015 pour lutter contre le gaspillage alimentaire par une bande de copains qui *« tournait autour du magasin de vélos du quartier »*, le collectif a grandi et diversifié ses activités avec la crise sanitaire. L'idée de départ était simple : *« Récupérer des légumes invendus à Rungis et les redistribuer »*, explique Yves, président du collectif, une façon de lutter contre la destruction de denrées alimentaires, mais aussi de diversifier l'alimentation des gens.

« Dès le début de la crise sanitaire, on a senti un besoin supplémentaire et on s'est mis à préparer des paniers repas dans l'arrière-salle du magasin et à les distribuer en maraude. » Puis, l'une d'entre nous *« a attrapé le Covid, en raison de la promiscuité, car notre local était trop petit. On a donc décidé de se remettre à la distribution de cagettes et de chercher de nouveaux lieux pour le faire »*, raconte-t-il, en insistant sur la capacité d'adaptation des collectifs locaux. Ils sont plus proches du terrain, alors que les grosses associations ont, elles, été *« paralysées au début du premier confinement »* et mettent parfois du temps pour faire face à la montée de la précarité en situation de crise.

Les marmoulins, eux, s'adaptent en permanence et ont aussi été témoins d'un afflux de nouveaux bénévoles, *« notamment des intermittents du spectacle, très nombreux dans le quartier »*. Ils disposent désormais de trois points de distribution à Belleville-Ménilmontant et même, depuis mars 2021, d'un tout nouveau local loué par la mairie et qu'ils vont devoir aménager. *« Avec la pandémie, on a été obligés de se structurer,* reconnaît Yves. *On a lancé des cagnottes en ligne pour récolter de l'argent et des partenariats ponctuels avec des commerçants et d'autres associations, comme l'Armée du Salut, pour récupérer des denrées supplémentaires. On est aussi devenu une association et on essaie d'être déclarés d'intérêt général pour la défiscalisation des dons. »* Le nouveau local, il aimerait *« le transformer en épicerie solidaire, mais sans le label,* insiste-t-il, *car cela implique un suivi social des bénéficiaires »*. Or, depuis leurs débuts, Les marmoulins ont pour principe de n'avoir rien à demander aux bénéficiaires hormis une participation symbolique pour ceux qui le peuvent, *« parce qu'on est un peu des pirates et on l'a toujours été »*, s'amuse Jérôme, tripier occasionnel à Rungis et marmoulin bénévole.

L'APRÈS-M, UN MCDONALD'S « HACKÉ »

Changement de décor radical. Nous sommes dans le 14e arrondissement de Marseille, dans les quartiers Nord, là où le McDonald's de Saint-Barthélémy a défrayé la chronique depuis qu'il a été « réquisitionné » par un collectif d'associations, de citoyens et de syndicats pour devenir, en mars 2020, une « plate-forme d'entraide ».

« On préfère le terme réappropriation, explique un bénévole. *Ce lieu a toujours été aux habitantes et aux habitants. Avant, c'était une station-service, et on utilisait déjà l'espace pour prendre le café. »* Quand le restaurant a ouvert, *« le mercredi après-midi, c'étaient les enfants et les familles qui s'y retrouvaient, c'était une des seules aires de jeux du coin »*.

Ce McDo a ouvert au début des années 1990, en embauchant des gens du quartier. *« Là où normalement il y a un fort turn-over, ici il y avait des gens qui travaillaient sur le même poste depuis cinq, dix ou vingt ans. »* Du coup, les conditions de travail de ce McDo étaient parmi les meilleures d'Europe : *« On avait le 13e mois, la majoration des heures de nuit, la mutuelle prise en charge à 95 % »*, tout ça grâce à *« la lutte sociale et syndicale des salariés »*.

« La liquidation, qui a laissé 77 personnes sur le carreau, est arrivée à peu près au moment où la crise sanitaire a démarré. Les gens nous disaient "on n'a pas peur de mourir du Covid, on a peur de mourir de faim", raconte un bénévole assis à une des tables du fast-food qui, à l'intérieur, n'a guère changé, hormis les banderoles et articles affichés sur les murs. *Ici on est dans une zone où la pauvreté est endémique, avec plus de 37 % de chômage. »*

> **« Notre but n'est pas de devenir des gestionnaires de la misère, le collectif agit face à un besoin et à l'inaction des pouvoirs publics »**
>
> **CLARISSE,** cofondatrice de Solidarité migrants

[1] Les personnes interrogées dans cet article n'ont pas souhaité que leur nom de famille apparaisse.

« On a distribué à manger à plus de 40 000 familles pendant le premier confinement. La plate-forme d'entraide a été la seule à faire ce travail »

BÉNÉVOLE, de L'après-M de Marseille

En mars 2020, beaucoup d'organisations qui s'occupaient de distribution alimentaire ont dû fermer soudainement : *« On s'est organisés pour récupérer des dons et pour livrer,* raconte le même bénévole non sans fierté. *On a distribué à manger à plus de 40 000 familles pendant le confinement. La plate-forme d'entraide a été la seule à faire ce travail. Dans le McDo, on ne pouvait plus circuler, il y avait des palettes partout. Cette aide a été plus que nécessaire, elle a été vitale »*, poursuit le bénévole en ajoutant que tout a été rendu possible grâce aux dons de particuliers, parfois de surplus fournis par d'autres associations, et à une cagnotte en ligne.

A la fin du confinement, la pression a baissé, pas l'activité. Chaque lundi, *« entre 850 et 1 000 colis familiaux »* sont distribués via le McDrive « hacké ». Le dimanche, la cuisine est utilisée pour préparer entre 350 et 500 repas distribués en maraude dans tout Marseille.

« PAS OBLIGÉS D'EXPLIQUER »

Le sourire doux, Warda raconte comment elle est arrivée à L'après-M : *« J'ai commencé en tant que bénéficiaire : j'étais dans le besoin, je ne pouvais pas payer le loyer et acheter à manger. »* Elle vit dans le 15e arrondissement et, en décembre 2020, a perdu son emploi. *« J'ai entendu parler de ce McDo aux Restos du cœur. J'y étais allée pour avoir une aide, mais le délai avant qu'ils puissent me recevoir était de quinze jours. »* Warda s'est donc présentée au McDrive et a fait la queue : *« Ici on peut avoir un colis sans remplir de papiers ou monter un dossier comme dans les autres associations, on n'est pas obligés d'expliquer. »* Au début, confie-t-elle, *« j'étais abasourdie par la foule, ça fait mal au cœur »*, mais rapidement elle a eu envie de s'investir : *« J'ai commencé par aider à la vaisselle, je viens aussi pour prendre un café, discuter… Il n'y a pas ça ailleurs. Il y a de la magie ici. »*

C'est loin d'être la seule initiative née de la crise dans la cité phocéenne. Coco Velten, un tiers lieu géré par l'association Yes We Camp au centre-ville, a dû fermer son bar-cantine à prix libre pendant la crise sanitaire. Les associations d'aide alimentaire *« se sont retrouvées avec des gens qui n'étaient pas inscrits et qui demandaient un repas »*, explique François-Marie, salarié de Yes We Camp et coordinateur. Face au besoin, la cantine s'est adaptée et s'est mise à la préparation collective de repas destinés à être distribués en maraudes, grâce à des denrées provenant de la banque alimentaire et aux dons de fondations privées. De mars à juin 2020, *« 21 000 repas ont été distribués,* raconte Samira, également salariée de Yes We Camp et qui coordonne la cantine. *La cuisine tournait six jours sur sept, avec des appels à bénévoles constants ».*

Si les chiffres ont baissé depuis, le besoin est toujours là : entre octobre et décembre, la cantine de Coco Velten a distribué 1 250 repas par semaine. En mars 2021, ils en étaient encore à plus de 350.

Bérangère Cagnat et Francesca Barca

Les cuisines collectives, une institution au Québec

Au Québec, les cuisines collectives existent depuis les années 1980. L'idée est simple : se retrouver pour cuisiner ensemble et repartir chez soi avec une partie du repas. La cuisine est collective à plusieurs niveaux : on planifie les recettes et le budget, on fait les achats en commun et on cuisine ensemble dans un local associatif dédié ou chez un particulier. En tissant du lien, en apprenant des recettes et en les partageant, on apprend à manger de façon plus saine, pour soi-même et pour son entourage et, en même temps, on s'implique dans la communauté, tout en s'y intégrant.

Organisées selon les principes de l'éducation populaire, les cuisines collectives reposent sur l'idée d'autonomie alimentaire qui mêle nourriture saine et démarche citoyenne, et proposent un modèle aux antipodes des pratiques caritatives.

Aujourd'hui, il existe au Québec 1 382 cuisines collectives qui tournent grâce à plus de 10 000 participants. Chaque année, plus d'un million de portions de repas sont ainsi cuisinées de façon collaborative.

Agenda

18 MAI

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET BOIS-ÉNERGIE

EN LIGNE. La neutralité carbone ne sera pas atteinte en France sans un développement du bois-énergie. C'est forts de cette conviction que les acteurs de la filière, comme le Cibe, l'Ademe ou encore le réseau Amorce, organisent une journée d'échanges sur le sujet. En présentant des résultats concrets, des projets exemplaires et la dynamique de la filière bois-énergie sur divers territoires, les organisateurs souhaitent montrer l'intérêt de cette énergie qu'ils ont l'ambition de mettre au cœur des différents scénarios de transition énergétique. La journée d'échanges est gratuite, mais l'inscription est obligatoire, et avant le 16 mai au soir.

Info : bit.ly/2RAX2GF

18 ET 26 MAI

DÉBATS DE L'ÉGALITÉ

EN LIGNE. Le Laboratoire sur les inégalités mondiales organise régulièrement des débats autour de travaux d'universitaires. En mai, une rencontre est prévue le 18 avec Sarah Abdelnour et Dominique Méda, toutes deux sociologues à l'université Paris-Dauphine. Elles viendront présenter leur ouvrage *Les nouveaux travailleurs des applis*, qui traite de l'évolution des formes du travail et notamment ce qu'on appelle les ubérisés. Puis le 26 mai, Stéphane Beaud, sociologue à l'université de Poitiers, et Gérard Noiriel, historien à l'EHESS, viendront présenter leur ouvrage *Race et sciences sociales. Essai sur les usages publics d'une catégorie*, traitant justement de l'articulation de la « question raciale » et des sciences sociales. Ces deux rencontres se déroulent de 18 h à 19 h 30. L'inscription est gratuite mais obligatoire.

Info : wid.world/fr/evenements

25 MAI

FAUT-IL DONNER PLUS DE POUVOIR AUX SALARIÉS ?

EN LIGNE. Faut-il imiter notre voisin allemand et sa codétermination, où la moitié des sièges des conseils d'administration des grandes entreprises est réservée aux représentants des salariés ? Pour débattre de cette question, la revue *Turbin* organise un échange avec Olivier Favereau, économiste et spécialiste du sujet, Udo Rehfeldt, politologue et chercheur associé à l'Ires, et Jean-Jacques Cette, ancien administrateur salarié chez Allianz. Le débat est gratuit et aura lieu à 18 h 30 en direct sur la page Facebook de *Turbin*.

Info : bit.ly/3acp5CX

26 ET 27 MAI

SOMMET EUROPÉEN DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

EN LIGNE. Coorganisé par la ville de Mannheim et la Commission européenne, le Sommet européen de l'économie sociale se veut un espace d'échange et de débat entre les différents acteurs de l'économie sociale et solidaire à travers le continent. Pendant les deux jours, de nombreuses personnalités viendront débattre, comme Jeanne Barseghian, maire écologiste de Strasbourg, ou Angel Gurría, secrétaire général de l'OCDE. Les débats sont gratuits, mais l'inscription est obligatoire pour recevoir les liens de connexion.

Info : www.euses2020.eu

Connectez-vous sur **www.alternatives-economiques.fr/agenda** pour annoncer vos manifestations. Pour pouvoir paraître dans le prochain numéro, l'annonce de votre initiative doit nous parvenir **avant le 15 du mois.**

Alternatives Economiques

le média qui appartient à ~~un milliardaire~~ ses salariés

L'accès à tous les articles publiés quotidiennement
+
L'application mobile réservée aux abonnés
+
Le magazine chaque mois dans votre boîte aux lettres

PROFITEZ DE NOTRE
OFFRE DÉCOUVERTE
POUR VOUS ABONNER

1 €
le premier mois
puis 78 € par an
ou 7,90 € par mois

abo.alternatives-economiques.fr

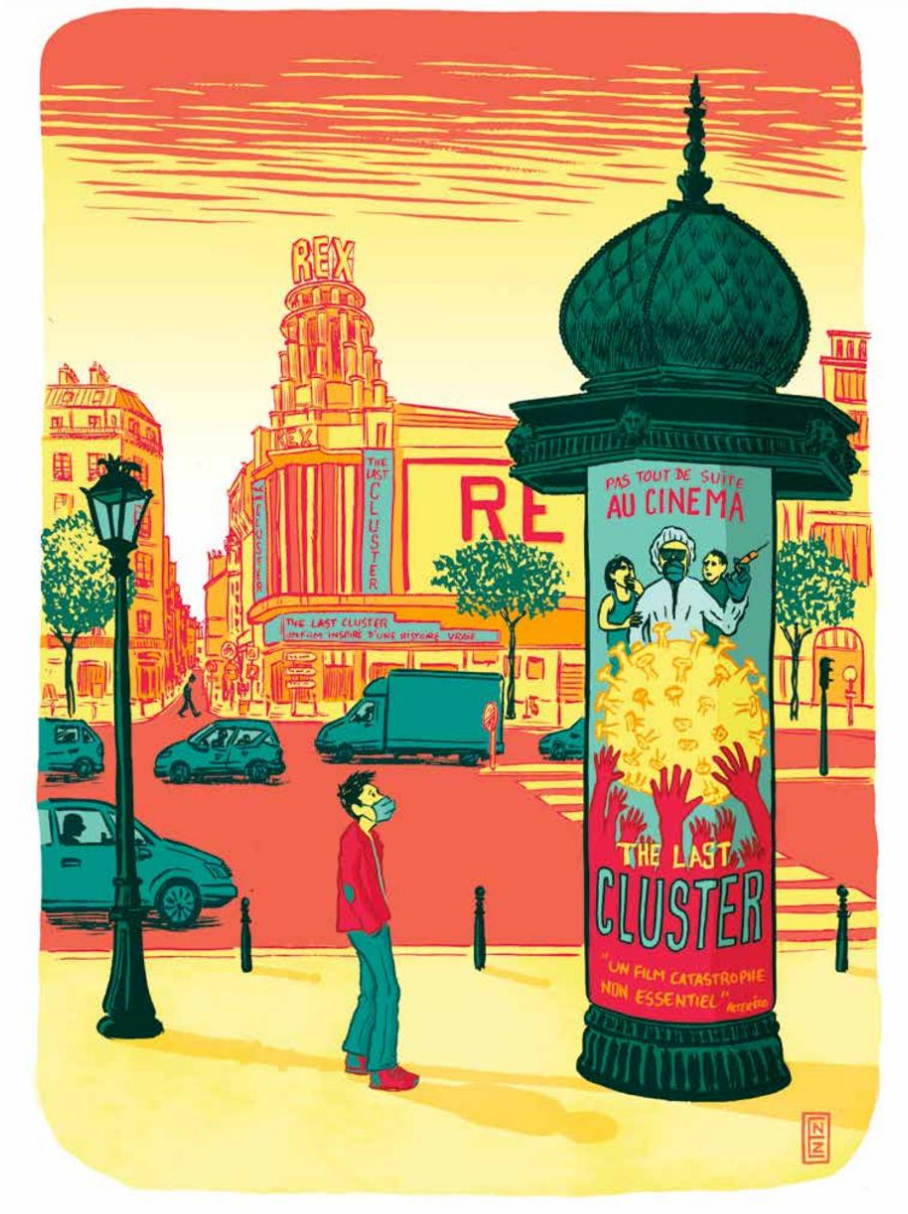

– Vivement que les cinémas rouvrent, qu'on puisse se changer les idées !

L'ART DU CAFÉ

LÓR

JACOBS DOUWE EGBERTS FR SAS - 30 BIS RUE DE PARADIS, 75010 PARIS, FRANCE - 810 029 413 RCS PARIS - SAS AU CAPITAL DE 16.594.157,70 EUROS.

Découvrez

L'ALLIANCE PARFAITE
D'ARÔMES INCOMPARABLES

LÓR SANS DOUTE LE MEILLEUR CAFÉ DU MONDE

© ralph mayhew

ET SI NOUS DONNIONS À LA NATURE LES MOYENS DE SE RECONSTRUIRE ?

Votre générosité nous permet d'accomplir de grands projets pour la nature. Cette année, choisissez de soutenir des projets pour préserver les forêts de France et de Guyane et contribuer à nos actions en Méditerranée ou en Nouvelle-Calédonie.

VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ

Benjamin de Poncheville, responsable philanthropie, est à votre disposition pour répondre à vos questions et vous accompagner.

Tel: 01 71 89 53 76
Contact : lecercle@wwf.fr

SOUTENEZ NOUS, FAITES UN DON IFI
faireundon.wwf.fr/IFI

TOUT SAVOIR SUR LE WWF ET L'IFI : wwf.fr/sengager-ensemble/faire-un-don-ifi

Agissant depuis 1973 partout dans le monde pour la protection de la nature, le WWF France est une fondation reconnue d'utilité publique, votre don sera exonéré à hauteur de 75% dans le cadre de l'IFI.